



Consultation publique – Région de l’Outaouais

Rapport de la consultation publique
sur le plan d’aménagement forestier intégré opérationnel 2017-2023
des unités d’aménagement 071-51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52 et 074-51
Tenue du 23 février au 10 mars 2017

Réalisé par la
MRC de Pontiac

Remis au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le 18 avril 2017

Table des matières

Introduction.....	1
1. Objectifs de la consultation	1
2. Principes devant guider la consultation ¹	1
3. Portée et limites de la consultation publique	2
4. Déroulement de la consultation.....	2
5. Participation à la consultation.....	4
5.1 Bilan de la consultation publique tenue du 23 février au 10 mars 2017	4
5.2 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires	6
6. Recommandations.....	7
7. Commentaires sur la façon dont sont présentés les informations, les cartes et les documents sur le site Web.....	9
8. Commentaires reçus.....	11
ANNEXE 1 Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame.....	
ANNEXE 2 Association du Mont O'Brien.....	
ANNEXE 3 Club les Ours Blancs.....	
ANNEXE 4 Forêt Vive (1er commentaire)	
ANNEXE 5 Maurice Legros	
ANNEXE 6 Louis Royer	
ANNEXE 7 Municipalité de Duhamel	
ANNEXE 8 MRC de Papineau	
ANNEXE 9 Municipalité Boileau.....	
ANNEXE 10 Municipalité de Montpellier	
ANNEXE 11 Municipalité d'Otter Lake (1er commentaire)	
ANNEXE 12 Pascal Charron et Guillaume B.-Langlois	
ANNEXE 13 Pontiac Environment Protection	
ANNEXE 14 Commentaires de pourvoiries	
ANNEXE 15 Cartes et commentaires de la Réserve faunique Papineau-Labelle.....	
ANNEXE 17 Avis publics	

Introduction

Les municipalités régionales de comté de la région de l'Outaouais et la Ville de Gatineau ont conclu au mois de décembre 2015 une entente de délégation avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Cette entente se terminant le 31 mars 2018 confie aux délégataires une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Ces derniers ont désigné la MRC de Pontiac à titre de responsable de l'administration de l'entente. Un des mandats identifiés vise notamment l'organisation et la coordination des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) de la région de l'Outaouais conformément au Manuel de consultation du public sur les PAFI et les plans d'aménagement spéciaux. La MRC de Pontiac doit également produire et transmettre un rapport de consultation publique résumant les commentaires obtenus et proposer, s'il y a lieu, des solutions.

Le présent document constitue le rapport de consultation publique qui s'est déroulée du 13 février au 10 mars 2017 concernant le PAFIO 2017-2023 de la région de l'Outaouais.

1. Objectifs de la consultation¹

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier; permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

2. Principes devant guider la consultation¹

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier est guidée par les principes suivants :

- la consultation doit être empreinte de transparence et d'objectivité;
- la population doit pouvoir s'exprimer dans un environnement réceptif à ses commentaires;
- l'information doit être facilement accessible à la population, et la publicité entourant l'activité de consultation doit être adéquate;
- un contact direct et personnalisé avec les personnes ou les groupes visés doit être privilégié, afin de mieux comprendre les intérêts, valeurs et besoins et en tenir compte dans les plans.

¹ Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, MFFP, Dernière mise à jour : 15 mars 2016

3. Portée et limites de la consultation publique²

La consultation publique permet de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des personnes intéressées par l'aménagement durable et la gestion des forêts du domaine de l'État et de se prononcer sur les objectifs locaux d'aménagement durable des forêts ainsi que sur les mesures d'harmonisation des usages dans une optique d'aménagement intégré. Cependant, elle ne devrait pas remettre en question les affectations du territoire public prévues ou approuvées par le gouvernement, ni la vision retenue, ni les orientations et objectifs d'aménagement durable des forêts énoncés dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts, ni les droits forestiers consentis par le Ministère.

4. Déroulement de la consultation

La MRC de Pontiac a été avisée le 30 janvier 2017 de la tenue d'une consultation publique concernant le projet du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2017-2023 par un courriel de Mme Cathy Labrie, Responsable gestion intégrée et des consultations publiques en Outaouais au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Annonces de la tenue de la consultation publique

Moyen	Précision
Lettre aux municipalités de l'Outaouais (version française)	Pour qu'elles communiquent l'annonce de la consultation lors des séances de leur conseil municipal - 19 janvier 2017
Lettre aux municipalités de l'Outaouais (version anglaise)	Pour qu'elles communiquent l'annonce de la consultation lors des séances de leur conseil municipal - 30 janvier 2017
Courriel aux représentants des MRC de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) (5)	Invitation à diffuser l'information sur leur site Internet et à leurs partenaires - 3 février 2017
Courriel aux maires des municipalités de la région de l'Outaouais situées à l'intérieur des limites de ces municipalités (34)	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires en ligne - 9 février 2017
Courriel aux maires des municipalités de la région de l'Outaouais situées à proximité des limites de ces municipalités (25)	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires en ligne - 9 février 2017
Courriel envoyé à des personnes intéressées à être informées de la tenue d'une consultation publique (210)	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires en ligne - 9 février 2017

²Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, MFFP, Dernière mise à jour : 15 mars 2016

Courriel aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (33)	Invitation à diffuser l'information sur leur site Internet et à leurs membres - 3 février 2017
Avis sur le site Internet de la TRGIRTO	Lien vers la carte du PAFIO 2017-2023 et l'espace pour émettre des commentaires – 13 février 2017
Création d'une page Facebook de la TRGIRTO	Annnonce de la consultation publique et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires en ligne - Message mis sur Facebook le 13 février 2017
Avis public (Annexe 17)	Avis public a paru dans les hebdomadaires régionaux de l'Outaouais. • Le Droit – Samedi 18 février • La Gatineau – Jeudi 16 février • La Petite Nation – Mercredi 15 février • Le Journal du Pontiac – Mercredi 15 février • Le Bulletin de Buckingham – Mercredi 15 février • Journal L'Envol – Mercredi 15 février • The Equity – Mercredi 15 février (avis public en anglais)
Communiqué de presse + site Facebook et Twitter du MFFP	27 février 2017

Le PAFIO 2017-2023 pour les unités d'aménagement de la Basse-Lièvre (UA 072-51), de la Haute-Gatineau-et-du Cabonga (UA 073-51, 073-52, 074-51) et de la Coulonge (UA 071-51, 071-52) a été rendu accessible sur place du 13 février au 10 mars 2017 aux bureaux des unités de gestion qui suivent :

Unité de gestion de la Basse-Lièvre

16, impasse de la Gare-Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Téléphone : 819 246-4827

Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga

266, rue Notre-Dame, RC 100

Maniwaki (Québec) J9E 2J8

Téléphone : 819 449-3333

Unité de gestion de la Coulonge

163, chemin de la Chute

Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0

Téléphone : 819 683-2626

Le PAFIO 2017-2023 était également accessible durant cette même période, via les sites Internet de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) et du site du MFFP et aux adresses suivantes :

<https://www.trgirto.ca>

<https://mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement-outaouais-pafio-fevrier2017.jsp>

5. Participation à la consultation

5.1 Bilan de la consultation publique tenue du 23 février au 10 mars 2017

Participation

Élément	Nombre de participants
À titre personnel	12
Pour un organisme	40
Total	52
Consultation dans les bureaux du MFFP	17
Membres de la TRGIRTO	7
Réponses en ligne	33
Documents déposés	34
Visionnements de la carte interactive du MFFP	587

Champs d'intérêt

Élément	Nombre de participants
Villégiateur (bail, chalet, association)	15
Clientèle faunique (zec, pourvoirie, réserve faunique)	4
Clientèle municipale (municipalité, MRC)	12
Récréotourisme (activité, club, association)	11
Groupe environnemental	10
Chasseur, pêcheur (club, association)	9
Exploitation faunique (zec, pourvoirie, réserve faunique)	19
Piégeage	6
Association de propriétaires	1
Accès au territoire public	1

Types de préoccupation

Élément	Nombre de participants
Localisation des coupes	41
Infrastructures (chemins, ponts)	48
Types de coupe	23
Période de coupe	33
Superficie des coupes	28
Transport (bruit, sécurité, etc.)	34
Protection des lacs	1
Protection des sols et de la régénération	1
Respect de la réglementation en forêt feuillue	1
Interdiction de l'ébranchage au chemin	1
Zones d'intensification de l'aménagement	1
Processus de consultation	1
Impacts sur la faune et sur le territoire	1
Retrait d'une partie d'un SIP	1
Chemins à double vocation	1
Habitat martre	1
Harmonisation opérationnelle	1
Connectivité	2
Protection riveraine	1

Unités d'aménagement visées

Unité d'aménagement	Nombre de participants
071-51	11
071-52	13
072-51	16
073-51	14
073-52	17
074-51	7

Moyens par lequel les participants ont été informés de la tenue de la consultation publique

Moyen	Nombre de participants
Courriels	5
TRGIRTO	30
Journaux	3
Radio	2
Internet	10
Autres	4

5.2 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires

Nom	Personnel	Organisme
Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame		✓
Association du Mont O'Brien		✓
Association pour la Protection des Lacs des Cèdres (APLC)		✓
Bryson Lake lodge		✓
Club les Ours Blancs ou ASSOCIATION RÉGIONALE DE MOTONEIGISTES DE LA HAUTE- GATINEAU,LES OURS BLANCS INC		✓
Associations des lacs Jim, Gillies et Galarneau (Comité du chemin du Bois Franc)		✓
Individu	✓	
Fédération des clubs de Motoneigistes du Québec - Secteur Outaouais		✓
Forêt Vive (1)		✓
Forêt Vive (2)		✓
Individu	✓	
Individu	✓	
Individu	✓	
Individu	✓	
Individu	✓	
Individu	✓	
Individu	✓	
Individus	✓	
MRC de Papineau		✓
MRC de Pontiac		✓
Municipalité Boileau		✓
Municipalité de Cayamant		✓
Municipalité d'Amherst		✓
Municipalité de Duhamel		✓
Municipalité de Montpellier		✓
Municipalité d'Otter Lake (1)		✓
Municipalité d'Otter Lake (2)		✓
Municipalité de Val-des-Monts		✓
Municipalité Lac-des-Plages		✓
Individus	✓	
Pontiac Environment Protection		✓
Pourvoie Lac Bryson		✓
Pourvoirie Bark Lake		✓

Pourvoirie Camachigama		✓
Pourvoirie de l'est canadien et Mer Bleue		✓
Pourvoirie Domaine Shannon		✓
Pourvoirie Doolittle		✓
Pourvoirie du club des douze		✓
Pourvoirie du lac Brûlé		✓
Pourvoirie du Lac de l'Indienne		✓
Pourvoirie du Lac O'Sullivan		✓
Pourvoirie Moselle Natakim		✓
Pourvoirie Pavillon La Vérendry		✓
Pourvoirie Territoire de chasse et pêche Poirier		✓
Pourvoirie Territoire de l'Original		✓
Pourvoirie Villa Basque		✓
Pourvoirie Wapus		✓
SEPAQ		✓
Individus	✓	
Individu	✓	
Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.		✓
Ville de Gracefield		✓
Total	12	39

6. Recommandations

- 1) Une forte proportion des commentaires a trait à des questions qui devront être abordées et réglées dans le cadre de l'harmonisation opérationnelle relevant des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) et du Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Les intervenants concernés par ces questions d'harmonisation opérationnelle souhaitent faire valoir leurs préoccupations au moment opportun et pouvoir éventuellement convenir de mesures d'harmonisation qui seront effectivement mises en œuvre. À cet effet, il apparaît nécessaire qu'un processus d'harmonisation opérationnelle soit élaboré afin de s'assurer que cette démarche soit bien définie et qu'elle puisse permettre de convenir d'ententes qui satisfassent les parties prenantes y ayant recours.
- 2) Plusieurs représentants de municipalité ont soulevé la problématique touchant les chemins à double vocation. Cette problématique s'adresse plus particulièrement au ministère des Transport en ce qui concerne le financement de l'entretien et de la réparation de ces chemins comme la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de l'Outaouais (CRRNTO) l'a indiqué dans un avis régional publié le 18 juin 2015. Les municipalités et les MRC de la région ont d'ailleurs interpellé ce ministère à ce sujet. Cependant, la problématique associée à l'harmonisation opérationnelle (bruit,

sécurité, partage des coûts) demeure. Une très forte proportion des bois récoltés et transportés dans la région de l'Outaouais circule sur des chemins municipalisés. La TRGIRTO devrait donc se pencher sur cette question qui apparaît à plusieurs égards comme une question d'harmonisation des usages.

- 3) Les pourvoiries demandent d'éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire ne soient créées. À cet effet, les Tables locales de GIRT de l'Outaouais ont adopté à l'unanimité au printemps 2013 une résolution demandant que pour toute construction de chemin à l'extérieur ou à l'intérieur des limites d'un territoire faunique structuré (TFS), le chemin soit à une distance de 300 m de la limite du TFS et qu'une entente soit convenue entre le gestionnaire de TFS concerné et le BGA responsable de la planification des chemins via l'harmonisation opérationnelles s'il est impossible de respecter cette règle. Le MFFP a indiqué qu'il était favorable à une telle demande. Le MFFP devrait rappeler et informer les BGA responsables de la planification des chemins de tenir compte de ce consensus obtenu avec les membres des Tables locales de GIRT de l'Outaouais.
- 4) Plusieurs pourvoiries soulignent que «les travaux de voirie, de récolte, de transport et d'aménagement sont incompatibles avec la présence de leur clientèle touristique». Ils mentionnent également, à titre indicatif, leurs périodes de chasse, de pêche ou de motoneige. Ces informations devraient être transmises aux BGA et au BMMB. Le consensus des TLGIRT de l'Outaouais concernant l'harmonisation du calendrier des opérations est intégré dans les directives opérationnelles du ministère. Ce consensus précise notamment certaines restrictions à propos du transport des bois, de la pêche et de la chasse. Les BGA et les acheteurs du BMMB sont tenus de les respecter.
- 5) Les personnes qui ont soulevé certaines problématiques découlant de l'ouverture de nouveaux chemins multi-usages devraient être informées par le MFFP de la possibilité de recourir aux Lignes directrices régional pour les fermetures de chemins forestiers une fois que les opérations sont terminées.
- 6) Quelques individus et des représentants de municipalités ont demandé que des mesures de protection de paysages soient mises en œuvre à certains endroits. Une fois par année, avant le 1^{er} mars, le MFFP est ouvert à recevoir de nouvelles propositions de sites de paysage pour lesquels des modalités d'encadrement visuel pourraient être appliquées. Ces personnes devraient être informées de cette possibilité.
- 7) Quelques remarques ont été recueillies concernant du bois laissées sur des aires d'empilement. Il serait important d'informer les personnes les ayant formulées qu'en recevant une plainte officielle, le MFFP serait dans l'obligation de procéder à une vérification et, éventuellement, à une enquête plus approfondie.

- 8) Le MFFP devrait rendre accessibles aux membres de la TRGIRTO les chantiers prescrits (contours et prescriptions) et leur offrir la possibilité d'émettre des commentaires avant le début de la démarche d'harmonisation opérationnelle.
- 9) L'outil de recherche de la carte interactive n'est pas fonctionnel. Il devrait être possible, à l'aide d'un outil de recherche, de repérer divers éléments facilement identifiables par les personnes qui consultent cette carte tels que des lacs, des baux de piégeage, des territoires fauniques structurés (ZEC, pourvoiries, réserves fauniques), etc.
- 10) Les personnes qui souhaitent émettre un commentaire en ligne sur le site du MFFP ne peuvent pas téléverser de documents (longs textes, cartes ou tableaux). Il faudrait programmer le formulaire en ligne de sorte qu'il soit possible pour ceux qui le désirent de téléverser des documents.

7. Commentaires sur la façon dont sont présentés les informations, les cartes et les documents sur le site Web

Pontiac Environment Protection
As we say in the memoir part 1, the PAFI-O should not be for a 6 year-period, when for the last 5 years there is no PAFI-T. It does not matter if on the site web or not. However, a couple of our members have said that this map is generally more clear than last year.
Individus
C'est assez compliqué, l'information est spécialisée et peu accessible. Le langage n'est pas très convivial pour le public. Avoir une soirée de présentation publique serait intéressant.
Association pour la Protection des Lacs des Cèdres (APLC)
Excellente présentation et organisation de votre site. Bravo.
Club les Ours Blancs ou ASSOCIATION RÉGIONALE DE MOTONEIGISTES DE LA HAUTE-GATINEAU, LES OURS BLANCS INC
Il faut comprendre que les clubs de motoneigistes sont dirigés par des bénévoles, nous n'avons pas les gens disponibles pour consulter / comprendre et les outils pour voir s'il va y avoir partage des chemins. Je ne trouve pas que ceci est facile pour un utilisateur de s'y retrouver. Ceci engendre des mécontentements de part et d'autre (soit le club et la forestière). Il faudrait qu'avant chaque mise en marché nous soyons consultés.
Forêt Vive
La carte interactive est très bonne.
Municipalité de Cayamant
Le site est beaucoup trop compliqué pour être utilisé par des gens qui ne sont pas familiers avec la géomatique.
Territoire de chasse et pêche Poirier
Le site web est difficile d'utilisation. L'impression des cartes ne fonctionne pas (seuls les contours de terrain de piégeage s'impriment). Pour consulter un secteur aussi grand qu'une pourvoirie, c'est très difficile d'obtenir l'information nécessaire.

Municipalité de Val-des-Monts
Les informations ne sont pas toutes affichées sur le site internet tel que les dates d'intervention par secteur. Cette information serait essentielle pour permettre d'avoir plus d'information et mieux répondre aux citoyens qui posent souvent des questions à ce sujet.
Individu
L'information est bien présentée ainsi que les cartes. Certaines infos comme la localisation potentielle des chemins, pour l'info des améliorations (am) et implantation (RE) pourraient être plus claires ou avoir plus d'infos. Merci
Fédération des club de Motoneigistes du Québec, Secteur Outaouais
Pour ma part ce que j'avais besoin pour mes commentaires tout y était.
Individu
Pour une meilleure vision d'ensemble, les interventions antérieures de récolte devraient figurer sur les cartes, ainsi que les informations de référence que vous demandez, comme le nom et le no des chantiers. Il n'est pas facile de se conformer aux demandes de la consultation, même pour un forestier d'expérience. Grâce à l'aide d'un représentant du MFFP, j'ai une certaine liste des noms des chantiers touchant le territoire que j'utilise, mais je n'ai pas trouvé la liste des numéros de chantiers correspondants.
Individu
Très bien présenté.

8. Commentaires reçus

(Extraits originaux non modifiés (sauf orthographe) en provenance du formulaire électronique du site Internet du MFFP, des rencontres de consultation sur place et des commentaires émis par courriel)

Nom de l'émetteur du commentaire	Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame
UA	072-51
Chantier(s)	Fourche et Dame
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), types de coupe, période de coupe, transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Non
ANNEXE 1	
Nom de l'émetteur du commentaire	Association du Mont O'Brien
UA	071-51
Chantier(s)	MARK-6672
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), superficie des coupes, retrait d'une partie d'un SIP
Demande de modification	Oui
ANNEXE 2	
Nom de l'émetteur du commentaire	Association pour la Protection des Lacs des Cèdres
UA	073-51
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts)
Demande de modification	Oui
L'unité 073-51 couvre de nombreux lacs de villégiature. D'après la carte proposée, il semble que les zones de coupe soient assez loin des lacs des cèdres (Grand et Petit lac des Cèdres), ce qui est encourageant. Les affectations autour des lacs des Cèdres sont 07-54 (Site d'intérêt faunique-frayère à touladi) et 07-20 Aire de confinement du cerf de virginie), ce qui devrait conférer un niveau de protection un peu plus élevé pour les zones est et ouest des lacs et entre les deux lacs. Pouvons-nous nous fier à ces affectations du MRNF ? Est-ce-que les municipalités peuvent se donner le droit de couper dans ces zones malgré ces affectations ? J'aimerais donc confirmer qu'il n'y aura pas de coupe forestière près de ces deux lacs pour la période du plan d'aménagement et les années à venir afin d'en assurer la protection de la faune à long terme. Une réponse à nos préoccupations (APLC) et ses membres serait très apprécié. Merci beaucoup.	

Nom de l'émetteur du commentaire	Bryson Lake lodge
UA	071-52
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Infrastructures (chemins, ponts), période de coupe, transport (bruit, sécurité, etc.).
Demande de modification	Non
Aucun commentaire	
Nom de l'émetteur du commentaire	Club les Ours Blancs
UA	073-51
Chantier(s)	Cayamant, Marchand, Sam, Darby, Hélène, Ellard, Rivière de l'Aigle, Laird
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), types de coupe, période de coupe, transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Non
ANNEXE 3	
Nom de l'émetteur du commentaire	Comité du chemin du Bois Franc, Représentant les Associations des lacs Jim, Gillies et Galarneau
UA	071-51
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Non
En ce qui nous concerne notre préoccupation sont les coupes à blanc qui sont visibles du centre des Lacs. En ce qui concerne le chemin du Bois Franc entre le km 18 et 42 compte tenu que le chemin est dans la municipalité de Mansfield et la MRC Pontiac, l'entretien du chemin devrait relever du ministère des transports considérant qu'il s'agit d'un chemin conduisant aux richesses naturelles, aux aires de villégiatures et résidentielles, chasse et pêche, camping et autres activités de loisirs. Que nous puissions participer aux rencontres concernant le chemin du Bois Franc soit au ministère ou lors de réunion avec les bénéficiaires. Considérant que le bureau de mise en marché projette dans le futur d'aller en soumission pour l'octroi de lots de bois nous aimerions que dans les futurs contrats avec les bénéficiaires, que l'une des conditions soit que l'entrepreneur s'engage à maintenir le chemin du bois franc dans de bonnes conditions tout au long des travaux. L'entretien et maintenance du chemin devraient être centralisés à un même endroit.	

Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
UA	071-51
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), types de coupe, période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Non
Aucun commentaire	
Nom de l'émetteur du commentaire	Fédération des clubs de Motoneigistes du Québec Secteur Outaouais
UA	Toutes
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts)
Demande de modification	Non
Dans ce PAFIO dans UA 071-51, nous avons des sentiers de motoneige qui sont dans les secteurs de coupe donc nous désirons avoir une harmonisation sur l'usage des chemins impliqués dans les différents chantiers forestiers à venir, si ces chantiers sont en période hivernal. Il y a 2 clubs qui ont des sentiers dans l'UA. UA 071-52, dans cette UA nous avons 3 clubs qui ont des sentiers qui risquent d'avoir cohabitation avec les forestières opérant dans cette UA soit le club Pingouin, Ours Blancs et le club de Val D'Or, donc nous désirons avoir des harmonisations. UA 072-51, dans cette UA il y a 4 clubs qui ont des sentiers encore un fois nous sollicitons une harmonisation pour les chantiers qui seront en opération. Pour cette UA 2 clubs seront affectés, une harmonisation opérationnelle devra être faite entre les clubs et les forestières qui auront les permis de coupe de bois. UA 073-52, 2 clubs seront affectés soit le club Pingouin et le club de Val D'Or, nous souhaitons avoir une harmonisation opérationnelle pour les chantiers à venir. UA 7451, 2 clubs sont touchés soit Les Ours Blancs et le club de Val D'Or donc nous aurons besoin d'harmonisation des usages.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Forêt Vive (1^{er} commentaire)
UA	Toutes
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, types de coupe, superficie des coupes
Demande de modification	Non
Forêt Vive souhaite que le Québec applique son règlement censé protéger le sol et la régénération. La moitié de la forêt qui est mixte et résineuse est récoltée en coupes presque rases en dépit du fait qu'il y a de la régénération presque partout. Si on épargnait la régénération on ne verrait pas à travers la coupe comme c'est le cas en forêt privée. Cette partie est ébranchée au chemin ce qui entraîne un appauvrissement et des dommages sévères au sol et détruit presque toute la régénération. On vient d'autoriser cette méthode dans la moitié feuillue de la forêt, ce à quoi nous nous opposons. On va faire des coupes encore plus vaste avec les COS, ce qui rend plus important de préserver la régénération. Nous sommes contre les plantations mono espèce sur	

les meilleurs sols et la scarification lourde qui les précèdent.

Nous essayons sans succès depuis 10 ans d'avoir accès aux inventaires, ce qu'on nous refuse même alors que c'est Québec qui en est responsable.

ANNEXE 4

Nom de l'émetteur du commentaire	Forêt Vive (2 ^e commentaire)
UA	073-51
Chantier(s)	Carpe, Foin
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts)
Demande de modification	Oui

Par la présente, nous demandons de retirer les chantiers Carpe et Foin dans l'UAF 73-51 des SIP pour les années 2018-2023.

Le premier février 2017, nous avons déposé une demande à M. Denis Bouillon pour la considération de la Forêt Lajoie en tant qu'aire protégée en soulignant les caractéristiques rares et valorisantes de ce secteur.

Tant que le secteur est en étude par le MFFP et/ou le MDDELCC pour le potentiel d'une aire protégée, nous demandons que les secteurs Foin et Carpe soit retirés des SIP et que les volumes soient substitués par un autre chantier afin de prendre le temps nécessaire pour faire une évaluation approfondie et complète.

Ceci réduira les attentes des compagnies forestières envers les volumes provenant de ces secteurs dans la mesure que la Forêt Lajoie devient une aire protégée.

Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
UA	071-52
Chantier(s)	04-0104 au 04-0069 (baux de piégeage)
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), types de coupe, période de coupe. Superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Non

Il y a environ une quinzaine d'année, nous pouvions nous rendre du Lac Pradines jusqu'au croisement du Chemin La Vérendrye 20 au Lac Brulé qui nous emmène au Lac Roland à la route 117. Donc chantier 04-0104 au 04-0069. Nous pouvions accéder au Lac Pradines par le Parc de La Vérendrye et aussi par le Chemin du Bois-Franc à Fort-Coulonge.

Je vois qu'il y a des améliorations qui se feront.

Est-ce que ce chemin sera carrossable afin de pouvoir y accéder des deux côtés?

Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
UA	071-51
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Infrastructures (chemins, ponts), types de coupe, période de coupe
Demande de modification	Non
J'aimerais savoir si les coupes de bois il y aurait possibilité de refaire le pont du 5 milles et aussi d'aviser chaque détenteur de bail.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
UA	071-52
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Période de coupe
Demande de modification	Non
Prendre contact par téléphone avant le début des travaux.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
UA	071-51
Chantier(s)	INGLEY - 5281
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), types de coupe, période de coupe, superficie des coupes
Demande de modification	
Bonjour, j'ai quelques questions concernant ce projet. 1) Comme la dernière coupe de bois a apporté plusieurs changements concernant la venue de nouveau bail de villégiature, est ce que la même chose peut arriver de nouveau? 2) Comme nous somme un groupe de chasseurs, est-ce qu'on peut avoir de l'activité pour l'automne 2017? 3) Est ce que la localisation des coupes n'est pas trop près de la zone protéger? 4) J'aimerais savoir pour la localisation potentiel des chemins: Implantation (IM), c'est quoi les changements sur ce chemin et Amélioration (AM) est-ce que ce sont des trails de garette ou un chemin pour sortir le bois qui va être carrossable avec véhicules après? 5) Période de la coupe, ça devrait commencer à peu près dans quelle année et quelle période de l'année? 6) D'après le schéma au bout du Ingley en traversant le ruisseau jusqu'au lac de la Lune, est-ce que la coupe n'est pas trop près du Lac? 7) C'est quoi au juste un Traitements culturaux de remise en production (TCRP) tout ce qui est indiquer en brun sur le schéma et est-ce que ceci peut être fait en 2017? Merci	

Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
UA	071-51
Chantier(s)	Lacombe
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), types de coupe, période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Non
Aucun commentaire.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
UA	071-51
Chantier(s)	Lac St-Patrice
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, types de coupe
Demande de modification	Oui
ANNEXE 5	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individu
UA	073-51
Chantier(s)	Taby, Ted, François 1, Corbeau, François, Fraser, Refus, Gagamo, Willard, Labelle
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts) types de coupe, période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.), impacts sur la faune et sur le territoire
Demande de modification	Oui
ANNEXE 6	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individus
UA	071-52
Chantier(s)	04-0065 et 04-0066 (baux de piégeage)
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts) types de coupe, période de coupe, superficie des coupes
Demande de modification	
- Protection des chalets et des infrastructures - Pour les coupes totales autour du Lac petit Vaughan et Vaughan, essayer de garder un peu plus de bois que la norme pour favoriser la faune (particulièrement la martre). Par exemple, garder des bouquets pour favoriser la connectivité pour la faune. - Pour le chemin passant au sud du lac Membré et du Lac Coupal, des investissements importants ont été faits dans les dernières années pour les améliorer. Il serait important de maintenir la qualité de ces chemins d'accès.	

Nom de l'émetteur du commentaire	Municipalité de Duhamel
UA	072-51
Chantier(s)	Au Loup
Préoccupation(s)	Infrastructures (chemins, ponts), transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Oui
ANNEXE 7	
Nom de l'émetteur du commentaire	Municipalité de Duhamel
UA	072-51
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), types de coupe, période de coupe, transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Non
La municipalité de Duhamel demande que le transport de bois transite par le réseau routier prioritaire, déjà défini. Nous avons remarqué que nos sentiers récréatifs étaient bel et bien cartographiés sur les cartes interactives du Ministère (MFFP). Nous aimerions que ces sentiers soient protégés, ainsi que les sites d'intérêt et les paysages sensibles le long de ces sentiers. Une marge minimale de 20 mètres, sans intervention, de part et d'autre des sentiers, serait acceptable, mais une prise en compte de l'impact visuel pour les sites d'intérêt et paysages sensibles sera tout aussi importante. Il serait grandement apprécié, que la municipalité soit considérée comme un partenaire et qu'elle soit informée de la date prévue du début des travaux, des dates de coupes annuelles ainsi que les dates de transport avec itinéraires. De cette façon, la municipalité pourrait très bien collaborer en informant sa population.	
Nom de l'émetteur du commentaire	MRC de Papineau
UA	072-51
Chantier(s)	Graham, Écluse, Fourche et Dame
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), transport (bruit, sécurité, etc.), retrait de parties de secteur
Demande de modification	Oui
ANNEXE 8	
Nom de l'émetteur du commentaire	MRC de Pontiac
UA	071-51, 071-52
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Infrastructures (chemins, ponts), transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Non
Nos commentaires s'adressent pour tous les chantiers localisés à l'intérieur des limites des municipalités locales de la MRC de Pontiac ainsi que pour les chantiers qui transigent par les	

municipalités locales.

Nous demandons que les municipalités soient consultées lors de l'harmonisation opérationnelle par les BGA/BMMB et que le ministère en assure le suivi.

Nous demandons que les BGA/BMMB signent des ententes écrites avec les municipalités locales lors de l'harmonisation opérationnelle et nous demandons un meilleur suivi de la part du ministère afin de s'assurer que ces ententes d'harmonisation fassent parties intégrantes des contrats de récoltes.

Nous demandons qu'un processus ou standard uniforme soit développé pour l'harmonisation opérationnelle qui s'appliquerait à tous les BGA/BMMB.

Nous demandons une utilisation optimale du programme de remboursement des coûts de chemins multi-ressources afin d'assurer un accès routier sécuritaire et de qualité pour l'ensemble des utilisateurs.

Nom de l'émetteur du commentaire	Municipalité Boileau
UA	072-51
Chantier(s)	Lac-au-Loup
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, types de coupe, période de coupe, transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	

ANNEXE 9

Nom de l'émetteur du commentaire	Municipalité de Cayamant
UA	073-51
Chantier(s)	Municipalité de Cayamant
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), retrait de parties de secteurs
Demande de modification	Oui

1- Améliorer les communications pour informer les partenaires des consultations publiques. La municipalité a été informée seulement le 1er mars de la tenue des consultations publiques, et ce, par un courriel en anglais destiné à la MRC du Pontiac.

2- Pour l'harmonisation opérationnelle, la municipalité aimerait être informée à l'avance des chantiers prévus, et principalement des chemins qui seront utilisés ou construits. La municipalité doit avoir le temps de contacter les compagnies et/ou contracteurs avant les travaux pour les compensations financières liées à l'utilisation des chemins (autrement, les compensations sont souvent oubliées). De plus, considérant les plans d'aménagement d'un camping par la municipalité, celle-ci doit être informée des plans de constructions de chemin, pour s'assurer qu'ils ne viennent pas nuire au plan de camping.

3- Concernant le chantier Cayamant B: Une attention particulière devrait être portée pour limiter (de préférence complètement éliminer) l'impact visuel des coupes. Le Lac Cayamant est très populaire pour les villégiateurs, qui tolèrent très mal la vue de coupes forestières à partir de leurs chalets. Ces villégiateurs viennent dans la région pour apprécier l'expérience en nature, et pour profiter de la beauté de la forêt, ce qui est difficilement conciliable avec la vue de coupes

totales.

4- Concernant les chantiers à proximité du Lac Dumont (Cluck, Crotch, Sand_2): La municipalité s'oppose fermement à toutes coupes donnant un accès aux berges du Lac Dumont, pour des raisons de sécurité du public. Les berges sont utilisées en saison estivale pour faire des fêtes illégales de grande ampleur. En plus de causer des importants dommages pour l'environnement, puisque ces lieux de fête deviennent des dépotoirs à ciel ouvert et que des courses de VTT et de voiture sont régulièrement organisées dans les berges et le lac lui-même, ces événements causent des problèmes de sécurité pour la municipalité. Les services d'urgence sont monopolisés par les fêtards, la quantité de conducteurs en état d'ivresse augmente, et la présence dans la municipalité de gens en état d'ébriété avancé inquiète fortement les résidents et les villégiateurs. Si ces chantiers sont opérés, la municipalité demande que tous les accès au chantier soient rendus inopérables pour tous les véhicules. Cette condition est nécessaire pour espérer conserver le lac Dumont dans le temps, et pour protéger les citoyens de Cayamant."

Nom de l'émetteur du commentaire	Municipalité de Montpellier
UA	072-51
Chantier(s)	Schryer
Préoccupation(s)	Infrastructures (chemins, ponts), transport (bruit, sécurité, etc.), chemins à double vocation
Demande de modification	Non

ANNEXE 10

Nom de l'émetteur du commentaire	Municipalité d'Otter Lake (1 ^{er} commentaire)
UA	071-51
Chantier(s)	Secteur Beauragard -829, 833, 835, 841, etc., Secteur Cayamant C 2250, G 2336, A 2217, E 2275, Secteur Dumont 3627, Triangle 11191, Sand_2 9926, Secteur Squaw 7 10649, Secteur Mary 6711
Préoccupation(s)	Infrastructures (chemins, ponts), transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Non

La Municipalité n'a jamais été contactée par les compagnies pour sécuriser une entente d'utilisation pour le chemin Beaudoin.

Pour assurer la sécurité des résidents, la Municipalité a absolument besoin d'une entente pour chaque chemin utilisé sur son territoire avant le commencement du travail et ce, pour n'importe quelle type de coupe.

La municipalité a 2 sorties principales pour tous ces secteurs, le chemin Beaudoin et le chemin Picanoc. Malgré le *Rapport suivi PAFIO Outaouais juin 2016*, page 6, réponse à la préoccupation de plusieurs municipalité pour une demande d'une entente d'harmonisation avec les bénéficiaires qui voyagent les chemins publics municipaux et que vous avez clairement donné la responsabilité de l'harmonisation opérationnelle aux bénéficiaires, seulement un nous a contacté pour nous aviser du coût et ont voulu signer une entente.

La Municipalité demande au Ministère de créer une meilleure procédure afin de s'assurer de l'harmonisation opérationnelle entre les bénéficiaires et les municipalités affectées, au lieu de

répéter que "Les BGA qui effectueront des travaux de récolte sont responsables de l'harmonisation opérationnelle."

Il y a aucun suivi de la part de la Ministère et les mesures en cours ne fonctionnent pas.

ANNEXE 11

Nom de l'émetteur du commentaire	Municipalité d'Otter Lake (2 ^e commentaire)
UA	071-51
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Infrastructures (chemins, ponts), transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Non

Sujet: chemin Beaudoin

Nous continuons d'avoir des problèmes majeurs avec le chemin Beaudoin dans la municipalité d'Otter Lake en raison des entreprises de camionnage.

Je me rends compte que nous n'avons pas une entente d'harmonisation avec eux cependant, le problème demeure.

Les camionneurs causent des problèmes majeurs à ce chemin, ce qui créera des coûts considérables pour la municipalité.

Il est présentement accessible à nos citoyens seulement avec des camions 4x4 et même alors, il pourrait être problématique.

Devrions-nous recevoir un appel 911 et notre chemin est inaccessible à cause des camionneurs, qui serait tenu responsable?

En tant que municipalité, nous avons la responsabilité d'assurer la sécurité de nos citoyens et de leur assurer l'accès sur nos routes municipales.

Nous sommes incapables d'atteindre notre mandat sans avoir le pouvoir de gérer nos chemins municipaux dans le meilleur intérêt de notre municipalité.

Donc, pouvons-nous empêcher les camionneurs de transporter sur le chemin Beaudoin car il est à l'origine des problèmes majeurs pour la municipalité?

Vous pouvez me joindre à l'un ou l'autre des numéros de téléphone mentionnés ci-dessous si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires à ce sujet.

Merci

Nom de l'émetteur du commentaire	Municipalité de Val-des-Monts
UA	072-51
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts) types de coupe, période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Non
Les travaux prévus côtoient des secteurs de villégiatures et milieux sensibles. L'Accès aux chemins municipaux et accès aux chemins privés par les équipements pour la coupe préoccupent le service des travaux publics de la municipalité. Ainsi, pour l'utilisation des chemins municipaux, il serait souhaitable que la municipalité soit mise au courant à l'avance des différentes voies d'accès qui seront utilisées. Par la suite, il serait important de conclure un protocole d'entente pour l'utilisation des chemins municipaux. Le même type d'entente serait requis avec les associations privées pour l'utilisation des chemins privés qui donnent souvent accès aux chemins municipaux.	
Nom de l'émetteur du commentaire	Municipalité Lac-des-Plages
UA	072-51
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts) types de coupe, période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Non
Pour Lac-des-Plages nos préoccupations sont les suivantes: -Les baux de villégiature au bout du chemin du Lac-de-la-Rouge (accessibilité en tout temps par le chemin forestier) -Les coupes extrêmes le long des chemins forestiers (le paysage qui est défiguré par la coupe, on ne voit que ça lorsqu'on circule le long du chemin) -Le bois laissé en tas le long des chemins forestiers et inutilisé (gaspillage) -La proximité des cours d'eau le long des coupes de bois (sédimentation, machinerie qui travaille le long ou dans les cours d'eau) -La chasse et la pêche le long des chemins forestiers (les périodes de coupe) -La réparation des chemins avant et après la circulation des camions forestiers -La remise en état des lieux après la coupe -Le passage de camion très tôt le matin en période estivale -La vitesse des camions à bois dans le village	

Nom de l'émetteur du commentaire	Individus
UA	074-51
Chantier(s)	13-0054, 13-0056 (baux de piégeage) Bosquet, Brisebois, Fisher, Anthère, Bradman, Tricératops
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), types de coupe, habitat de la martre, harmonisation opérationnelle, connectivité, protection riveraine, retrait de secteurs
Demande de modification	Oui
ANNEXE 12	
Nom de l'émetteur du commentaire	Pontiac Environment Protection
UA	Toutes
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), types de coupe, processus de consultation
Demande de modification	Oui
Please see the memoir from Pontiac Environment Protection. The PEP President, Mme DeLombard is emailing it now from her office to Sebastien B/land in the Fort-Coulonge MFFP office. The memoir includes a strong suggestion of holding this consultation on just the 2017-2018 period of PAFI-O, because for 2017-2018 there is a PAFI-T. Then we suggest holding a consultation in January or February of 2018 on the 2018-2023 PAFI-O, since the PAFI-T for 2018-2023 will probably be in place by then.	
ANNEXE 13	
Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie Bark Lake
UA	073-52
Chantier(s)	Anthere 508, Anthere 506, Anthere 491, Anthere 481
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.), accès au territoire, paysages, habitats fauniques, communication, dates début travaux, harmonisation opérationnelle
Oui	Oui
ANNEXE 14	

Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie Camachigama
UA	074-51
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.), accès au territoire, paysages, communication, dates début travaux, harmonisation opérationnelle
Demande de modification	Non
Chantiers de coupes, réfection de pont, amélioration et construction de chemins planifiés sur et autour du territoire de la pourvoirie à droits exclusifs Pourvoirie Camachigama. Nous sommes très heureux de voir l'intérêt manifeste à procéder à la réfection du pont enjambant la rivière Camachigama au sud-ouest sur notre territoire. Nous aimerions être informés de la nature des travaux envisagés et du moment prévu pour l'exécution de ces travaux. Ce pont revêt une importance toute particulière pour nous puisque depuis qu'il n'est plus praticable et notre clientèle venant du sud doit changer de route soit un détour de 1 heure et demie. Je crois comprendre que ce pont sera utile pour aller chercher le bois à l'extérieur, à l'ouest de notre territoire, et que la machinerie et le transport se fera via notre territoire. J'aimerais être sûr de bien interpréter. Par ailleurs, nous demandons à ce que plus rien ne bouge sur notre territoire pendant la période de la chasse à l'orignal et même un peu avant et après. La chasse débute la mi-septembre et se termine la mi-octobre. Donc, nous pensons raisonnable d'arrêter les travaux les 3 dernières semaines de septembre et les 3 premières de octobre. D'un autre côté, à l'est du territoire des coupes et des travaux routiers sont prévues. Nous sommes intrigués par les travaux de réfection de la route menant dans notre territoire au lac Indien et plus au nord encore. Encore une fois, ces travaux seraient appréciés de notre côté quoi que moins critiques. J'aimerais quand même comprendre le pourquoi de ses travaux, il n'y a pas de coupe prévue par cette route. Les coupes prévues à l'Est doivent être raisonnables, tant au point de vue des superficies coupées que du type de coupes à réaliser. Nous désirons en discuter. Il ne doit pas y avoir de chevauchement de la limite de la pourvoirie par des coupes et l'environnement visuel du lac Indian doit être protégé car il y a aussi des coupes prévues du côté nord et que nous avons des chalets sur les bords de ce lac. Aussi, les mêmes dates de chasse à l'orignal que nous exerçons aussi dans ce secteur doivent être respectées. Nous espérons que nos demandes soient raisonnables pour l'ensemble des intervenants. Merci de votre collaboration.	

Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie de l'est canadien et Mer Bleue
UA	073-52
Chantier(s)	Mer bleue 2- 7011, 7012, 7013, 7014 et 7015, Sam 9879
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.), accès au territoire, paysages, habitats fauniques, communication, dates début travaux, harmonisation opérationnelle
Demande de modification	Oui
ANNEXE 14	
Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie Domaine Shannon
UA	073-52
Chantier(s)	Damphouse 3085, Carbonneau 2020, 2021, Lussier 6449
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.), accès au territoire, paysages, habitats fauniques, communication, dates début travaux, harmonisation opérationnelle
Demande de modification	Oui
ANNEXE 14	
Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie Doolittle
UA	073-52
Chantier(s)	Réal-9439, Harkins 4934, 4933, 4932, 4931, 4930, Dott 3488, 3487, Weldy 11850, Pelletier-8490, Orpen
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.), accès au territoire, paysages, habitats fauniques, communication, dates début travaux, harmonisation opérationnelle
Demande de modification	Oui
ANNEXE 14	

Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie du club des douze
UA	072-51
Chantier(s)	Bélanger 863, 865, 867, 868
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.), accès au territoire, paysages, habitats fauniques, communication, dates début travaux, harmonisation opérationnelle
Demande de modification	Oui
ANNEXE 14	
Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie du Club du lac Brûlé
UA	073-52
Chantier(s)	Yankee 1, Brûlé 1515, Brûlé 1518, Fid 3549, Fid 38, Fid 645
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.), accès au territoire, paysages, habitats fauniques, communication, dates début travaux, harmonisation opérationnelle
Demande de modification	Oui
ANNEXE 14	
Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie du Lac de l'Indienne
UA	073-52
Chantier(s)	Mary, 6706, 6707;6708, 6709, 6712, 6714, 6715, 6728, 6730, Sqaw_7-10649,
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.), accès au territoire, paysages, habitats fauniques, communication, dates début travaux, harmonisation opérationnelle
Demande de modification	Oui
ANNEXE 14	
Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie du Lac O`Sullivan
UA	073-52
Chantier(s)	Odelein-7865, Seaman 10138; 10132; 10135;10147, Seaman,
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.), accès au territoire, paysages, habitats fauniques, communication, dates début travaux, harmonisation opérationnelle
Demande de modification	Oui
ANNEXE 14	

Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoie Lac Bryson
UA	073-52
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.), accès au territoire, paysages, habitats fauniques, communication, dates début travaux, harmonisation opérationnelle
Demande de modification	Non
ANNEXE 14	
Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie Moselle Natakim
UA	074-51
Chantier(s)	Reid-9492, Tod-Geoffrion-1063, Bier, Bank-Geoffrion, Patricia-Lizzy, Lilian-6296
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.), accès au territoire, paysages, habitats fauniques, communication, dates début travaux, harmonisation opérationnelle
Demande de modification	Oui
ANNEXE 14	
Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie Pavillon La Vérendrye
UA	073-52
Chantier(s)	Malone-Est 6516, 6537, 6531, 6532, Mason, Marais, Kane, Racico, Henri-5032,
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.), accès au territoire, paysages, habitats fauniques, communication, dates début travaux, harmonisation opérationnelle
Demande de modification	Oui
ANNEXE 14	
Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie Territoire de chasse et pêche Poirier
UA	073-51, 073-52
Chantier(s)	Denis
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), types de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Oui
D'abord, le suivi qui est fait des commentaires des consultations publiques laissent à désirer. Il serait intéressant d'avoir un meilleur suivi pour voir comment nos commentaires sont considérés.	
Ensuite, le territoire de la pourvoirie a été fortement coupé dans les dernières années, et de très	

grandes superficies sont encore prévues dans les prochaines années. Cette situation diminue la qualité des habitats, puisque très peu d'îlots de résineux sont encore disponibles pour les orignaux. Pour le territoire de la pourvoirie, il serait intéressant d'espacer les interventions (ne pas couper dans la pourvoirie à chaque année) et de favoriser les coupes partielles. Par exemple, pour le secteur du chantier Denis, il faudrait favoriser les coupes partielles et laisser des îlots de résineux. Aussi, plusieurs secteurs de coupe sont prévus dans des secteurs très humides, ce qui compromet la régénération. La coupe totale ne devrait pas être réalisée dans ces secteurs.

Pour le chemin principal (route 14), le corridor routier tel que fait actuellement ne répond pas aux besoins. La bande de 20m n'est pas suffisante, et les coupes sont très visibles, ce qui n'est pas apprécié des clients. Comme pour les modalités de paysages pour les lacs sensibles, le corridor routier devrait être planifié en fonction de la topographie pour s'assurer que les clients ne voient pas les coupes.

Le processus d'harmonisation opérationnelle n'est pas au point. Les BGA font beaucoup d'ententes verbales, qu'ils refusent de mettre par écrit, et ils ne respectent pas toujours ces ententes. Des promesses sont souvent faites soit sur les dates d'opération ou sur l'entretien des chemins, et ne sont pas respectées. Il est fréquent que des chemins soient fortement endommagés par les opérations, et qu'ils ne soient pas remis en condition. Il serait donc intéressant que les BGA mettent par écrit les ententes faites dans le cadre de l'harmonisation opérationnelle.

Il est aussi important d'insister de nouveau sur l'importance de ne pas créer de nouveaux points d'accès dans la pourvoirie. Les nouveaux chemins permettant d'accéder à la pourvoirie ne sont pas acceptables.

Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie Territoire de l'Original
UA	071-52
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Infrastructures (chemins, ponts), période de coupe, superficie des coupes, accès au territoire, paysages, habitats fauniques, communication des dates début travaux, harmonisation opérationnelle
Demande de modification	Oui

Hi Raymond,

In regards to our last conversation you indicated that I should forward my concerns pertaining to the logging that is to occur in my territory.

First I would like to mention that I would like to work closely with the contractor that will be doing the work so we can both satisfy our needs and concerns before the job starts.

Some of my concerns are as follows.

1=Any new roads entering my territory must be a dead end road.

2=Do not cut more than 1.5% of my territory.

3=Need to know when anybody is in territory at all times and not to be logging during the

moose and bear hunting season.

4=Respect habitat for all wildlife.

5=Do respect the scenery in areas where there are camps.

6=Do not destroy the existing roads that we have been using and been maintaining.

These are the basic concerns and hopefully we can work around these issues. Again I cannot mention it enough that we need to have good communication between ourselves prior to commencing and during the time work is being done.

Can you please confirm that you have received this email.

Thanking You in Advance

Todd Grignon

Pourvoirie Territoire de l'Original

Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie Villa Basque
UA	073-51
Chantier(s)	Relais_58-9503, 9504, 9505, 9507, 9508, 9509, 9510, 9511
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), types de coupe, période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Non
Plusieurs pourvoiries et terrains de camping sont situés à proximité, à moins de 1 kilomètre des territoires visés par les coupes sélectives prévues. Nous sommes en activité que quatre mois par année, soit de mai à septembre. Nous avons une grande crainte face aux bruits et aux dangers de toute la machinerie de coupe utilisées. Plusieurs vacanciers, familles, jeunes enfants, utilisent le chemin Villa Basque pour la promenade à vélo, la marche, la course. Ce qui peut devenir très dangereux! Nous demandons donc de ne rien effectuer durant nos périodes d'activités, soit de mai à septembre inclusivement. Merci de considérer notre demande. Bien à vous, René St-Jean Pourvoirie Villa Basque."	

Nom de l'émetteur du commentaire	Pourvoirie Wapus
UA	073-52
Chantier(s)	Sloe_2 10619, 10620, 10614, 10615, Rachel 9015, 9016, 9017, 9018, Sloe_1-10601, 10606, 10604, Holton-5054, Poliquin-8905, 8906, Eisenhower 3731
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.), accès au territoire, paysages, habitats fauniques, communication, dates début travaux, harmonisation opérationnelle
Demande de modification	Non
ANNEXE 14	
Nom de l'émetteur du commentaire	SEPAQ, Réserve Papineau-Labelle
UA	072-51
Chantier(s)	Alcide, Bawata-Portelance, Croche, Dame, Graham, Jack, Lafontaine, Mouchersolles, Parc, Skipo, Traquet
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), types de coupe, période de coupe, transport (bruit, sécurité, etc.)
Demande de modification	Oui
Des cartes PDF contenant nos préoccupations par secteurs ont été envoyés à M. Raymond Barrette. Prendre notes que nos commentaires concernent uniquement les superficies identifiées comme étant la V7. En ce qui concerne les versions V6 et moins, se référer à nos commentaires émis lors des consultations publiques précédentes. Les contours finaux et traitements sylvicoles étant inconnus à ce stade-ci de la consultation publique, nous demandons au MFFP de nous faire un retour au fur et à mesure que la planification des chantiers se précisera afin d'avoir l'opportunité de visualiser les secteurs de récolte avant le processus d'harmonisation opérationnelles comme c'est le cas ailleurs dans les autres régions du Québec. Rappel sur l'importance de respecter la période de chasse aux gros gibiers tel que convenue à la TGIRT de même que le maintien et la remise en état du réseau routier utilisé pour les opérations forestières.	
ANNEXE 15	
Nom de l'émetteur du commentaire	Individus
UA	071-52
Chantier(s)	07-09-20, 07-14-13 07-14-19 (baux de piégeage)
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), types de coupe, période de coupe, superficie des coupes, corridor de déplacement
Demande de modification	Oui

Avec ce qui est prévue dans la carte et les coupes antérieures, on va être rendu aux alentours de 75% des terrains trappe où il y va avoir eu des interventions de coupe. Je suis quelqu'un qui a toujours consulté depuis le début et jadis avec les compagnies, il y avait moyen de s'entendre avant 2013 (le MFFP n'a même pas voulu reconduire ces ententes). Depuis que le MFFP a pris en charge les consultations, le canal pour faire des modifications est fermé. Étant technicien forestier depuis 31 ans il y aurait moyen de s'entendre, d'ailleurs ça marchait par le passé. Voici les numéros de tp 07-09-20 07-14-13 07-14-19. Au plaisir de se rencontrer.

Nom de l'émetteur du commentaire	Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.
UA	072-51
Chantier(s)	Lacombe, Pin Rouge
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, infrastructures (chemins, ponts), types de coupe, période de coupe, superficie des coupes, transport (bruit, sécurité, etc.), retrait de parties de secteur et de chemin
Demande de modification	oui
ANNEXE 16	
Nom de l'émetteur du commentaire	Ville de Gracefield
UA	073-51
Chantier(s)	
Préoccupation(s)	Localisation des coupes, types de coupe, superficie des coupes
Demande de modification	Non
J'ai consulté ma cartographie et j'aimerais simplement formuler les remarques suivantes: Les traitements culturaux de remise en production (TCRP) à droite du Lac Heney (Gracefield) touchent à une Aire de confinement du cerf de Virginie du Lac Heney et les traitements culturaux de remise en production (TCRP) à gauche du lac des Trente-et-Un-Milles (Gracefield) touchent à une Aire de confinement du cerf de Virginie du Lac Rond. Merci	

ANNEXE 1 Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame

Commentaires de l'Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame concernant le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2013-2018 pour l'unité d'aménagement 072-51 et, en particulier, les chantiers FOURCHE et DAME, situés dans la municipalité de Mulgrave-et-Derry.

Les chantiers FOURCHE et DAME, qui figurent sur les versions antérieures du PAFIO, sont situés dans la Réserve faunique Papineau-Labelle, de part et d'autre des lacs Faucon et de la Dame, où résident les membres de notre association. Ces chantiers demeurent des secteurs d'intervention potentiels en 2017-2018 et nous désirons par conséquent nous assurer que nos préoccupations seront prises en compte si des travaux sont effectués dans ces secteurs.

Certaines de nos préoccupations ont déjà été soumises au ministère lors des consultations de 2013 et de 2016 et le MRN a répondu en partie à celles-ci dans son rapport qui nous a été transmis le 26 janvier 2017. Nous n'avons eu aucun contact avec le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (BGA) à propos des demandes que nous avons soumises en 2016, puisqu'aucuns travaux n'ont été effectués dans ces secteurs. Toutefois, nous nous attendons à être consultés par le BGA pour discuter des points soulevés lors de la consultation de 2016 advenant que ces travaux aillent de l'avant.

Nous soumettons ici d'autres points qui nous préoccupent et pour lesquels nous demandons de rencontrer le BGA pour discuter des mesures d'harmonisation possibles dans le but de conclure une entente opérationnelle avant de réaliser tous travaux dans ces secteurs :

Chemins forestiers : La planification du chantier FOURCHE prévoit toujours l'aménagement d'un chemin forestier à l'ouest du lac de la Dame qui déboucherait sur le chemin Wilfrid, qui est un chemin privé de l'Association. Nous nous opposons formellement à la circulation de machinerie forestière industrielle et de lourds camions chargés de bois sur nos chemins, qui sont trop étroits pour que ce transport soit sécuritaire pour nos résidents. Nos chemins et nos ponceaux (dont un a été remplacé à grands frais par notre association l'été dernier) ne sont pas prévus pour supporter le passage répété de ce type de charges.

Protection des cours d'eau et rives du lac de la Dame, dans le chantier FOURCHE : Nous avons constaté de nombreux rubans de martelage sur des arbres situés directement sur la rive du lac de la Dame, le long des ruisseaux et aux abords d'un étang à castors lors de randonnées dans le secteur de coupe du chantier FOURCHE situé immédiatement à l'ouest du lac de la Dame. Nous sommes inquiets de l'impact visuel de coupes forestières si près du lac de la Dame, et de l'impact des coupes et des chemins forestiers sur les ruisseaux et frayères qui se jettent dans le lac.

Protection des espèces vulnérables, en l'occurrence l'ail des bois : Une validation des sites que nous avons signalés a été faite par le MFFP en 2014. Toutefois, ces signalements ne visaient que le thalle principal, dans le secteur DAME. Lors de randonnées subséquentes, nous avons observé que les populations d'ail des bois étaient beaucoup plus étendues que celles qui avaient été

précédemment rapportées. Une nouvelle validation, faite cette fois-ci en saison, en compagnie d'un guide local bien au fait de l'emplacement des populations, est demandée pour bien circonscrire toute l'étendue de cette population exceptionnelle d'ail des bois.

Dans le but de limiter les impacts des travaux forestiers sur la survie de cette population, nous demandons également que le MFFP exige que le BGA applique dans ce secteur les recommandations contenues dans le rapport de l'ISFORT, « Évaluation de la sensibilité de l'ail des bois à la coupe de jardinage », publié en mai 2013 et financé par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-Volet 1 (voir la section 4.2, pages 19-20 du rapport, disponible ici :

https://isfort.uqo.ca/sites/isfort.uqo.ca/files/fichiers/publications_ISFORT/2013_evaluation_de_la_sensibilite_de_l_ail_des_bois_a_la_coupe_de_jardinage.pdf).

En particulier, nous demandons d'appliquer les recommandations suivantes dans les zones qui abritent, ou qui sont susceptibles d'abriter des populations d'ail des bois : "Poursuivre la formation des travailleurs forestiers pour leur permettre d'identifier l'espèce et de délimiter leur présence afin qu'aucune machinerie n'entre en contact avec les thalles et que la planification des sentiers et chemins soit faite en tenant compte des populations d'ail des bois."

"Planifier des travaux évitant toutes actions pouvant avoir un impact sur le drainage ou la rétention d'eau dans le sol. Notamment, s'il y a des risques d'orniérage, nous recommandons d'éviter le déplacement de la machinerie lourde dans une zone tampon de 60m. Une récolte partielle peut être pratiquée dans les zones tampons s'il n'y a pas de déplacement ou si les déplacements de la machinerie ne causent pas d'orniérage."

Il faudrait également éviter de publiciser l'emplacement des thalles sur l'Internet, pour ne pas encourager le braconnage, en omettant toute précision sur l'emplacement d'espèces vulnérables dans les rapports qui sont rendus publics par le MFFP ou par d'autres organismes financés par ce dernier, et qui sont facilement accessibles sur l'Internet.

Nous demandons de nouveau que les chemins forestiers donnant accès à la RFPL (chantier DAME) depuis le chemin du lac Hawk soient bloqués après les travaux pour décourager le braconnage, le prélèvement illégal de l'ail des bois et l'accès non autorisé aux terres publiques et aux propriétés privées situées à proximité de la RFPL. Pour le moment, cet accès est bloqué par de grosses pierres, ce qui a permis par les années passées de contrer le problème de la circulation sauvage des VTT et des motoneiges dans la RFPL. Le fait que de nombreux ponceaux se soient effondrés et que la végétation ait de nouveau envahi les chemins depuis les derniers travaux remontant au milieu des années 90 limite également l'accès à la RFPL au moyen de véhicules motorisés.

Sur ce dernier point, nous sommes préoccupés par l'absence d'entretien des ponceaux dans la RFPL à l'est du lac de la DAME. Plusieurs ponceaux se sont effondrés avec le temps, entraînant des débris et du gravier dans les ruisseaux qui se déversent dans nos lacs. Nous désirons savoir

si le MFFP a des mesures en place pour assurer l'entretien et l'intégrité à long terme des ponceaux une fois les travaux terminés.

"Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame"

ANNEXE 2 Association du Mont O'Brien



Unité de gestion de la Coulonge
163, ch. de la Chute
Mansfield-et-Pontefract
(Québec) J0X 1R0

Association du mont O'Brien
c.p. 904
Alleyn-et-Cawood
(Québec) J0X 1P0

Consultation publique - Plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels 2017-2023

The autonomous and non-profit Mont O'Brien Association has the goals of protecting native biodiversity and of encouraging local ecotourism. The Association watches over the area of the Mont O'Brien Proposed Biodiversity Reserve. In accordance with the "Stratégie Québécoise sur les aires protégées" guidelines for biodiversity reserves, the Mont O'Brien Association maintains roads and hiking trails in the northeast portion of the reserve, close to Route 301, in order to foster nature tourism in the Alleyn-et-Cawood (Danford Lake) area and to support local businesses. At the same time, the Association has left the southwest portion of the reserve without any easy access. There is no drivable road leading this part of the biodiversity reserve.

This map shows potential harvest areas proposed for chantier MARK by SIP version 7. These areas are shown in dark green (CPRS) and orange (CP). The Mont O'Brien Proposed Biodiversity Reserve appears in light green. The portion of the biodiversity reserve that juts out to the west just south of Lac Mark includes a large old-growth forest. This area has been described as follows: "Le MRN valide la présence d'une forêt ancienne et la non-utilisation de cette forêt par le cerf (voir carte ci-après). Même si le massif est situé à l'intérieur des "nouvelles" limites du ravage, ces vieux peuplements sont inquiétants (d'âges variables et composés essentiellement de feuillus tolérants), qui ne sont pas prisés par le cerf."



This second map shows Lac Mark and the proposed harvest area identified as MARK-6672. Our biologist visited the area of the biodiversity reserve to the south and east of MARK-6672 and found sheltered microsites, salamanders, and the coral-root orchid, as well as a couple of hectares with several down, straight logs of very large hardwoods (70-80 cm) that had fallen naturally about a decade before; it had probably been slightly logged about 50-60 years ago and had a natural canopy. The area is isolated and provides year-round habitat for a variety of large and small animals.



As shown on this third map, with proposed harvest areas in brown, the old-growth area is quite isolated by a very steep slope on its south side and by the creek flowing south across swamp from Lac Mark and then east to the Kazabazua River. The Mont O'Brien Association is requesting that MARK-6672 be withdrawn from inclusion in the SIP. It is the northernmost sector of MARK and is located east and north of the creek flowing from Lac Mark. If harvested, a road to the area would have to be built and it would have to cross the swamp and creek. It would give easy access to



this ecologically sensitive area, which is one of the best examples of protected old forest in the southern Outaouais.

ANNEXE 3 Club les Ours Blancs

Pour les secteur UA 07351 et UA 07152,

Pour toutes les coups de bois attribué dans les UA ici-haut. (par exemple, secteur Cayamant, le Marchand, le Sam, le Darby, le Helene, le Ellard, Riviere de l'Aigle, toute les coups dans le secteur Zec Bras-Coupé, le LAIRD, etc.....)

Voici un autre exemple que le fardeau du travail est relégué au club de trouver les noms du chantier. Nos couches de sentier existent et le ministère en détient la couche. Il serait plus simple pour le ministère de faire l'inventaire et de contacter les clubs.

Je représente un club de motoneigistes, a chaque année il faut s'entendre avec les forestières.

Il ne respecte pas toujours les ententes et plus souvent qu'autrement, ils nous aient impossible de cohabiter.

Par exemple, un chemin forestier que nous devons harmoniser, nous allons y retrouver des courbes (très prononcé), des pentes, etc. Un camion va avoir besoin de beaucoup d'espace dans la courbe, il va déborder sur le sentier de motoneige. Pour les pentes, ils vont prendre un "swing" dans leur langue, ceci est très dangereux pour un motoneigiste car la visibilité est compromise et le camion est sur un air d'aller. Un autre exemple, la traverse des cours d'eau, nous devons partager la même route sur une distance de plus de cinquante pieds. Nous devons entre en diagonal (avec une mauvaise visibilité, le MTQ ne nous le permet pas car trop dangereux (il ne peut pas y avoir une règle pour un département et une autre pour un autre).

Il serait préférable de ne pas nous retrouver sur les mêmes chemins ou de permettre à l'entrepreneur de nous faire un chemin sur l'emprise si le terrain le permet de nous donner la permission d'y circuler.

Trop souvent qu'autrement, nous nous entendons avec la forestière, celle-ci pour des raisons hors de notre contrôle va terminer leurs travaux plus tard et nous oblige à leur accorder une extension, etc.

Je ne comprends pas que nous devons nous harmoniser avec des forestières car ils conduisent des camions / machineries lourde. Je n'ai jamais vu d'autoroute du MTQ être obligé de s'harmoniser avec des bicyclettes. Il y a une bonne raison pour cela, C'EST LA SÉCURITÉ DES USAGERS.

Il n'y a aucune conséquence pour la forestière qui ne respecte pas les ententes et même celle qui endommage l'infrastructure. Nous avons déjà fait des plaintes, entre autres, la destruction d'un ponceau et la réponse a été qu'il ne pouvait dire que c'était la forestière, etc. Il y a toujours une bonne raison pour ne pas sévir.

Un autre exemple, une forestière a littéralement enseveli de la signalisation, elle n'était plus visible par les motoneigistes. Nous avons fait des plaintes, rien n'a été fait contre la forestière. Il faut noter qu'il y a un accepte légal à la signalisation, si elle n'est pas adéquate, le club peut-être mis à l'amende et même des recours légaux contre celle-ci et c'est dirigent.

Je ne comprends pas que le ministère peut endosser de tel situation.

Donc en conclusion, s'il y a des travaux qui doivent-être fait dans le même secteur que la motoneige, il devrait-être faite l'été ou qu'un contournement soit trouver et ceci au frais de la forestière.

"Président directeur général, Club les Ours Blancs ou ASSOCIATION RÉGIONALE DE MOTONEIGISTES DE LA HAUTE- GATINEAU, LES OURS BLANCS INC"

ANNEXE 4 Forêt Vive (1er commentaire)



172 Britt, Maniwaki, Qc, J9E 1X4

foretvive@hotmail.com

Forêt Vive défend une exploitation raisonnable qui protège le sol, la régénération, les habitats et vise à restaurer la forêt.

Après 10 ans de consultations nous avons pu constater que c'est au niveau de l'application sur le terrain que se posent les plus gros problèmes. La loi québécoise interdit toute coupe sans la protection du sol et de la régénération. Malheureusement, dans la majeure partie de la forêt, le type de machinerie, le mode de rémunération au rendement et les méthodes de récolte et de plantation telles que: le débusquage d'arbres entiers, l'ébranchage au chemin, le peignage et la scarification lourde endommagent une partie importante du sol et détruisent presque toute la régénération.

-Revoir la voirie forestière: il y a trop de chemins qui déboisent trop large et détruisent trop de sol ce qui a un impact majeur sur la faune et la flore en fragmentant les habitats.

-Protéger la régénération: Si on veut restaurer nos forêts il faut d'abord appliquer la réglementation qui interdit de couper tous les bouleaux, peupliers, résineux de moins de 12 cm, les frênes, cèdres, érables à sucre de moins de 30 cm, les pins blancs et rouges, merisiers et chênes de moins de 40 cm à la souche c'est-à-dire à 30 cm du sol. A ce diamètre ces arbres ont déjà de 20 jusqu'à 80 ans dans le cas des érables. Dans la forêt mixte de l'Outaouais il y a de 4 à 8000 tiges de régénération par ha qui devraient rester debout. Il est d'autant plus important de laisser ces arbres debout, qu'avec le COS on fait de plus grandes coupes.

-Respecter la réglementation en forêt feuillue: M. Zoran Malcens qui a instauré le jardinage en 1986 a constaté en 2010 que l'industrie n'avait pas respecté les normes de martelage dans 50% des cas pendant toutes ces années. On préconise d'autres méthodes d'aménagement pour une partie de cette forêt. Les nouvelles normes seront-elles respectées? Dans certains cas on autorise maintenant l'ébranchage au chemin en forêt feuillue ce à quoi nous nous opposons.

-Interdire l'ébranchage au chemin: il prive d'éléments nutritifs le parterre de coupe et endommage fortement le sol de l'aire d'ébranchage qui occupe jusqu'à 30% de la surface

exploitée. La Colombie-Britannique limite à 8% le sol endommagé. Québec n'impose pas de limite et ne tient pas compte de l'aire d'ébranchage dans l'évaluation des dommages au sol. On se contente d'estimer sur des photos aériennes la longueur des ornières dans les sentiers de débusquage. Le poids considérable placé sur les roues arrière des grosses débusqueuses est responsable de l'orniérage et de la compaction dans le sentier de débusquage et l'aire d'ébranchage. Cette zone subit des dommages supplémentaires et une perte d'humus importante qui est entraîné avec les branches lors de la mise en andains.

L'ébranchage au chemin détruit directement une grande partie de la régénération puisque que la machinerie circule sur près de 50% de la surface exploitée. De plus le débusquage des arbres avec les branches arrache une bonne partie de la régénération de chaque coté des sentiers. En Outaouais la majorité des peuplements résineux et tous les peuplements mixtes ou le peuplier est mature sont récolté de cette façon depuis 40 ans. Elle vient d'être autorisée dans certains peuplements de feuillus durs. Le chemin avec ses aires d'ébranchage rase une bande de 60 mètres alors qu'en forêt feuillue jardinée et en forêt privée où l'on ébranche sur le parterre de coupe le chemin n'occupe que 6 mètres de largeur.

-Zones d'intensification de l'aménagement : nous sommes opposés au peignage qui entraîne l'humus avec les souches et les arbres qui ont survécu à la coupe dans les andains ainsi qu'à la scarification lourde qui précèdent les plantations classiques. Forêt Vive, PAFI-O 2013-2018.

ANNEXE 5 Individu

Le 6 mars 2017

M. Raymond Barrette

CONSULTATION PUBLIQUE – PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER INTEGRE OPERATIONNEL 2017-2023 (PAFIO)

Je ne sais pas a propos de toi, mais je trouve ceux qui ont l'attitude de se reposer sur leur laurier me tombe sur le gros nerf. Ceux qui maintien un air satisfait de soi-meme, prend aucune responsabilite a faire des changements constructifs, ils sont difficile a les entourer et ils n'ont pas de place dans mon equipe. Une telle perspective semble brusque mais cette opinion est partage par beaucoup de residents dans la region. Le plan d'aménagement forestier represente un future ennuage, parce que ca ouvre beaucoup de questions concernant l'accès public aux terrains de la couronne.

Les politiciens devraient commencer a comprendre que c'est simplement pas une question d'economie mais une partie intrinseque de la vie mondaine de milles residents urbain et rural du Quebec.

Si vous etes interesse a voir les resultats que le publique a fait quand un territoire est accessible aux gens, allez voir les abus qui sont encore visible a l'ancienne Association Sportives des Petits Lacs situe a Ste-Sophie East Alfield pres du Lac Sinclair, qui est maintenant un depotoir publique depuis 2011. Comme d'habitude les organismes responsables ont l'excuse qu'ils n'ont pas d'argent pour ameliorer ce probleme.

Tout cela dit, je suis temoins d'une coupe a blanc dans le ZEC St-Patrice pour quel raison je ne sais pas. Presque tout les arbres etaient pas assez mature pour une coupe de bois, donnant plus de chemin accessible au publique. Ca aussi a cause d'autres problemes en attirant plus de chasseurs, qui a reduit le nombre de gibier. Oui je le sais qu'ils ont le droit de chasser sur un territoire publique mais pourquoi pas attendre pour une coupe selective qui pourrait etre plus rentable.

Pour plus d'informations sur le sujet vous pouvez me joindre au 819-456-3371

Merci

ANNEXE 6 Individu

**Consultation publique sur les plans d'aménagement
forestier intégré opérationnels (PAFIO)
de l'Outaouais 2017-2023**

Information sur le participant :

1- Je réponds à mon titre personnel :

.Je ne participe pas à la table locale GIRT

Information sur le PAF

2- Quels sont vos principaux intérêts à l'égard du territoire visé par le plan ?

- **Villégiateur, possédant un chalet sur terres publiques, ainsi qu'un bail pour le terrain.**
- **Clientèle faunique, étant membre annuel de la Zec Bras Coupé Désert depuis plus de 25 ans.**
- **Clientèle municipale, puisque je paie des taxes municipales en regard de mon chalet.**
- **Récréotourisme, puisque je pratique différentes activités comme la randonnée, la motoneige, la récolte de petits fruits, etc.**
- **Chasseur et pêcheur, sur le territoire de la Zec et de la Réserve Faunique La Vérendrye.**
- **Autre : Comme Forestier, compte tenu de ma profession.**

3- Quelles sont vos principales préoccupations à l'égard du territoire visé par le plan ?

- **Localisation des coupes : Répartition spatiale des coupes dans le territoire. Impact sur les activités des autres utilisateurs. Impact sur la faune.**
- **Infrastructures : Réseau de chemin très considérable. Aire d'empilement et d'ébranchage continu le long des chemins pour tout type de coupe. Diminution trop importante de la superficie forestière productive par un pourcentage considérable d'occupation des chemins et aires d'empilements. Impacts permanents sur la faune.**

- **Types de coupe :** **Prélèvement parfois trop intense et mal ciblé selon les essences. Plusieurs essences récoltées, mais non ou peu utilisées (thuya, pin blanc et rouge, ostryer, etc.) En coupe partielle, récolte en arbre entier qui entraîne des amoncellements continus et considérables de branches le long des chemins.**
- **Superficies des coupes :** **Compte tenu des chevauchements continus des différents plans de récolte, de très vastes superficies se retrouvent en stade de régénération (0-20ans), ce qui entraîne la disparition de la majorité du gibier pour une longue période. L'impact visuel est aussi considérablement affecté. La qualité de l'eau est aussi touchée compte tenu que c'est la très grande majorité des cours d'eau approvisionnant les lacs et rivières d'un secteur, qui sont perturbés en même temps par les interventions de récolte.**
- **Transport :** **Problématique rattachée au fait que le transport forestier, en coupe d'hiver, est souvent concentré seulement à la toute fin du chantier, plutôt que se dérouler d'une façon mieux répartie. L'accumulation de l'ensemble des volumes de bois récolté entraîne l'explosion des superficies occupées par les aires d'empilement. Les périodes de transports forestiers deviennent aussi très dangereuses pour tous les usagers du réseau routier, compte tenu de l'intensification de celui-ci sur une courte période.**
- **Autre : Impacts sur la faune et sur le territoire**

4- Pour quelle unité d'aménagement émettez-vous des commentaires ou des suggestions ?

- **L'unité d'aménagement où est situé mon chalet est la 73-051.**

5- Veuillez indiquer vos commentaires ou suggestions d'amélioration en précisant également le nom et le numéro du chantier auxquels vous faites référence.

Il n'est pas facile de se conformer aux demandes de la consultation, même pour un forestier d'expérience. Grâce à l'aide d'un représentant du MFFP, j'ai une certaine liste des noms des chantiers touchant le territoire que j'utilise, mais je n'ai pas trouvé la liste des numéros de chantiers correspondants. Les noms des chantiers sont les suivants :

- Taby
- Ted
- François 1
- Corbeau
- François
- Fraser
- Refus
- Gagamo
- Willard
- Labelle

Certains de ceux-ci sont réalisés et d'autres seront réalisés dans un proche avenir. Comme il y avait eu quelques chantiers réalisés dans les années passées, suite au programme de voirie forestière, il en résulte que c'est la très grande majorité des forêts du secteur, d'une façon quasi-continue, qui se retrouveront en stade de régénération, en même temps. C'est donc premièrement un problème de répartition spatiale des interventions de récolte. Il faut convenir et utiliser une unité territoriale qui serait une référence applicable pour l'ensemble des utilisateurs du territoire, dont les chasseurs, villégiateurs, trappeurs, etc. pour assurer une certaine répartition des classes d'âges des forêts à l'intérieur de ces unités territoriales. Actuellement, vous avez planifié une récolte quasi-systématique de toutes les superficies ayant atteint la maturité sur une distance continue de plus de 20 km en quelques années, perturbant la faune et les activités qui s'y rattachent (chasse et trappage). Votre pourcentage de récolte, par unité territoriale ne doit pas seulement tenir compte des superficies actuellement planifiées, mais aussi celles réalisées dans les derniers 20 ans.

Pour les coupes partielles, comme la majorité du secteur du Taby, il existe, dans les hypothèses de calcul de possibilité forestière, un pourcentage de superficie perdu pour les chemins, car ces superficies ne produiront plus de bois dans le futur. D'une part, le pourcentage de superficie occupé par les chemins s'est beaucoup accru au cours des dernières années et d'autre part, l'ébranchage systématique des tiges d'essences feuillus durs au bord de chemin font littéralement exploser la perte de superficie productive pour les chemins, entraînant aussi des impacts considérables et irrémédiables pour la faune et les activités s'y rattachant. Un chemin ayant une emprise d'environ 25 mètres se

referme assez rapidement au fil des ans, mais un chemin avec des aires d'empilement et d'ébranchage continu, qui totalise une emprise de 60 mètres et plus, ne se referme jamais et ne sera plus utilisé pour différentes espèces fauniques.

Dans tous les chantiers, on constate des volumes considérables de bois abandonnés sur les aires d'empilement (ex. : Thuya et pins) et beaucoup de chablis partielles en essences résineuses (sapin et épinettes) dans les peuplements résiduels de coupes partielles. Elles tombent et se gaspillent dès les premières années suivant la coupe. Un ajustement au niveau du martelage devrait être étudié.

Même les quelques petits secteurs à maturité encore debout sont eux-aussi visés par un chantier de récolte (ex. : secteur Ted). Des îlots de forêt matures seraient pourtant grandement utiles pour la grande faune, la martre et autres espèces fauniques. Compte tenu que ces petits îlots constituent un chantier en eux-mêmes, la récolte de celui-ci pourrait facilement être reportée de 10 à 20 ans.

Les sentiers de 4 roues existants sur le secteur Taby n'ont pas été adéquatement protégés, particulièrement ceux en bordure des ruisseaux ou des lacs (tiges renversées, cimes d'arbres, etc.). Ces sentiers sont actuellement partiellement ou complètement impraticables. Les nouveaux chemins ne les remplacent pas, car la petite faune ne s'y retrouvera pour les prochains 10 à 15 ans.

6- Avez-vous discuté avec un représentant du Ministère de vos préoccupations ?

- Conversation téléphonique pour certaines d'entres-elle en mai 2016 avec M. Claude Dionne et Louis Pierre Bélanger Ducharme. Je les remercie pour le temps consacré, leur collaboration et leurs réponses.

7- Comment avez-vous été informé de la tenue de la consultation publique sur les plans ?

- Autre : RLTP

8- Avez-vous des commentaires sur la façon dont sont présentés les informations, les cartes et les documents sur le site web ?

- Pour une meilleure vision d'ensemble, les interventions antérieures de récolte devraient figurer sur les cartes, ainsi que les informations de référence que vous demandez, comme le nom et le no des chantiers.

9- Souhaitez-vous être informé de la tenue des prochaines consultations dans votre région ?

- **Oui et il existe une problématique récurrente pour les locataires sur terres publiques. Dans la majorité des cas, nous ne résidons pas dans la région administrative de notre chalet, donc tous les avis par journaux ou radios locaux ne permettent pas de nous rejoindre. Je crois qu'il serait approprié qu'un avis soit envoyé à chaque locataire d'une région donnée, comme pour les trappeurs, par exemple.**

➤

10- Mots de la fin :

Je ne veux pas terminer en laissant uniquement une impression de reproche ou de doléances. Je suis évidemment favorable et convaincu du bien fondé des interventions forestières, non seulement pour son importance économique directe, mais aussi pour les autres impacts bénéfiques pour la faune, l'accessibilité au territoire, etc. Dans le secteur que j'utilise, il y a eu certaines problématiques ponctuelles, dont quelques-unes sont corrigeables. Mais la problématique majeure est la répartition spatiale des coupes. En quelques années, vous aurez fait récolter environ 80 à 90 % de la superficie du territoire que j'utilisais. Évidemment, cela entraîne des impacts négatifs majeurs et permanents à moyen terme au niveau des encadrements visuels, des activités, de la faune, etc.

Je vous demanderai aussi de porter une réflexion particulière au pourcentage d'occupation de superficies pour les chemins forestiers et les aires d'ébranchage et d'empilement, particulièrement dans les secteurs de coupe partielle.

Le 12 avril 2017

EXTRAIT DE RÉOLUTION

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 10^e jour du mois d'avril 2017, à laquelle sont présents le maire, monsieur Bernard Lapointe et les conseillers : Daniel Lampron, Denise Charlebois, Robert Laperrière, Yves Duval et Ronald Robitaille

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale/secrétaire-trésorière et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint sont aussi présents.

RÉS 082-17 AVIS DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

CONSIDÉRANT la consultation publique sur la planification opérationnelle (PAFI-O) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

CONSIDÉRANT les travaux prévus dans deux secteurs de la municipalité d'Amherst ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire donner son avis sur la planification de ces travaux ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE la municipalité porte à l'attention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs les commentaires suivants, à savoir :

- Pour les travaux non commerciaux de remise en production forestière dans le secteur du lac Hulot et du lac de la Grange (lac Saint-Jean), la municipalité n'émet pas de commentaires particuliers sinon que Rexforêt, responsable de ces travaux, devrait aviser le club Quad dans le secteur du lac Hulot puisque l'accès semble se faire par le chemin utilisé par le club. D'autre part, puisque les travaux dans le secteur du lac de la Grange (lac Saint-Jean) se feront à partir du chemin du Lac-de-la-Grange, la municipalité désire être informée à l'avance afin d'être en mesure de répondre adéquatement aux citoyens sur les activités en cours. Aussi, une rencontre devrait être planifiée avec les représentants de l'Association du lac de la Grange et de l'Association du lac de la Sucrierie.

- Pour le chantier de coupe proposé dans le secteur du chemin des Rapides, le conseil est inquiet de la réalisation de ce dernier et demande de tenir une rencontre avec la municipalité avant d'aller de l'avant. En effet, le chantier sera accessible par un chemin de compétence municipale et doit franchir un pont dont la capacité de charge est limitée. D'autre part, comme ce chantier est accessible par un chemin privé le reliant au chemin des Rapides, nous voulons également nous assurer que les propriétaires concernés seront avisés à l'avance.
Enfin, le MFFP de la région des Laurentides a mis en place un processus de comité ciblé en collaboration avec la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) et nous vous demandons de procéder ainsi dans le cadre de ce chantier.

Adoptée à la majorité

Copie certifiée conforme
Donnée à Saint-Rémi-d'Amherst
Ce 12ème jour du mois d'avril 2017

Martin Léger, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

ANNEXE 8 MRC de Papineau

Secteurs Fourche et Dame. La proximité de ces secteurs via le lac Lady inquiète l'association des lacs Hawk et Lady, ainsi que la municipalité de Mulgrave-et-Derry. La proximité des coupe au lac Lady est décriée depuis 2012. Les motifs sont de l'ordre de la protection des frayères (5 répertoriées), la protection d'une importante colonie d'ail des bois. Tout comme lors des consultations ultérieures nous demandons le retrait des secteurs de coupes localisés dans l'environnement immédiat du lac Lady.

La municipalité de Mulgrave demande à ce que le transport des bois provenant des chantiers Graham, de l'Écluse, de la Fourche et Dame doit être réalisé uniquement durant l'hiver. La municipalité demande à être informée sur l'itinéraire des transporteurs de bois, ainsi que le nombre de voyage, qui transiteront par les chemins municipaux.

Beaucoup de chemins ont été planifiés près des lacs Hawk et Lady sur la présomption que les propriétaires privés autoriseront toutes les entreprises forestières à circuler sur leurs propriétés ce qui n'est pas le cas.

L'association des lacs Lady et Hawk demandent à ce que ces 2 lacs soient considérés - et traités - comme étant des Site Faunique d'Intérêts (SFI). Lesdits lacs font partis d'un réseau de surveillance des lacs du MDDELCC, que l'échantillonnage des eaux fait état de deux lacs ultra-oligotrophes, que le MDDELCC a effectué des travaux afin de produire une carte bathymétrique illustrant une profondeur exceptionnelle.

Pour ce qui est du secteur Ipperciel (Boileau), protégez le sentier pédestre présentement en cours d'implantation. La planification forestière indique la superposition d'un chemin à planter et du sentier pédestre existant. Tentez par tous les moyens d'éviter une telle situation.

En ce qui concerne le chantier Argile (Val-des-Bois), la municipalité s'oppose à ce le transport forestier transige par le chemin (municipal) de la Montagne.

Voici un commentaire qui concerne tous les secteurs d'interventions : portez une meilleure attention à la présence des plantes vasculaires menacées ou vulnérables lors des inventaires d'intervention. La survie d'une plante telle que le ginseng à 5 folioles est tout simplement incompatible avec la récolte forestière, même partielle. Des informations provenant de botanistes aguerris nous apprend que de tels inventaires botaniques n'ont pas toujours été réalisés avec la rigueur nécessaire par le passé, que des occurrences de ginsengs à 5 folioles ont déjà été découvertes dans des secteurs d'interventions déjà inventoriés - martelés.

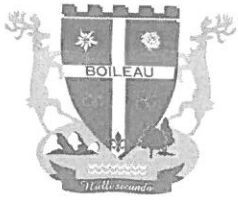
Considérez toujours d'utiliser le réseau des routes forestières stratégiques, prioritaires, avant de faire transiter le transport des bois par des chemins municipaux, ceci pour des considérations d'usure prématuré ou d'entretien des chemins.

Finalement, merci d'avoir retiré le chantier Preston de la liste des secteurs d'interventions

potentiels de l'UAF 072-51.

Juste une précision qui concerne la carte d'affectation : la pourvoirie à droits exclusifs Gagné et filles se nomme désormais la pourvoirie club des 12.

ANNEXE 9 Municipalité Boileau



MUNICIPALITÉ DE BOILEAU

702, CHEMIN DE BOILEAU
BOILEAU, QUÉ. J0V 1N0

TÉLÉPHONE : 819-687-3436
TÉLÉCOPIEUR : 819-687-3745
BOILEAU05@MRCPAPINEAU.COM

Boileau, le 10 mars 2017

Madame Cathy Labrie

Responsable gestion intégrée et suivi forestier.
Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
16 rue de l'impasse de la Gare Talon, bureau 100
Gatineau (Québec)
J8V 2N9

SOUS TOUTES RÉSERVES

Objet : Résolution 17-03-064

Mme Labrie,

Vous trouverez en pièce jointe une résolution portant sur la coupe forestière située sur notre territoire, adoptée par le conseil de ville en séance tenante le 8 mars dernier.

En espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Mme Labrie, nos salutations distinguées.

Amélie Vaillancourt-Lacas

Directrice générale adjointe
Inspectrice en bâtiment et environnement
819-687-3436, poste 2

MUNICIPALITÉ DE BOILEAU

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau tenu le 8e jour du mois mars de l'an deux mille dix-sept.

RÉSOLUTION # 17-03-064

Pour déposer une résolution au ministère des forêts de la faune et des parcs concernant une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels(PAFIO)-Unité d'aménagement 07251 de l'Outaouais

ATTENDU que le **PAFIO** est préparé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et qu'il présente les secteurs potentiels où pourraient être réalisées, sur le territoire public, des interventions forestières

ATTENDU que le territoire de la municipalité de Boileau est visé par le **PAFIO**

ATTENDU qu'un sentier pédestre situé dans les aires de coupe est reconnu par le **PAFIO** (sentier Ipperciel);

ATTENDU que le chemin forestier empruntera le sentier pédestre sur une distance établi par la carte du ministère;

ATTENDU que plusieurs résidences sont situées à proximité des aires de coupe du Lac-au-Loup;

ATTENDU que la préservation et la santé des lacs et cours d'eau est d'une grande importance;

(SUJET À RATIFICATION LORS DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE)

ATTENDU que la municipalité de Boileau est reconnue comme territoire de chasse

POUR CES MOTIFS

Il est **PROPOSÉ** M. Yan Montpetit

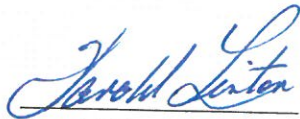
Et **RÉSOLU**

- QU' une lisière boisée de minimum 60 mètres soit conservée le long du parcours pédestre Ipperciel;
- QU' un tracé différent soit présent à l'endroit où le chemin forestier chevauche le sentier Ipperciel;
- QUE les traversées du chemin forestier soit établies à plus de 1 km l'une de l'autre;
- QUE les périodes de coupe soient effectuées en période hivernale;
- QUE les chemins empruntés par les forestiers soit remis en état après les travaux (privé ou publique);
- QUE les chemins forestiers soit fermés après l'arrêt des activités;
- QU' une rencontre soit établie entre la compagnie forestière et la municipalité pour discuter de la période de coupe, du transport et des aires d'empilement;
- ET QUE Cette résolution soit transmise à la MRC de Papineau;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Copie conforme au livre des procès-verbaux,
ce 9^e jour du mois de deux mille dix-sept.

(SUJET À RATIFICATION LORS DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE)

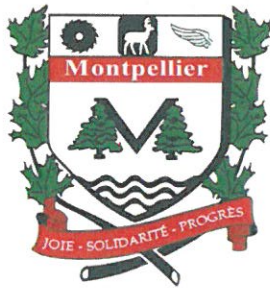


Harold Linton

Maire suppléant de Boileau

(SUJET À RATIFICATION LORS DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE)

ANNEXE 10 Municipalité de Montpellier



Commentaires suite à la consultation
publique du plan d'aménagement forestier
UA 072-51

Document préparé
Par
Municipalité de Montpellier

Document présenté à
Monsieur Danny Jean ing.
MRN

MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER,
FÉVRIER 2017

Introduction

La forêt est une ressource naturelle renouvelable d'une grande importance. La gestion durable des forêts prend un intérêt capital pour la santé des écosystèmes. Le plan humain est également en étroite relation avec la forêt puisqu'elle interagit sur la qualité de vie des usagers, sur l'économie des régions ainsi que sur la biodiversité.

La municipalité de Montpellier est située à proximité de grande étendue de terre publique, entre autres la Réserve faunique de Papineau-Labelle où se pratiquent des activités forestières. Diverses problématiques sont liées à l'exploitation forestière. La présentation du plan quinquennal des prescriptions de travaux sylvicoles soumis à des fins de consultation publique, à soulever un certain nombre de questions. Le but du présent document est de mettre en lumière ces problématiques face aux travaux sylvicoles. Les énoncés qui suivent ne touchent probablement pas seulement la municipalité de Montpellier, mais un bon nombre de municipalités dans la MRC de Papineau. L'amélioration des communications entre les divers paliers gouvernementaux pourrait grandement améliorer les situations vécues présentement.

Chaque année, nous voyons circuler sur nos routes des camions de transport de bois. Ce bois provient essentiellement des coupes forestières sur le territoire public. La circulation de ces camions lourds détériore grandement la qualité du réseau routier. Les coûts reliés à la réparation de ces chemins sont de loin, supérieurs à la capacité de payer des contribuables d'une municipalité. Un partage des coûts de façon plus équitables serait de mise pour les chemins utilisés à doubles vocations. De plus, certaines mesures de mitigations pourraient être étudiées afin de rendre le transport forestier moins héréditaire et plus sécuritaire pour les citoyens.

L'exploitation forestière réaliser dans un cadre de gestion durable de la ressource est une activité profitable pour l'écosystème ainsi que pour l'économie d'une région. Afin de maximiser la conservation des sites écologiques sensibles ainsi que les paysages de certains secteurs, une amélioration de la communication entre les différents utilisateurs de la forêt afin d'effectuer un partage de connaissances pourrait maximiser la gestion durable de nos forêts dans le cadre des interventions forestières. Suite à des ententes, il sera alors possible d'instaurer des mesures de mitigations qui diminueraient les impacts.

Chemin

Étant donné la proximité de la ressource forestière en terrain public des camions de transport de bois doivent nécessairement transiter sur nos routes afin d'acheminer le bois vers les usines de transformations. La circulation des camions forestiers sur nos routes municipales cause, chaque année, son lot de préjudice. Le transport du bois a un impact direct sur la détérioration du réseau routier municipal qui est emprunté par les camions de transport du bois. Par contre, nous croyons qu'il est possible de trouver une solution afin de minimiser le plus possible les contraintes de part et d'autre.

Le réseau routier forestier

À Montpellier, deux chemins municipaux donnent accès à la ressource forestière en terrain public, soit le chemin Mulgrave et le chemin de la Baie-de-l'Ours. Ces deux chemins ont des caractéristiques distinctes.

Chemin Mulgrave

Suite à l'analyse du plan quinquennal des prescriptions de travaux sylvicoles soumis, nous avons remarqué qu'à proximité du chemin Mulgrave, il y avait un grand secteur de coupe partielle projeté. Selon cette carte, l'endroit le plus probable et le plus court pour sortir le bois récolté serait par le chemin Mulgrave. Pour la municipalité de Montpellier, l'utilisation de ce chemin cause un bon nombre de préjudices. Il est certain que nous souhaiterions qu'une autre alternative soit envisagée pour le transport de ce bois. Si possible de préconiser le réseau de transport prioritaire, qui dans le cas présent, pourrait être sorti par le chemin de la Baie de l'Ours.

Une des préoccupations de la municipalité à l'effet de sortir le bois par le chemin Mulgrave est que l'infrastructure de ce chemin n'est pas conçue pour supporter de façon intensive la circulation des véhicules lourds tels que des camions de transport de bois. Le fait d'utiliser ce chemin va causer des dommages importants comme nous l'avons déjà vécu par le passé. Ce genre de dommage a effectivement eu lieu dans les années antérieures et les coûts de réparation de la route ont été très élevés.

Le secteur du chemin Mulgrave à une densité de population plus élevée que celui de la Baie-de-l'Ours. Effectivement, le secteur du lac Schryer où passe le chemin Mulgrave représente environ 57 % de la population de Montpellier. La circulation des camions de transport de bois va affecter la qualité de vie des citoyens et des usagers de la route de différentes façons.

Le bruit généré par ces camions peut devenir une source de nuisance pour les citoyens surtout lorsqu'il y a du transport forestier de nuit. Comme le secteur du chemin Mulgrave est un secteur de villégiature, le risque d'accident de la route est augmenté entre les voitures et les camions, mais aussi avec les piétons, les cyclistes et les gens qui pratiquent l'équitation. La quiétude des citoyens et des villégiateurs sera inévitablement perturbée par les activités de transport forestier.

De plus, le trajet que devront emprunter les camions de transport forestier devra nécessairement passer sur la montée Lafontaine. Cette portion de la montée Lafontaine est une route provinciale et elle est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec (MTQ). Il est important de mentionner qu'une étude sur la capacité portante du chemin est réalisée par le MTQ. Cette étude a lieu à la hauteur du Lac Schryer. Selon nos dernières communications, le chemin serait en observation afin de prévenir un glissement de terrain. Alors, il serait donc impératif de vérifier auprès du MTQ les risques d'effectuer du transport forestier sur ce tronçon de route.

Chemin de la Baie-de-l'Ours

Ce chemin est utilisé depuis plusieurs années afin d'acheminer le bois vers les usines de transformations. Il fait également partie du réseau prioritaire pour le transport du bois. Il est certain que la municipalité de Montpellier préconise l'utilisation de ce chemin plutôt que le chemin Mulgrave pour effectuer le transport de bois.

Les citoyens de Montpellier qui résident sur cette portion du territoire sont essentiellement des citoyens permanents. La densité de population dans cette portion du territoire est largement inférieure à celle du secteur Mulgrave. De plus, ils sont habitués de voir circuler des camions de transport forestier sur cette route. Ils sont donc sensibilisés au partage de circulation sur ce chemin avec les camions de transport forestier.

Compensation chemin à doubles vocations

La principale problématique avec le transport du bois est que les camions endommagent considérablement notre réseau routier. Chaque année, sur le chemin de la Baie-de-l'Ours des dommages importants sont créés par la circulation de camion de transport de bois. Ce chemin est considéré comme un chemin à doubles vocations, mais les sommes d'argent qui reviennent à la municipalité de Montpellier pour effectuer les réparations ne sont vraiment pas représentatives versus les dommages causés. Nous devons donc effectuer des travaux qui représentent d'importantes sommes d'argent et la majeure partie de cet argent provient du budget municipal. La capacité financière de la municipalité à payer de telles réparations est largement en dessous de nos moyens financiers.

Présentement, les critères d'admissibilité à la compensation pour la prise en charge des chemins à doubles vocations qui pourraient s'appliquer au chemin Mulgrave et au chemin de la Baie-de-l'Ours disent essentiellement que le chemin doit être utilisé pour du transport forestier ou minier et que les ressources doivent provenir des terres publiques. Pour les deux chemins qui nous concernent, c'est le cas. De plus, pour être éligible à cette compensation, il doit y avoir plus de 1000 camions qui passent sur le chemin à double vocation par année. Ce nombre est beaucoup trop élevé. D'ailleurs, en 2011 il y a eu du transport forestier sur le chemin Mulgrave qui a causé certains dommages, mais comme il n'y avait pas 1000 camions qui ont circulé du bois par ce chemin nous n'avons pas obtenu de compensation financière. Ces informations ont été tirées du guide d'information. La Voirie locale partage des responsabilités entre le gouvernement et les municipalités en collaboration avec Transport Québec. Ce guide date de 1993 et ne semble pas avoir été mis à jour.

En considérant les faits ci-haut mentionnés, il est donc impératif que le nombre de camions de transport de bois soit supérieur à 1000 camions afin que nous soyons éligibles à la compensation qui s'applique. Le montant qui correspond à cette compensation est de l'ordre de 832 dollars par kilomètre de chemin. Ce montant est de loin inférieur au somme d'agent que nous devons, chaque année, déboursé afin de corriger les dommages faits par la circulation des camions forestiers.

Si nous comparons ces chiffres aux chiffres à ceux pour la redevance des carrières sablières en territoire privé nous nous apercevons rapidement que ces chiffres sont plus équitables. Le montant auquel nous sommes éligibles est calculé différemment soit de 0,54 dollar par tonne qui est transporté sur nos routes municipales. Que ce soit une tonne de gravier ou une tonne de bois le dommage aux routes est le même. Ce genre de compensation serait une façon plus réaliste de traiter les compensations pour l'utilisation de chemin à doubles vocations. De cette façon, peu importe le nombre de camions, nous aurions tout de même un certain montant afin de procéder à la réparation des routes endommagées par le transport forestier. De plus, cette somme d'argent serait proportionnelle au nombre de camions ayant circulé sur le chemin.

Dans un avenir rapproché, les instances concernées devraient regarder comment rendre les compensations plus équitables, car présentement, ce sont les citoyens qui payent ces réparations à même leurs taxes municipales.

Conclusion

Pour terminer, le concept d'exploitation durable de la forêt a apporté une amélioration au niveau des communications entre les usagers de la forêt et les planificateurs des travaux sylvicoles. La création d'une vaste aire protégée en est un des résultats. Par contre, il y a une problématique importante au sujet des chemins à doubles vocations. Une analyse détaillée de la situation s'impose afin d'instaurer une façon de faire qui est plus équitable pour tous. Dans un futur rapprocher, les différentes instances seront appelées à faire preuve de collaboration dans le but de régulariser la situation des chemins à doubles vocations.

ANNEXE 11 Municipalité d'Otter Lake (1er commentaire)



27 février 2017

M. Raymond Barrette

Coordonnateur de la Table Regionale de GIRT de l'Outaouais

M. Barrette,

Merci pour votre aide et vos suggestions pendant notre discussion téléphonique vendredi passé. Ce qui suit sont les commentaires émis pour la consultation publique sur le site web de la MFFP.

Je discute avec le conseil municipal ce soir la possibilité d'avoir une résolution du conseil qui demande formellement que le Ministère crée une meilleure procédure pour l'harmonisation opérationnelle.

Je demeure disponible si vous avez des questions, ou vous voulez discuter en profondeur ce sujet.

Secteur Beauragard -829, 833, 835, 841, etc.. Secteur Cayamant C 2250, G 2336, A 2217, E 2275

Secteur Dumont 3627; Triangle 11191; Sand_2 9926

Secteur Squaw 7 10649

Secteur Mary 6711

La municipalité a 2 sorties principales pour tous ces secteurs, le chemin Beaudoin et le chemin Picanoc. Malgré le "rapport suivi PAFIO Outaouais juin 2016", page 6 réponses à la préoccupation de plusieurs municipalités pour une demande d'une entente d'harmonisation avec les bénéficiaires qui voyagent les chemins publics municipaux et que vous avez clairement

donné la responsabilité de l'harmonisation opérationnelle au bénéficiaires, seulement un nous à contacter pour nous aviser du coup et on voulu signer une entente.

La Municipalité demande a la Ministère de créer une meilleur procédure afin de s'assurée de l'harmonisation opérationnelle entre les bénéficiaires et les municipalités affecter, au lieu de répéter que " Les BGA qui effectueront des travaux de récolte sont responsables de l'harmonisation opérationnelle."

Il y aucun suivi de la par de la Ministère et les mesures en cours ne fonction pas.

ANNEXE 12 Individus

Bonjours à vous et merci pour le retour.

Je viens de remarquer que mon problème d'ouverture de la page de consultation vient du fait que la page ne semble pas être compatible avec Explorer, mais seulement avec Chrome.

Je prévoyais faire mes commentaires ce vendredi soir 10 mars et je viens de remarquer que la consultation se terminait 16h30.

Je ne suis donc plus en mesure de faire mes commentaires

J'espère que vous serez indulgent et que mes commentaires pourront tout de même être pris en considération, étant donné les erreurs de liste d'envoi concernant les consultations publiques des 2 dernières années.

Voici mes commentaires personnels en tant que trappeur des terrains de trappe 13-0054 et 13-0056 (Guillaume B.-Langlois)

Pour le chantier BOSQUET et les traitements TCRP, il y aurait un peuplement de 3.72 Ha de prévue.

Cette superficie se retrouve à côté de notre camp de trappe. Elle semble bien régénérée en semi naturel d'EPX et MEL, mais dans le cas où les travaux auront lieu quand même, nous voulons que l'accès à cette superficie qui est la même que l'accès à notre camp de trappe reste dans son état actuel soit non praticable en camion. Nous voulons conserver l'accès qui se fait directement au camp en VTT seulement, car c'est notre seul moyen anti-vol. c'est très important pour nous qu'on ne soit pas en mesure d'accéder au camp directement en camion.

Pour l'ensemble des chantiers BRISEBOIS-FISHER-ANTHERE-BRADMAN, nos commentaires sont généraux:

Remarques:

-Présence d'un ravage d'originaux près du lac Burette dans les montagnes de FT-BOJ (mixte), donc les coupes en CR ne sont peut-être pas justifiable.

-On remarque que l'ensemble de ces chantiers ont été mis en CR, mais il y a beaucoup de peuplement de BOJ et mixte qui se traite en CP, moins grave pour nous si traité en CP plutôt qu'en CR.

-Beaucoup de peuplement ont été traité il y a moins de 10 ans et n'ont pas encore le 3m minimum pour récolter les peuplements adjacents. Exemple du séparateur au nord du lac Salignac.

autres:

-Nous aimerions que les séparateurs de coupe soient implantés dans de bon habitat < martre (IQHM)

-S'assurer de mettre des séparateurs de coupe qui relient les refuges biologiques et surtout des peuplements non traités bon pour la martre (MIXTE). La connectivité des massifs est selon nous ce qu'il y a de plus important dans la planification et le découpage des chantiers.

-Nous aimerions être averti au minimum 2 semaines à l'avance de tout travaux de coupe et chemin (amélioration, implantation et réfection), afin qu'on puisse aller enlever nos installations.

-Nous voudrions que les accès à nos sentiers de trappe soient libre de circulation et débris de coupe, fausset de chemin...

-être informé de la prévision de l'année et période de récolte du chantier une fois le chantier final découpé, afin qu'on puisse prévoir ou mettre nos efforts dans l'entretien de nos sentiers, nos installations, étant donné qu'à chaque consultation publique les SIP changent et on ne sait plus ou mettre et ne pas mettre des efforts dans nos terrains de piégeages.

En ce qui concerne le sujet principale de conserver de la connectivité, je vous réfère à nos commentaires des dernières consultations publiques pour les SIP ci-haut.

En gros les séparateurs de coupe qui ont a être récoltés et qui ne se connectent à rien ne nous dérangent pas, mais nous avons quelques ruisseaux et coulés (réseaux hydrographiques) qui seraient, selon nous, pertinent de conserver une connectivité avec les refuges et autres peuplements en dehors des secteurs de coupe.

En espérant recevoir un accusé de réception de ce courriel et que mes commentaires pourront tout de même être pris en considération malgré le retard et la confusion.

Nous vous remercions

Bonjour,

Nous vous écrivons en lien avec la consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels (PAFI-O) 2013-2018 de l'UA 07451.

Nous sommes les trappeurs des territoires 07-13-0054 et 07-13-0056 dans la réserve faunique La Vérendrye.

Nous avons déjà, dans le passé, mentionné notre inquiétude à propos de la détérioration de l'habitat de la martre et du gros manque de connectivité à venir par la récolte des bandes du chantier Anthère.

Avec l'ajout de ces nouveaux chantiers autour des coupes récentes, nous avons toujours les mêmes craintes sur le fait qu'on ne conserve aucune connectivité entre des peuplements et massifs pour la dispersion des espèces fauniques.

Notre priorité concerne surtout le terrain 07-13-0054 qui commence à être gravement affecté.

Nous terminons tout juste la construction d'un camp de trappage et nous aimerions bien être en mesure de faire dans le futur, notre quota obligatoire minimum de 5 espèces-15 bêtes avec autre chose qu'une majorité d'écureuils. Beaucoup de temps et d'argent ont été investis de notre côté pour faire une saine exploitation des ressources fauniques du côté de la fourrure pour ce terrain.

Avec la récolte possible des bandes du Anthère préalablement présentées, nous appréhendons un fort impact négatif sur la faune lorsqu'on compare aux bandes qui ont été récoltées dans les dernières années sur la partie sud-ouest du territoire. Pour cette partie en question, selon nos observations, aucune remise en production n'a été constatée et même le feuillu à peine à revenir dans ces zones. On rajoute à ça des travaux d'EPC et on obtient une faible diversité d'habitat faunique pour l'ensemble de cette zone.

Toujours sur le terrain 07-13-0054, on s'oppose à la récolte des derniers peuplements mixtes et résineux adjacents à des coupes dont la régénération à moins de 6-7m (voir secteur AMADOR principalement au lac Priat) à moins d'avoir un séparateur entre. Nous considérons qu'à partir de cette hauteur, l'impact de ce fort bassin de coupe sur une courte période sera minimisé et que la faune devrait commencer à réutiliser l'habitat. De plus, selon nos observations, une majorité de peuplements coupés n'ont pas encore le 3m de hauteur minimale. Le fait d'avoir pour certains d'entre eux des traitements d'EPC justifie encore plus notre demande d'attendre un 6-7 m de hauteur.

Si nous effectuons une analyse sommaire de l'état actuel du terrain 07-13-0054 :

- près de 95% du territoire est forestier
- Plus de 25% du territoire forestier est actuellement occupé par des coupes récentes et regroupé
- On peut estimer à près du tiers la partie affectée, car de nombreux peuplements isolés entre les coupes n'ont plus aucune contribution à de l'habitat faunique dû au manque de connectivité.

-Aujourd'hui, il reste moins de 50% du couvert forestier en peuplements mixtes ou résineux et les coupes proposées sont encore une fois presque exclusivement dans ces peuplements mixtes et résineux. En dehors de ces peuplements, les résiduelles mixtes et résineux sont majoritairement très jeunes (autour de 30 ans) et sinon, la plupart des peuplements matures résiduels sont des peuplements de BOP qui n'ont pas de gros potentiels pour l'habitat de la martre.

- Les coupes antérieures ont presque été faites uniquement dans des peuplements résineux soit du très bon habitat pour la martre.

Sur ce bilan, nous sommes en mesure de conclure que nous allons vers un fort degré d'altération de la qualité d'habitat de ce territoire.

Dans les coupes proposées du secteur AMADOR et FISHER le long du ruisseau de la sauterelle, nous voudrions qu'un corridor riverain plus large soit mis le long du cours d'eau (30m au lieu du 20m).

Nous aimerions donc encore une fois qu'on nous démontre qu'avec le temps, on n'a pas mené le terrain de piégeage 07-13-0054 sous un seuil critique.

En ce qui concerne le terrain 07-13-0056, voici nos demandes pour augmenter et compenser le manque de connectivité causé par les coupes antérieures et à venir au sud du lac Fisher.

Pour le secteur de coupe FISHER, nous aimerions que les séparateurs de coupe soient mis le plus possible dans des peuplements mixtes résineux ou résineux.

Toujours au niveau de maximiser et de conserver de la connectivité entre les peuplements, nous voudrions que les 2 refuges biologiques restent reliés entre eux et avec des peuplements à l'extérieur des zones de coupe. Nous aimerions donc qu'un large corridor avec couvert forestier soit conservé du lac Burette vers le lac Fanal, puis vers le lac Fisher. Un autre du lac Burette au lac Émeril, Ber, En Chapelet et Cristal et finalement du Lac Nevele au lac Émeril.

Conserver un corridor boisé Nord/Sud entre les lacs Fisher et Tricératops, puisque la récolte des bandes du Anthère va littéralement créer une barrière Nord/Sud.

Autour du Fisher, viser des plus petits blocs de coupe que ce qui a été fait dans le passé au sud du lac Fisher.

Dans le secteur Fisher, voir à appliquer des coupes de rétentions style CPPTM ou des coupes partielles si les peuplements peuvent s'y prêter.

D'un point de vue plus global et pour justifier l'importance de conserver le maximum de connectivité, nos 2 terrains de piégeages et le 07-13-005 sont d'une certaine façon isolés par de nombreux cours d'eau d'importance. Nous sommes limités sur 2 faces par la rivière Gens des Terres et le Petit lac Poigan ainsi que le Salignac, Lafrenière et Ogré.

Suite à ces divers énoncés, vous comprendrez rapidement l'importance de notre demande de conserver le maximum de connectivité entre les vallées et bons habitats fauniques.

Nous n'avons aucun problème réel en ce qui concerne la récolte de peuplements majoritairement feuillus de BOP, PEU...

Pour terminer, nous voulons être informés au minimum 2 semaines avant le début de tous types de travaux, afin que nous puissions prendre le temps d'aller défaire nos installations dans les secteurs affectés. Nous aimerions aussi une présentation détaillée de la planification finale.

Salutations

PS : Nous aimerions recevoir un accusé de réception de ce courriel.

ANNEXE 13 Pontiac Environment Protection

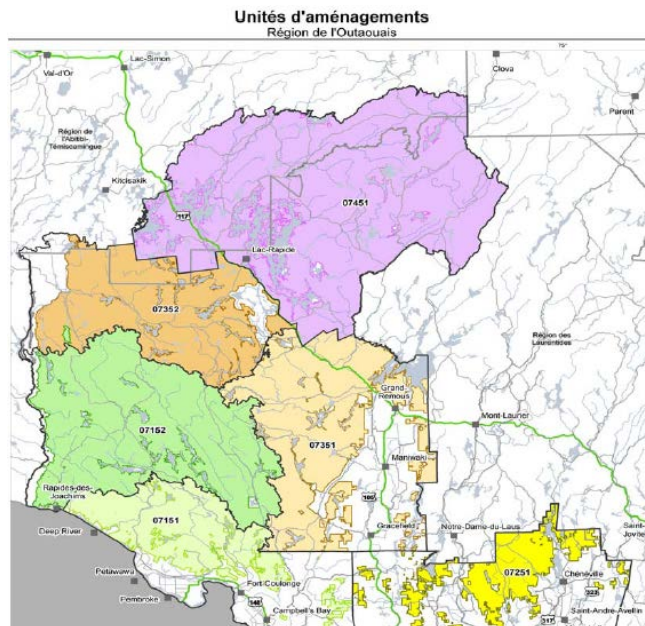
Memoir for Public Consultation February 13-March 10, 2017, regarding

"2017-2023 PAFI-Opérationnel, Region 07 (l'Outaouais)"

From Pontiac Environment Protection ("PEP")

C.P. 266, Shawville, QC J0X 2Y0

March 10, 2017



PEP is a local environmental group that has been incorporated and active in the MRC Pontiac since 1979. We have participated in TLCs, the TLGirt, and the TRGirt since they began about ten years ago. Members are local residents who are interested in many aspects of sustainable development in the Outaouais.

PEP finds this "2017-2023 PAFI-Opérationnel" to be problematic, because **(part 1)** the PAFI-O is mainly a map (see the map at the PAFI-O MFFP link on TRGIRTO.ca, not the map above) showing new areas for potential forest interventions on the six forest management units of public land in Region 07: 71-51³, 71-52, 72-52, 73-51, 73-52, and 74-51. These management units occupy altogether about 10 ½ thousand square miles. This PAFI-O public consultation is part of the approval process on plans for potential forest interventions and roads on these units for the

³ An eastern portion of management unit 71-51 is missing from the ministry map above.

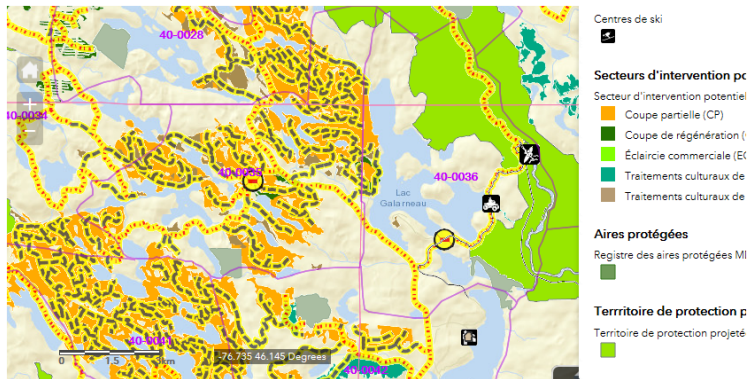
next six years. However, in this public consultation, the MFFP does not clearly present the plan's objectives and targets in management for those six years, and in fact doing that would be difficult. As well, **(part 2)** this 2017-2023 PAFI-O process does not seem to be following Québec's LADTF Act (Qué A-18.1), particularly Section 59 of the Act.

Part 1 of our memoir focusses on the 2017-2023 PAFI-O Map and its presentation. This map showing public land & interventions under this consultation is available through the TRGIRTO.ca link to PAFI-O, or at MFFP.gouv.qc.ca/les_forets/consultation-public-partnaires/consultation-amenagement.jsp. The published Notice states that the PAFI-O is "for the next five year period", but this PAFI-O is actually for a six-year period (2017-2023), which, as we will explain, is a problem. The Notice in the Pontiac Journal should be in English as well as French.

The Notice described how to find the plan (i.e. the map) on the internet, and that residents can make an appointment at ministry offices (Maniwaki, Ft-Coulonge, or Gatineau) to view and discuss the plans with a forester. Many households in this MRC do not have an internet connection, so they would need to go to a ministry office. As well, even though many residents of this MRC are concerned about the public forest, when they see such an abstract Notice, they do not picture themselves being able to participate meaningfully. We believe that the consultation would have been helped if the MRC Pontiac and the Region 07 MFFP office had held a public information session to explain this PAFI-O. The ministry's Manual on public consultations (2016 update), says in part 2.3.2 that the "Responsible Organisation", in this case is the MRC Pontiac; it is supposed to arrange an information session, while the ministry is to pay for it. A ministry forester should be present to explain the PAFI-O, possible interventions, maps, and the planning process. Even a single evening session in a local hall can be very beneficial for social learning, for transparency & social acceptability of the plans, and for the MFFP's part in the plans.

As well, according to Section 56 of the LADTF Act, the 2017-2023 PAFI-O *"Before a public consultation on the operational plan is held, the draft plan is sent to the local integrated land and resource management panel to ensure that its contents are compatible with the interests and concerns of all panel participants."* Certainly the map of SIPs, which is the main part of the PAFI-O, should have been shown to the TRGirt panel in February, but it has not been shown to the panel, even though the panel met on February 20. The panel did not have the required opportunity to contribute re the map.

This PAFI-O consultation map, as seen on the internet, is more simple and clear than the map that was made available for a Version 6 PAFI-O public consultation last year, in Feb.-March, 2016. However, it would be better to not show SIP areas for possible "EC" (= "éclaircie commerciale", commercial thinning) in the same shade of green as protected areas. This is a snip of an area of the PAFI-O map near lac Galarneau, including a portion of the legend.



The main problem for the present PAFI-O map is that it covers six years. The first year, 2017-2018, is covered by the present 5-year PAFI-Tactique (PAFI-T 2013-2018), and the five years from 2018-2023 are not covered by any PAFI-Tactique. The "PAFI-Tactique", normally made for a 5-year period, is essential because it is the "other half" of the PAFI plan, showing the many ecosystem management objectives and silvicultural objectives that the PAFI-Operations seek to achieve. The PAFI-T should accompany the PAFI-O maps of SIPs during public consultations.

The MFFP website says regarding the PAFI-Os that they are updated from time to time, and that the sectors for possible interventions must "conform to the plan tactique" (line 4 below):

Le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), mis à jour de temps à autre, notamment pour y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention, contient :

- les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au plan tactique,
 - la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier notamment les traitements sylvicoles non commerciaux et
 - les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre.

For the years 2018-2023, there is no PAFI-T yet available. Since there is no PAFI-T for those five years, it is impossible to refer to planning objectives, strategies, and targets that the intervention sectors of the PAFI-O plan are to conform to. Therefore the ministry foresters and the public cannot assess the value of most of the PAFI-O plan.

This PAFI-O plan and this public consultation should be only on the one year, 2017-2018, since there is an existing PAFI-Tactique for 2013-2018 (or rather, six, for each of the six management units). The 2013-2018 PAFI-Ts are available (in French and in English translation) on the TRGIRTO.ca website.

The present PAFI-O map does not distinguish, however, between SIP areas that would have interventions (including new roads) in 2017-2018, and those that would have interventions in 2018-2023.

Therefore, it is impossible for us, or anyone, to comment on this PAFI-O, not even on possible 2017-2018 SIP interventions (since we do not know where they will be on this map). Plus, as a ministry forester said to us yesterday, the map shows up to 20 X the area for one normal year.

Since the 2017-2018 harvest period officially starts in 22 days, the BGA ("bénéficiaires de garantie d'approvisionnement" = mills holding wood supply agreements) have already done field surveys of the forest stands that they intend to harvest in 2017-2018. They and the "Operations Table" were able to choose from the previous 2016 Version 6 PAFI-O map; the foresters have also sent some "Harmonisation" maps to TRGirt members, to get their requests. The PRAN ("Plan Annuel") for 2017-2018 will be available in a few days. We believe that the consultation period should be extended another ten days, e.g., March 20-30, and the PRAN maps should be shown/sent to the public and the TRGirt for their comments. A separate Report on this as a 2017-2018 PAFI-O would be prepared. If any "ententes" with clubs or lake associations need to be made, they could be made then, for the year 2017-2018, if needed. This way the public consultation requirement would be fulfilled with a valid PAFI-T (present on the TRGIRTO.ca site), with a much more precise and fair map.

Regarding possible 2018-2023 forest interventions, it would be best for the MFFP and the TRGirt panel to develop the 2018-2023 PAFI-Tactique this summer & autumn, as planned, then when the PAFI-T is ready & finished with public consultation, to present a PAFI-O for 2018-2023 for public consultation. At the same time, the present "2017-2023 PAFI-O" map could be used (with diagonal lines covering the SIP areas that were on the 2017 PRAN) in a consultation held for 25 days (in Jan-Feb. 2018) following the 45-day consultation period for the new 2018-2023 PAFI-T. This way, there would be a PAFI-T to refer to, as the snip above says, so that the PAFI-O may be evaluated "conformément au plan tactique".

Part 2. Re PAFI-O Procedure

As we stated, the PAFI-O and the PAFI-T are intimately related and can't actually be separated. This is also shown in the hierarchical process diagrams made by the ministry. The PAFI-T is supposed to set policy, objectives and targets that are to be used in the PAFI-O. Without a legitimate PAFI-T, it does not have these.

The LADTF Act, besides Sec. 56 specifications regarding public consultations, says in Section 59, regarding all PAFIs:

*"Changes to the integrated forest development plans, including updates to the operational plan, must be established and finalized under the rules applicable to the initial plans. However, updates and changes to the operational plan are subject to the public consultation process only if (1) they add a new forest operations zone or a new infrastructure;
(2) they substantially change a forest operations zone, an infrastructure or a forest development standard already identified on the plan."*

This means that only minor updates and changes to the operational plan may be made by the TRGirt. In 2015, C. Labrie of the MFFP Region Office made a chart for the TRGirt to show minor changes (such as adjustments to the boundary of a chantier, or adding an access road to an SIP/chantier) that they could authorize. But Section 59 means that major changes to development standards (which are mostly in the PAFI-T) require a public consultation, just as in the rules that apply to the original PAFI plans.

In the present 2013-2018 PAFI-Tactiques, which underwent public consultation in early 2013, and is available in English & French at TRGIRTO.ca, there are major standards ("normes" in French). Many of these standards are in Table 5 of VOIC = "Values, Objectives, Indicateurs et Cibles", as indicators and targets in the present PAFI-Ts. The VOIC standards are mostly major standards, as the ministry foresters agree; they can have such an effect on wood supply &/or the future forest &/or biodiversity, that even a change in one word can be significant. The standards as set for each management unit are used for that unit by the Forester in Chief as part of his process in setting the annual allowable harvest limits (the "possibilité").

The first standard on Table 5 of the present PAFI-Ts is **1.1.1**, regarding "forest age structure"; this standard has an influence on how great an area of forest can be harvested, because the area cut usually affects the forest age structure by converting stands from approximately age 91+, 121+ or "Vin" (older all-aged), to either "Regen" (seedlings) or "Jin" (younger all-aged). In some cases, where a forest area is close to 5/10 or 3/10 of the natural amount of mature+ forest, the present standard may set a limit on further harvesting in one or more sub-units ("UTAs") of a management unit, for a period of at least ten years, depending on how fast the trees grow. This is an important ecosystem management standard, because it assures that there will be some mature+ stands of trees in the forest. (These stands are not "old growth", rather just mature+ with a full canopy). Thus even in the commercial forest, the standard helps to provide some habitat for species that need mature+ forest.

PEP feels a concern that is actually not about any one particular standard such as 1.1.1 in Table 5 of the present PAFI-Ts. Our concern is rather that we are witnessing a particular effort that is not transparent and appears to be contrary to the LADTF Act, to change a major PAFI standard. As in Section 59, *"changes to the operational plan are subject to the public consultation process only if ... they substantially change... a forest development standard already identified on the plan."* Thus it seems to us that according to the Act, a change to any major standard on Table 5 of the PAFI-Ts must require a public consultation.

There have been no public consultations on any major changes to standards on Table 5 of the present PAFI-Ts. And they appear unchanged on the TRGIRTO.ca website. But it appears to us that the Regional MFFP Office has been giving the impression that a standard has actually been changed, and that it was changed by a resolution (20141120A) passed by the TRGirt panel in late 2014 (although the wording the Regional Office wanted may have been used only at the March 26, 2015 meeting).

The Regional MFFP Office gives that impression in a 30-page Version 6 PAFI-O Report on a Public Consultation (created December 22, 2016 according to pdf Properties, but with June 2016 on the cover). This public consultation was held on the previous PAFI-O, Version 6, on February 8 - March 4, 2016. This "rapport-suivi-PAFIO-outaouais-juin-2016" first appeared on the MFFP.gouv.qc.ca/les-forets consultations page in early January, 2017.⁴

⁴ According to the updated Manual (March 2016) on public consultations on the PAFIs, the reports on public consultations on PAFIs are, since early 2016, supposed to be prepared by the organisation in charge of the TRGirt, not by the ministry, although the Regional Office may help by responding to comments. The MRC Pontiac is in charge of the TRGirt, so it did prepare a report but this took some time, since the coordinator, Raymond Barrette, was new, and since he had to get information from the ministry. The MRC's report is large (38 MB) because it includes maps that were sent with comments from Sépaq and the Association of Outaouais Outfitters. It is 87 pages long, and it is available on the TRGIRTO.ca website.

We believe that this recent MFFP report, "rapport-suivi-PAFIO-outaouais-juin-2016" gives a misleading impression that a major standard could be/was changed by a resolution at a TRGirt panel meeting, and that a public consultation would not need to be called to discuss and approve it. But section 59 of Québec's "Sustainable Forest Development Act1" (LADTF) says, again...

"59. Changes to the integrated forest development plans, including updates to the operational plan, must be established and finalized under the rules applicable to the initial plans."

The 2013-2018 PAFI-Ts also state in their Introduction,

"It is important to note that all the steps and results required in a tactical integrated forest management plan (PAFIT) have not been taken and obtained at this point and were not included in this document. When new results and new content are available, the PAFIT will need to be changed and new public consultations held to give the public an opportunity to consider the new content and to decide on the position to be taken toward it." ("Lorsque de nouveaux résultats et de nouveaux éléments de contenu seront disponibles, il faudra modifier le PAFIT et tenir une nouvelle consultation publique en vue de permettre au public de prendre connaissance des nouveaux éléments et de prendre position à leur égard.")

But In contrast to those statements in the PAFI-Ts and the LADTF Act, the 2016 PAFI-O consultation report produced by the MFFP Region 07 Office says on pdf p. 9 & p. 21, [transl.] "Considering the great number of issues at the TRGirt and the rapid schedule for producing the PAFI-Os for 2013, some temporary modes were established. The TRGirt documents these issues and proposes solutions for their implementation. *With approval from the MFFP, the temporary measures are then replaced by new agreed-upon measures* [Our italics]." We believe that in light of the existing LADTF Act, and the statements in the existing PAFI-T, this statement has to be called "over-reaching" on the part of the Regional MFFP Office. It appears to have been put in this December 2016 PAFI-O report by the MFFP Regional Office in order for it to claim that it has the authority to change a major standard in the way that it wanted, since the TRGirt had voted in 2014-2015 to change the standard in that particular way, even though a change cannot be made without a public consultation, according to Section 59 of the LADTF Act.

Annex 1 and 2 were then added to this MFFP report, with Annex 1 giving a list of the TRGirt members, and Annex 2 (9 pages) giving a tableau labelled "Mesures Temporaire", listing all 32

VOIC measures in the PAFI-T Table 5 as "temporary" (even though the six PAFI-T plans underwent public consultation and reporting in 2013). The 2013-2018 PAFI-T measures, labelled about 5 as "temporary", had been with the understanding that they were nevertheless not to be changed without fair consideration. Four of the five changes to "measures" listed in the Annex tableau/list, are fairly minor, more-or-less common sense. We note that when a standard was labelled a "temporary measure" with agreement from the TLGirts (local panels) in about November of 2011, it was in order to help the ministry to complete the PAFI-O, the operational plan, so that field surveys, etc. could be done in 2012. Aspects of the PAFI-O for 2013-2014 were prepared before the 2013-2018 PAFI-Tactique, even though the PAFI-T is supposed to come first, as policy. That is why TLGirt panels agreed to measures and standards that were labelled "temporary", and our belief had been that they would be in place for one or two years; then if major new standards were introduced, there would be another public consultation. In the 2013 PAFI-T Public Consultation Report, prepared by Cré-O, starting on page 11, this fact was mentioned by four PEP members.

The change to the first "measure" on Table 5, the VOIC Objectives, Indicators, and Targets 1.1.1 in the PAFI-Ts, would be to a central, major standard, however. The MFFP representatives agreed with TRGirt members on February 20 that it is major, and the law says that a public consultation on changing this standard would be a requirement.

PEP members point to the advice from the team of scientists and foresters, employees of the MFFP in Québec City (Jetté et al.), who in 2012 and 2013, published "Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré PARTIE I – ANALYSE DES ENJEUX" and "Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré PARTIE II – ÉLABORATION DE SOLUTIONS AUX ENJEUX". The advice of Jetté et al., among others, was to not allow an overall increase in the area of forest that is severely lacking mature+ stands (red UTA areas), but to try to decrease it. Why not use the advice of the ministry's own best scientists?

PEP members consider that the Regional MFFP Office has been under strong political pressure, and from this pressure has not acted in a totally responsible and transparent manner regarding the PAFIs. Overall, this situation seems like an attempt to change the rules in an ecosystem management standard, without bringing it to wider public attention, by avoiding a public consultation and saying it has just been the TRGirt panel's responsibility, which is simply not true. Labelling a major existing standard as "temporary" five years ago, under time pressure then, did not mean that it could be changed now without due process.

We consider that in this case it will still be best for the TRGirt panel and the community to act according to the intent of the law, the LADTF Act, and not to opportunistically refer to "temporary" measures. Or to falsely label one of the most major standards in the PAFI as "Mesure d'harmonisation." Or slipping through a major change un-noticed, getting it on the books? Or by considering that such a decision should all be up to the TRGirt panel, even allowing panel members to believe that? Thus if standards in the 2013-2018 PAFI-T, thus affecting the "PAFI-O 2017-2023", or at least the PAFI-O 2017-2018, need to be changed, or moderated, which means another public consultation, then we say, "Bring 'er on!"

ANNEXE 14 Commentaires de pourvoiries

Réponse de la pourvoirie Pavillon Bark lake à la consultation sur les plans 2017-2023 déposés par le MFFP.

Madame / Monsieur,

Nous comprenons que les zones soumises en consultation publique sont des zones potentielles et non définitives. Afin de faciliter la suite du travail du MFFP, voici les principaux enjeux qu'elle soulève pour notre entreprise :

Période d'opération : Les travaux de voiries, de récolte, de transport et d'aménagement sont incompatibles avec la présence de notre clientèle touristique. Il est donc essentiel que ces travaux se fassent en dehors de nos périodes d'activités. Les périodes les plus intenses sont actuellement du 19 mai au 30 juin (chasse à l'ours) et du 1^{er} juin au 6 août (pêche) Les dates exactes ne seront connues qu'ultérieurement.

Problématique :

- 1- Anthere 508
- 2- Anthere 506
- 3- Anthere 491
- 4- Anthere 481

Réseau routier : Il est essentiel d'éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire ne soient créées. Il est cependant possible d'échanger sur la localisation du réseau routier afin d'assurer que la localisation soit compatible avec nos activités et/ou que ceux-ci soient fermés tout en assurant notre capacité à gérer le prélèvement (en assurant que la pourvoirie soit en mesure de bien patrouiller les secteurs où des chemins sont construits tout en évitant les accès au territoire). De plus, le réseau routier utilisé doit être laissé en bon état et propre (bord de chemins) suite aux travaux.

Problématique :

- 1- Tenir les chemins à une distance de plus de 300 m du réservoir afin d'éviter la création de rampe de mise à l'eau illégale (secteur Pickerel; Wantin et Anthere)

Paysages et beauté des lieux : La qualité visuelle doit demeurer suffisante pour nous permettre de poursuivre et développer nos activités. La beauté des lieux (à partir des lacs, des sentiers, des chemins d'accès, etc.) doit donc être assurée. La carte reçue ne permet en aucun cas de le garantir. Notre clientèle vient de loin et est de plus en plus exigeante à ce niveau. Nous devons faire compétition à de nombreux autres territoires davantage à proximité des grands centres et la qualité doit être suffisante pour justifier les déplacements. La compétition est d'ailleurs de plus en plus de niveau international et la tendance devrait se poursuivre. Nos infrastructures sont d'ailleurs maintenant classifiées par Tourisme Québec sur la base des standards reconnus dans le monde. Contrairement à d'autres (zecs, chalets privés) notre clientèle n'a ni attache ni investissement ce qui augmente considérablement le risque.

Problématique :

- 1- Anthere 508
- 2- Anthere 506
- 3- Anthere 491
- 4- Anthere 481

Habitats fauniques : Nos activités dépendent directement de la présence et de la qualité de la faune sur le territoire que nous mettons en valeur. Pour les traverses de cours d'eau, il est essentiel d'en limiter le nombre par une bonne planification du réseau routier afin de limiter l'apport de sédiments dans les cours d'eau et d'éviter qu'il devienne encore plus complexe de le maintenir en bon état dans le temps. De plus, nous acquérons constamment de nouvelles connaissances sur les sites à protéger. Nous pourrions mettre ces connaissances à jour lors de nos échanges plus opérationnels.

Communication : Les réservations en pourvoirie se prennent jusqu'à un an à l'avance. Il est important de pouvoir informer les clients du risque de dérangement. Il est donc important de connaître à l'avance les interventions qui seront réalisées. Évidemment, il est essentiel de toujours nous informer du début et du déroulement des travaux. Il en va également de la sécurité de notre clientèle.

Vous comprendrez que le territoire que nous mettons en valeur est utilisé intensivement et que chaque détail est très important pour nous. Votre planification ne permet pas de donner des commentaires détaillés et nous souhaitons être en mesure de le faire (il est impossible de mettre tous les commentaires potentiels par écrit avant d'avoir une meilleure information). Nous demandons donc à être à nouveau consulté lorsque le plan sera mieux défini et qu'il y aura eu une certaine prise en compte de nos enjeux généraux exprimés plus haut. Nous désirons conclure une entente opérationnelle détaillée avant toute mise en marché ou délivrance d'autorisation.

Date : 08/03/2017

Bonjour Francois,

Je vais donner mes préoccupations (concerns) le mieux possible et vas faire mon mieux en Français.

Pour les chemins:

Honnêtement je suis bien content d'avoir une amélioration des chemins dans le territoire.

Mes trois préoccupations avec le construction/amélioration des chemins son l'accès que ça vas donner pour le monde d'extérieur de rentrer dans mon territoire exclusif, le bruit et le "timing" des travaux.

Ils ont coupé l'année passe sur le coin N.O. de mon territoire et maintenant il y a des nouveaux chemins qui arrivent juste à la limite ou même dans mon territoire a cote de lacs qui n'étaient pas accessible avant. Je travaille la dessus et j'espère qu'on vas régler ca ce printemps pour encore limiter l'accès pour le public.

Pour le bruit, ce n'était pas si pire l'année passée quand ils ont travaillé au nord du lac (5 km's de nous) mais on a même les entendue très clairement. Avec les travaux suggérer sur la carte, le bruit vas être de moins d'un km de nos chalets et j'ai peur que le bruit dérangeant mes clients qui viennent pour une vacance de pêche et tranquillité.

Pour le "timing", j'utilise les chemins de fin d'avril à la mi-juin pour la chasse à l'ours et la première semaine de septembre à la mi-novembre pour la chasse à l'ours, orignal et chevreuil.

Comme j'ai dit, je ne suis pas contre les travaux des chemins ni la coupe de bois mais il faut s'assurer que ça dérange ma business et mes clients le moins possible.

Suggestions: 1. Assurer que les chemins qui rentrent par hors de territoire sont barre ou fermer de façon à ce que le publique ne puisse pas rentrer plus facilement qu'avant.

2. Fait le travail sur les chemins entre mi-juin (après mes clients d'ours) et la première semaine de septembre ou aussi après mi-novembre après la chasse aux chevreuils.

3. Commence le travail après 08hrs de matin chaque jour pendant les mois de juin, juillet et aout pour dérange les clients le moins possible.

Pour la coupe forestière:

Comme en haut, je suis très content qu'une coupe forestière va être faite dans le territoire si c'est une coupe sélective. Ça fait 6 ans que j'ai travaillé d'améliorer l'habitat dans le territoire pour les chevreuils, orignaux, espèces en péril et toute la faune dans le territoire. Une coupe sélectives vas être super pour le sante de la forêt et aussi vas avoir les bénéfices pour la nature et faune dedans.

Préoccupations avec la coupe:

1. Le lac Mer Bleue est un lac d'eau froide avec la truite grise dedans. Ce n'est vraiment pas développer avec moins de 20 chalets sur le lac de 5 km de long par 2.5 km large. Notre lac est protégé du développement par le territoire exclusif de la Pourvoirie et toutes futures constructions des chalets sont réserver pour la Pourvoirie. On a un limite de minimum 60 m toute autour le lac pour protéger l'accès, les droits de pêche et aussi d'après moi, pour garder la

nature et arbres dans cette zone pour donner une visibilité de la nature à mes clients sur le lac. C'est un lac réserver et utiliser pour le tourisme.

Donc après tout ça, je ne veux pas que les coupes de bois rentrent dans au moins 100 m du lac ou rive (high water mark or shore line) du lac Mer Bleue. Sur la carte: Mer bleue 2- 7011, 7012, 7013, 7014 et 7015. Ça me donne la chance pour développer les nouveaux chalets dans le forêt dans la future et aussi garde un bon corridor de bois pour les gibiers et pour garder la visibilité sauvage à partir du lac.

Encore avec la coupe de l'année passe au N.O.,(mer bleue 7009 sur la carte) ils ont coupé vraiment trop proche du lac! C'est laid, ne protège pas contre l'érosion et dans toute mes expériences comme garde de chasse en Ontario, c'est illégal la bas. Je sais que les règlements sont pas toujours la même, mais les buts de garder nos lacs propres et dans un bonne état et sante sont d'habitude applicable dans toutes les provinces et régions du Canada.

2. C'est quoi les espèces d'arbres qui vont être coupe, de quelle façon et combien? Comme mentionner, ça fait plusieurs années que je travaille pour améliorer le territoire pour la faune. J'aimerais être impliqué dans ce processus. J'aimerais qu'une bonne population des chênes, érables et (American beech?) restent comme les arbres qui donnent beaucoup de nourriture aux gros gibiers.

3. J'ai construit un nouveau chalet l'année passe au coin N.E. de la territoire (Sam 9879?) donc j'aimerais garder un bon "setback" dans ce coin pour garder ce chalet dans un état sauvage et privée. Minimum 100m toute autours.

4. Je ne veux pas que les activités de coupe bois brises mes: caches, pancartes, champs nourriciers ou autres projets et matériaux qui s'appartient des activités de la Pourvoirie.

5. Je veux garder accès à mes "trails" et qu'ils ne sont pas bloquer par les débris de la travaille.

6. Même préoccupations que mentionner en haut au sujet de bruit de travaille et le "timing" des travaux pour pas empêcher les activités normales de la Pourvoirie.

J'ai hâte de travailler avec n'importe qui pour assurer que les travaux vont marcher comme il faut. De mon part il faut que je protège les intérêts de mes clients et mon entreprise au même temps.

S'il vous plait garde moi au courant et laisse-moi savoir comment je peux vous aider d'assurer que nos deux objectifs sont réalisées.

Merci,

Réponse de la pourvoirie du Domaine Shannon à la consultation sur les plans 2017-2023 déposés par le MFFP.

Madame / Monsieur,

Nous comprenons que les zones soumises en consultation publique sont des zones potentielles et non définitives. Afin de faciliter la suite du travail du MFFP, voici les principaux enjeux qu'elle soulève pour notre entreprise :

Période d'opération : Les travaux de voiries, de récolte, de transport et d'aménagement sont incompatibles avec la présence de notre clientèle touristique. Il est donc essentiel que ces travaux se fassent en dehors de nos périodes d'activités. Bien sûr malgré la fait que la période de pêche et de chasse à l'ours est problématique, nous sommes en mesure de nous ajuster. Par contre pour la chasse à l'orignal, il faut absolument que les travaux et transport arrête, cette période est de 3 semaines soit à partir du 4^{ème} samedi de septembre pour 22 jours (sauf s'il y a changement par le ministère et nous le saurons à l'avance) Les dates exactes ne seront connues plusieurs mois à l'avance.

Problématique :

- 5- Chantier Damphouse 3085
- 6- Chantier Carbonneau 2020; 2021
- 7- Chantier Lussier (partie se trouvant à proximité de l'accueil) 6449

Réseau routier : Il est essentiel d'éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire ne soient créées. Il est cependant possible d'échanger sur la localisation du réseau routier afin d'assurer que la localisation soit compatible avec nos activités et/ou que ceux-ci soient fermés tout en assurant notre capacité à gérer le prélèvement (en assurant que la pourvoirie soit en mesure de bien patrouiller les secteurs où des chemins sont construits tout en évitant les accès au territoire). De plus, le réseau routier utilisé doit être laissé en bon état et propre (bord de chemins) suite aux travaux. Le nombre de traverse de limite est impressionnant et non nécessaire.

Problématique :

- 1- Les chantiers Carbonneau et Damphouse s'avère très problématique. Les chemins existants ne sont que des sentiers de VTT entretenu par les chasseurs. La récolte de ces secteurs en passant par le Nord créera une zone impossible à patrouiller. Il faudra faire le détour par le nord du lac Maxime pour se rendre au territoire. Cela représente plus de 2 h de véhicule. Il serait des plus pertinents de vérifier le potentiel à moyen terme du secteur et valider la possibilité de profiter des crédits de chemin afin de traverser la rivière Bélinge. De cette façon j'aurais à un nouveau secteur et à plusieurs lacs ce qui serait un très bon développement pour mon entreprise. Les coûts pourrait être restreint et l'amortissement intéressant.

Paysages et beauté des lieux : La qualité visuelle doit demeurer suffisante pour nous permettre de poursuivre et développer nos activités. La beauté des lieux (à partir des lacs, des sentiers, des chemins d'accès, etc.) doit donc être assurée. La carte reçue ne permet en aucun cas de le garantir. Notre clientèle vient de loin et est de plus en plus exigeante à ce niveau. Nous devons faire compétition à de nombreux autres territoires davantage à proximité des grands centres et la qualité doit être suffisante pour justifier les déplacements. La compétition est d'ailleurs de plus en plus de niveau international et la tendance devrait se poursuivre. Nos infrastructures sont d'ailleurs maintenant classifiées par Tourisme Québec sur la base des standards reconnus dans le monde. Contrairement à d'autres (zecs, chalets privés) notre clientèle n'a ni attache ni investissement ce qui augmente considérablement le risque.

Habitats fauniques : Nos activités dépendent directement de la présence et de la qualité de la faune sur le territoire que nous mettons en valeur. Pour les traverses de cours d'eau, il est essentiel d'en limiter le nombre par une bonne planification du réseau routier afin de limiter l'apport de sédiments dans les cours d'eau et d'éviter qu'il devienne encore plus complexe de le maintenir en bon état dans le temps. De plus, nous acquérons constamment de nouvelles connaissances sur les sites à protéger. Nous pourrions mettre ces connaissances à jour lors de nos échanges plus opérationnels. Pour les habitats terrestres deux principes sont à respecter : **le maintien dans le temps** sur chacun de nos territoires de chasse d'habitats de qualité (éviter de créer plein de nourriture pour quelques années et plus rien après... et assurer le maintien de couverts résineux suffisants dans le temps) tout en favorisant la création d'écotones de par les patrons de coupes et la dimension et, deuxièmement, nous permettre de nous prononcer sur une planification plus détaillée (traitement, localisation, superficie, etc.) afin de pouvoir commenter en fonction des habitudes fauniques observées, de notre façon de mettre en valeur le territoire, etc.. En fait, notre connaissance de la faune présente et de ses habitudes permet de bonifier grandement les habituelles analyses faites dans un bureau qui découlent d'études sur des secteurs souvent très différents de la réalité observée sur notre territoire.

Problématique :

- 1- Les chantiers Carbonneau et Damphouse mette une pression importante sur 2 territoires de chasse. La planification présentée touche à plus de 80% de chacun des territoires ce qui ne permettra pas de maintenir une ambiance pour le chasseur. Ceci devra être pris en compte lors du découpage du chantier.

Niveau de coupe :

Le niveau de coupe devrait tendre à un taux de 1.5% de la superficie productive par année. Ce taux permettrait d'atteindre considérant l'effort demandé par les territoires fauniques structurés dans le dernier calcul du forestier en chef.

Communication : Les réservations en pourvoirie se prennent jusqu'à un an à l'avance. Il est important de pouvoir informer les clients du risque de dérangement. Il est donc important de connaître à l'avance les interventions qui seront réalisées. Évidemment, il est essentiel de toujours nous informer du début et du déroulement des travaux. Il en va également de la sécurité de notre clientèle.

Vous comprendrez que le territoire que nous mettons en valeur est utilisé intensivement et que chaque détail est très important pour nous. Votre planification ne permet pas de donner des commentaires détaillés et nous souhaitons être en mesure de le faire (il est impossible de mettre tous les commentaires potentiels par écrit avant d’avoir une meilleure information). Nous demandons donc à être à nouveau consulté lorsque le plan sera mieux défini et qu’il y aura eu une certaine prise en compte de nos enjeux généraux exprimés plus haut. Nous désirons conclure une entente opérationnelle détaillée avant toute mise en marché ou délivrance d’autorisation.

Date : 09/03/2017

Réponse de la pourvoirie Doolittle à la consultation sur les plans 2017-2023 déposés par le MFFP.

Madame / Monsieur,

Nous comprenons que les zones soumises en consultation publique sont des zones potentielles et non définitives. Afin de faciliter la suite du travail du MFFP, voici les principaux enjeux qu'elle soulève pour notre entreprise :

Période d'opération : Les travaux de voiries, de récolte, de transport et d'aménagement sont incompatibles avec la présence de notre clientèle touristique. Il est donc essentiel que ces travaux se fassent en dehors de nos périodes d'activités. Les périodes les plus intenses sont actuellement du 1er mai au 15 août et du 8 octobre au 23 octobre. Les dates exactes ne seront connues qu'ultérieurement.

Problématique :

- 8- Réal-9439
- 9- Harkins-4934; 4933; 4932; 4931; 4930
- 10- Dott- 3488; 3487

Réseau routier : Il est essentiel d'éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire ne soient créées. Il est cependant possible d'échanger sur la localisation du réseau routier afin d'assurer que la localisation soit compatible avec nos activités et/ou que ceux-ci soient fermés tout en assurant notre capacité à gérer le prélèvement (en assurant que la pourvoirie soit en mesure de bien patrouiller les secteurs où des chemins sont construits tout en évitant les accès au territoire). De plus, le réseau routier utilisé doit être laissé en bon état et propre (bord de chemins) suite aux travaux.

Problématique :

- 2- chemin donnant accès au chantier Weldy 11850 qui passe par la pourvoirie Poirier
- 3- Chemin donnant accès au chantier Pelletier-8490 passant par le libre quand accessible par pourvoirie
- 4- Traverse de limite pour le chantier Orpen

Paysages et beauté des lieux : La qualité visuelle doit demeurer suffisante pour nous permettre de poursuivre et développer nos activités. La beauté des lieux (à partir des lacs, des sentiers, des chemins d'accès, etc.) doit donc être assurée. La carte reçue ne permet en aucun cas de le garantir. Notre clientèle vient de loin et est de plus en plus exigeante à ce niveau. Nous devons faire compétition à de nombreux autres territoires davantage à proximité des grands centres et la qualité doit être suffisante pour justifier les déplacements. La compétition est d'ailleurs de plus en plus de niveau international et la tendance devrait se poursuivre. Nos

infrastructures sont d'ailleurs maintenant classifiées par Tourisme Québec sur la base des standards reconnus dans le monde. Contrairement à d'autres (zecs, chalets privés) notre clientèle n'a ni attache ni investissement ce qui augmente considérablement le risque.

Problématique :

- 1- Réal-9439
- 2- Harkins-4934; 4933; 4932; 4931; 4930
- 3- Dott- 3488; 3487
- 4-

Habitats fauniques : Nos activités dépendent directement de la présence et de la qualité de la faune sur le territoire que nous mettons en valeur. Pour les traverses de cours d'eau, il est essentiel d'en limiter le nombre par une bonne planification du réseau routier afin de limiter l'apport de sédiments dans les cours d'eau et d'éviter qu'il devienne encore plus complexe de le maintenir en bon état dans le temps. De plus, nous acquérons constamment de nouvelles connaissances sur les sites à protéger. Nous pourrions mettre ces connaissances à jour lors de nos échanges plus opérationnels. Pour les habitats terrestres deux principes sont à respecter : **le maintien dans le temps** sur chacun de nos territoires de chasse d'habitats de qualité (éviter de créer plein de nourriture pour quelques années et plus rien après... et assurer le maintien de couverts résineux suffisants dans le temps) tout en favorisant la création d'écotones de par les patrons de coupes et la dimension et, deuxièmement, nous permettre de nous prononcer sur une planification plus détaillée (traitement, localisation, superficie, etc.) afin de pouvoir commenter en fonction des habitudes fauniques observées, de notre façon de mettre en valeur le territoire, etc.. En fait, notre connaissance de la faune présente et de ses habitudes permet de bonifier grandement les habituelles analyses faites dans un bureau qui découlent d'études sur des secteurs souvent très différents de la réalité observée sur notre territoire.

Problématique :

- Protection des peuplements ayant le type écologique RE 37; 38; 39 et RS 37; 38; 39. C'est des habitats primordiaux pour l'orignal et en carence sur le territoire.

Niveau de coupe :

Le niveau de coupe devrait tendre à un taux de 1.5% de la superficie productive par année. Ce taux permettrait d'atteindre considérant l'effort demandé par les territoires fauniques structurés dans le dernier calcul du forestier en chef.

Communication : Les réservations en pourvoirie se prennent jusqu'à un an à l'avance. Il est important de pouvoir informer les clients du risque de dérangement. Il est donc important de connaître à l'avance les interventions qui seront réalisées. Évidemment, il est essentiel de toujours nous informer du début et du déroulement des travaux. Il en va également de la sécurité de notre clientèle.

Vous comprendrez que le territoire que nous mettons en valeur est utilisé intensivement et que chaque détail est très important pour nous. Votre planification ne permet pas de donner des commentaires détaillés et nous souhaitons être en mesure de le faire (il est impossible de mettre tous les commentaires potentiels par écrit avant d'avoir une meilleure information). Nous demandons donc à être à nouveau consulté lorsque le plan sera mieux défini et qu'il y aura eu une certaine prise en compte de nos enjeux généraux exprimés plus haut. Nous désirons conclure une entente opérationnelle détaillée avant toute mise en marché ou délivrance d'autorisation.

Date : 09/03/2017

Réponse de la pourvoirie Club des Douze à la consultation sur les plans 2017-2023 déposés par le MFFP.

Madame / Monsieur,

Nous comprenons que les zones soumises en consultation publique sont des zones potentielles et non définitives. Afin de faciliter la suite du travail du MFFP, voici les principaux enjeux qu'elle soulève pour notre entreprise :

Période d'opération : Les travaux de voiries, de récolte, de transport et d'aménagement sont incompatibles avec la présence de notre clientèle touristique. Il est donc essentiel que ces travaux se fassent en dehors de nos périodes d'activités. Les périodes les plus intenses sont actuellement du 15 mai au 15 août (pêche et villégiature) et du 8 octobre au 15 novembre (chasse orignal et chevreuil) et 15 décembre au 15 mars (motoneige) Les dates exactes ne seront connues qu'ultérieurement.

Problématique :

- 1- Chantier Bélanger
- 2- je vois aussi des travaux aussi le long du chemin club des Douze comment compte-t-il si prendre pour que nous, nos employés et notre clientèle puisse circuler avec eux étant donné l'étroitesse du chemin ?

Réseau routier : Il est essentiel d'éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire ne soient créées. Il est cependant possible d'échanger sur la localisation du réseau routier afin d'assurer que la localisation soit compatible avec nos activités et/ou que ceux-ci soient fermés tout en assurant notre capacité à gérer le prélèvement (en assurant que la pourvoirie soit en mesure de bien patrouiller les secteurs où des chemins sont construits tout en évitant les accès au territoire). De plus, le réseau routier utilisé doit être laissé en bon état et propre (bord de chemins) suite aux travaux.

Problématique :

- 5- chemin donnant accès au chantier Bélanger-867 et 868 (nouvelle traverse de limite)
- 6- Chemin donnant accès au chantier Bélanger 863-865 qui se trouve en conflit avec le sentier de motoneige.
- 7-

Paysages et beauté des lieux : La qualité visuelle doit demeurer suffisante pour nous permettre de poursuivre et développer nos activités. La beauté des lieux (à partir des lacs, des sentiers, des chemins d'accès, etc.) doit donc être assurée. La carte reçue ne permet en aucun cas de le garantir. Notre clientèle vient de loin et est de plus en plus exigeante à ce niveau. Nous devons faire compétition à de nombreux autres territoires davantage à proximité des grands centres et la qualité doit être suffisante pour justifier les déplacements. La compétition est d'ailleurs de plus en plus de niveau international et la tendance devrait se poursuivre. Nos

infrastructures sont d'ailleurs maintenant classifiées par Tourisme Québec sur la base des standards reconnus dans le monde. Contrairement à d'autres (zecs, chalets privés) notre clientèle n'a ni attache ni investissement ce qui augmente considérablement le risque.

Habitats fauniques : Nos activités dépendent directement de la présence et de la qualité de la faune sur le territoire que nous mettons en valeur. Pour les traverses de cours d'eau, il est essentiel d'en limiter le nombre par une bonne planification du réseau routier afin de limiter l'apport de sédiments dans les cours d'eau et d'éviter qu'il devienne encore plus complexe de le maintenir en bon état dans le temps. De plus, nous acquérons constamment de nouvelles connaissances sur les sites à protéger. Nous pourrions mettre ces connaissances à jour lors de nos échanges plus opérationnels. Pour les habitats terrestres deux principes sont à respecter : **le maintien dans le temps** sur chacun de nos territoires de chasse d'habitats de qualité (éviter de créer plein de nourriture pour quelques années et plus rien après... et assurer le maintien de couverts résineux suffisants dans le temps) tout en favorisant la création d'écotones de par les patrons de coupes et la dimension et, deuxièmement, nous permettre de nous prononcer sur une planification plus détaillée (traitement, localisation, superficie, etc.) afin de pouvoir commenter en fonction des habitudes fauniques observées, de notre façon de mettre en valeur le territoire, etc.. En fait, notre connaissance de la faune présente et de ses habitudes permet de bonifier grandement les habituelles analyses faites dans un bureau qui découlent d'études sur des secteurs souvent très différents de la réalité observée sur notre territoire.

Niveau de coupe :

Le niveau de coupe devrait tendre à un taux de 1.5% de la superficie productive par année. Ce taux permettrait d'atteindre considérant l'effort demandé par les territoires fauniques structurés dans le dernier calcul du forestier en chef. Le chantier Bélanger est très imposant compte-tenu de la dimension de notre territoire et de la capacité d'adaptation de notre clientèle. Le chantier Bélanger perturbe 2 zones de chasse sur les 5 que nous comptons sur notre territoire. Nous considérons que nous allons subir une perte de revenu importante.

Communication : Les réservations en pourvoirie se prennent jusqu'à un an à l'avance. Il est important de pouvoir informer les clients du risque de dérangement. Il est donc important de connaître à l'avance les interventions qui seront réalisées. Évidemment, il est essentiel de toujours nous informer du début et du déroulement des travaux. Il en va également de la sécurité de notre clientèle.

Vous comprendrez que le territoire que nous mettons en valeur est utilisé intensivement et que chaque détail est très important pour nous. Votre planification ne permet pas de donner des commentaires détaillés et nous souhaitons être en mesure de le faire (il est impossible de mettre tous les commentaires potentiels par écrit avant d'avoir une meilleure information). Nous demandons donc à être à nouveau consulté lorsque le plan sera mieux défini et qu'il y aura eu une certaine prise en compte de nos enjeux généraux exprimés plus haut. Nous désirons conclure une entente opérationnelle détaillée avant toute mise en marché ou délivrance d'autorisation.

Date : 09/03/2017

Réponse de la pourvoirie Club lac Brûlé à la consultation sur les plans 2017-2023 déposés par le MFFP.

Madame / Monsieur,

Nous comprenons que les zones soumises en consultation publique sont des zones potentielles et non définitives. Afin de faciliter la suite du travail du MFFP, voici les principaux enjeux qu'elle soulève pour notre entreprise :

Période d'opération : Les travaux de voiries, de récolte, de transport et d'aménagement sont incompatibles avec la présence de notre clientèle touristique. Il est donc essentiel que ces travaux se fassent en dehors de nos périodes d'activités. Les périodes les plus intenses sont actuellement du 15 mai au 15 juillet et du 8 octobre au 23 octobre. Les dates exactes ne seront connues qu'ultérieurement.

Problématique :

- 11- Yankee 1
- 12- Brûlé 1515
- 13- Brûlé 1518

Réseau routier : Il est essentiel d'éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire ne soient créées. Il est cependant possible d'échanger sur la localisation du réseau routier afin d'assurer que la localisation soit compatible avec nos activités et/ou que ceux-ci soient fermés tout en assurant notre capacité à gérer le prélèvement (en assurant que la pourvoirie soit en mesure de bien patrouiller les secteurs où des chemins sont construits tout en évitant les accès au territoire). De plus, le réseau routier utilisé doit être laissé en bon état et propre (bord de chemins) suite aux travaux.

Problématique :

- 8- chemin donnant accès au chantier Yankee 1 provenant du libre. FID 3549
- 9- Chemin donnant accès au chantier Yankee 1 passant à l'est du lac St-Amand FID 38
- 10- Traverse de limite Yankee 1. FID 645
- 11- Les chemins traversant la limite dans le chantier Brûlé.

Paysages et beauté des lieux : La qualité visuelle doit demeurer suffisante pour nous permettre de poursuivre et développer nos activités. La beauté des lieux (à partir des lacs, des sentiers, des chemins d'accès, etc.) doit donc être assurée. La carte reçue ne permet en aucun cas de le garantir. Notre clientèle vient de loin et est de plus en plus exigeante à ce niveau. Nous devons faire compétition à de nombreux autres territoires davantage à proximité des grands centres et la qualité doit être suffisante pour justifier les déplacements. La compétition est d'ailleurs de plus en plus de niveau international et la tendance devrait se poursuivre. Nos

infrastructures sont d'ailleurs maintenant classifiées par Tourisme Québec sur la base des standards reconnus dans le monde. Contrairement à d'autres (zecs, chalets privés) notre clientèle n'a ni attache ni investissement ce qui augmente considérablement le risque.

Problématique :

1- Chantier Brulé-1518 (site d'hébergement principal et chalet Big Jim) Voir point paysage.

Habitats fauniques : Nos activités dépendent directement de la présence et de la qualité de la faune sur le territoire que nous mettons en valeur. Pour les traverses de cours d'eau, il est essentiel d'en limiter le nombre par une bonne planification du réseau routier afin de limiter l'apport de sédiments dans les cours d'eau et d'éviter qu'il devienne encore plus complexe de le maintenir en bon état dans le temps. De plus, nous acquérons constamment de nouvelles connaissances sur les sites à protéger. Nous pourrions mettre ces connaissances à jour lors de nos échanges plus opérationnels. Pour les habitats terrestres deux principes sont à respecter : **le maintien dans le temps** sur chacun de nos territoires de chasse d'habitats de qualité (éviter de créer plein de nourriture pour quelques années et plus rien après... et assurer le maintien de couverts résineux suffisants dans le temps) tout en favorisant la création d'écotones de par les patrons de coupes et la dimension et, deuxièmement, nous permettre de nous prononcer sur une planification plus détaillée (traitement, localisation, superficie, etc.) afin de pouvoir commenter en fonction des habitudes fauniques observées, de notre façon de mettre en valeur le territoire, etc.. En fait, notre connaissance de la faune présente et de ses habitudes permet de bonifier grandement les habituelles analyses faites dans un bureau qui découlent d'études sur des secteurs souvent très différents de la réalité observée sur notre territoire.

Niveau de coupe :

Le niveau de coupe devrait tendre à un taux de 1.5% de la superficie productive par année. Ce taux permettrait d'atteindre considérant l'effort demandé par les territoires fauniques structurés dans le dernier calcul du forestier en chef.

Communication : Les réservations en pourvoirie se prennent jusqu'à un an à l'avance. Il est important de pouvoir informer les clients du risque de dérangement. Il est donc important de connaître à l'avance les interventions qui seront réalisées. Évidemment, il est essentiel de toujours nous informer du début et du déroulement des travaux. Il en va également de la sécurité de notre clientèle.

Vous comprendrez que le territoire que nous mettons en valeur est utilisé intensivement et que chaque détail est très important pour nous. Votre planification ne permet pas de donner des commentaires détaillés et nous souhaitons être en mesure de le faire (il est impossible de mettre tous les commentaires potentiels par écrit avant d'avoir une meilleure information). Nous demandons donc à être à nouveau consulté lorsque le plan sera mieux défini et qu'il y aura eu une certaine prise en compte de nos enjeux généraux exprimés plus haut. Nous désirons conclure une entente opérationnelle détaillée avant toute mise en marché ou délivrance d'autorisation.

Date : 08/03/2017

Réponse de la pourvoirie du lac de l'indienne à la consultation sur les plans 2017-2023 déposés par le MFFP.

Madame / Monsieur,

Nous comprenons que les zones soumises en consultation publique sont des zones potentielles et non définitives. Afin de faciliter la suite du travail du MFFP, voici les principaux enjeux qu'elle soulève pour notre entreprise :

Période d'opération : Les travaux de voiries, de récolte, de transport et d'aménagement sont incompatibles avec la présence de notre clientèle touristique. Il est donc essentiel que ces travaux se fassent en dehors de nos périodes d'activités. Les périodes les plus intenses sont actuellement du 1er mai au 15 août (pêche et villégiature) et du 16 septembre au 15 novembre (chasse orignal et chevreuil devancé) et 15 décembre au 15 mars (traineau à chien et pêche sur la glace) Les dates exactes ne seront connues qu'ultérieurement.

Problématique :

3- Chantier mary

Réseau routier : Il est essentiel d'éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire ne soient créées. Il est cependant possible d'échanger sur la localisation du réseau routier afin d'assurer que la localisation soit compatible avec nos activités et/ou que ceux-ci soient fermés tout en assurant notre capacité à gérer le prélèvement (en assurant que la pourvoirie soit en mesure de bien patrouiller les secteurs où des chemins sont construits tout en évitant les accès au territoire). De plus, le réseau routier utilisé doit être laissé en bon état et propre (bord de chemins) suite aux travaux.

Problématique :

12- chemin donnant accès au chantier Sqaw_7-10649 (nouvelle traverse de limite)

Paysages et beauté des lieux : La qualité visuelle doit demeurer suffisante pour nous permettre de poursuivre et développer nos activités. La beauté des lieux (à partir des lacs, des sentiers, des chemins d'accès, etc.) doit donc être assurée. La carte reçue ne permet en aucun cas de le garantir. Notre clientèle vient de loin et est de plus en plus exigeante à ce niveau. Nous devons faire compétition à de nombreux autres territoires davantage à proximité des grands centres et la qualité doit être suffisante pour justifier les déplacements. La compétition est d'ailleurs de plus en plus de niveau international et la tendance devrait se poursuivre. Nos infrastructures sont d'ailleurs maintenant classifiées par Tourisme Québec sur la base des standards reconnus dans le monde. Contrairement à d'autres (zecs, chalets privés) notre clientèle n'a ni attache ni investissement ce qui augmente considérablement le risque.

Problématique :

1- chantier Mary-6706;6707;6708;6709;6712;6714;6715;6728;6730

2- Chantier Sqaw_7-10649

Habitats fauniques : Nos activités dépendent directement de la présence et de la qualité de la faune sur le territoire que nous mettons en valeur. Pour les traverses de cours d'eau, il est essentiel d'en limiter le nombre par une bonne planification du réseau routier afin de limiter

l'apport de sédiments dans les cours d'eau et d'éviter qu'il devienne encore plus complexe de le maintenir en bon état dans le temps. De plus, nous acquérons constamment de nouvelles connaissances sur les sites à protéger. Nous pourrions mettre ces connaissances à jour lors de nos échanges plus opérationnels. Pour les habitats terrestres deux principes sont à respecter : **le maintien dans le temps** sur chacun de nos territoires de chasse d'habitats de qualité (éviter de créer plein de nourriture pour quelques années et plus rien après... et assurer le maintien de couverts résineux suffisants dans le temps) tout en favorisant la création d'écotones de par les patrons de coupes et la dimension et, deuxièmement, nous permettre de nous prononcer sur une planification plus détaillée (traitement, localisation, superficie, etc.) afin de pouvoir commenter en fonction des habitudes fauniques observées, de notre façon de mettre en valeur le territoire, etc.. En fait, notre connaissance de la faune présente et de ses habitudes permet de bonifier grandement les habituelles analyses faites dans un bureau qui découlent d'études sur des secteurs souvent très différents de la réalité observée sur notre territoire. **Je tiens aussi à souligner que le lac de l'indienne est un lac à touladi très sensible.**

Niveau de coupe :

Le niveau de coupe devrait tendre à un taux de 1.5% de la superficie productive par année. Ce taux permettrait d'atteindre considérant l'effort demandé par les territoires fauniques structurés dans le dernier calcul du forestier en chef. Ce que je ne comprends pas, c'est que l'on a été consulté en 2016 sur ce secteur et que nous le sommes encore. **De plus, lors de la consultation de 2016 on parlait de coupe partielle et là on parle de coupe à blanc.** C'est tout à fait inacceptable en considérant la dimension de notre pourvoirie.

Communication : Les réservations en pourvoirie se prennent jusqu'à un an à l'avance. Il est important de pouvoir informer les clients du risque de dérangement. Il est donc important de connaître à l'avance les interventions qui seront réalisées. Évidemment, il est essentiel de toujours nous informer du début et du déroulement des travaux. Il en va également de la sécurité de notre clientèle.

Vous comprendrez que le territoire que nous mettons en valeur est utilisé intensivement et que chaque détail est très important pour nous. Votre planification ne permet pas de donner des commentaires détaillés et nous souhaitons être en mesure de le faire (il est impossible de mettre tous les commentaires potentiels par écrit avant d'avoir une meilleure information). Nous demandons donc à être à nouveau consulté lorsque le plan sera mieux défini et qu'il y aura eu une certaine prise en compte de nos enjeux généraux exprimés plus haut. Nous désirons conclure une entente opérationnelle détaillée avant toute mise en marché ou délivrance d'autorisation.

Date : 09/03/2017

Réponse de la pourvoirie du lac O`Sullivan à la consultation sur les plans 2017-2023 déposés par le MFFP.

Madame / Monsieur,

Nous comprenons que les zones soumises en consultation publique sont des zones potentielles et non définitives. Afin de faciliter la suite du travail du MFFP, voici les principaux enjeux qu'elle soulève pour notre entreprise :

Période d'opération : Les travaux de voiries, de récolte, de transport et d'aménagement sont incompatibles avec la présence de notre clientèle touristique. Il est donc essentiel que ces travaux se fassent en dehors de nos périodes d'activités. Les périodes les plus intenses sont actuellement du 15 mai au 15 juillet (ours et pêche) et du 8 octobre au 23 octobre (chasse au gros gibier) Les dates exactes ne seront connues qu'ultérieurement.

Problématique :

14- Odelein-7865

15- Seaman-10138; 10132; 10135;10-147

Réseau routier : Il est essentiel d'éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire ne soient créées. Il est cependant possible d'échanger sur la localisation du réseau routier afin d'assurer que la localisation soit compatible avec nos activités et/ou que ceux-ci soient fermés tout en assurant notre capacité à gérer le prélèvement (en assurant que la pourvoirie soit en mesure de bien patrouiller les secteurs où des chemins sont construits tout en évitant les accès au territoire). De plus, le réseau routier utilisé doit être laissé en bon état et propre (bord de chemins) suite aux travaux. Le nombre de traverse de limite est impressionnant et non nécessaire.

Problématique :

13- Utiliser le chemin existant du lac Delpère pour récupérer le volume du chantier Odelein. Il y a déjà 2 traverses dans le secteur. Nullement besoin d'en créer une troisième. De plus, cela permettrait une mise à niveau des infrastructures.

14- Le chantier Seaman devra être récolté par le chemin du lac Esden. Récupérer ce chantier par le Nord en arrivant par l'extérieur créera une zone que je n'aurai pas d'accès pour patrouiller. C'est me condamner à subir du braconnage et du vol.

Paysages et beauté des lieux : La qualité visuelle doit demeurer suffisante pour nous permettre de poursuivre et développer nos activités. La beauté des lieux (à partir des lacs, des sentiers, des

chemins d'accès, etc.) doit donc être assurée. La carte reçue ne permet en aucun cas de le garantir. Notre clientèle vient de loin et est de plus en plus exigeante à ce niveau. Nous devons faire compétition à de nombreux autres territoires davantage à proximité des grands centres et la qualité doit être suffisante pour justifier les déplacements. La compétition est d'ailleurs de plus en plus de niveau international et la tendance devrait se poursuivre. Nos infrastructures sont d'ailleurs maintenant classifiées par Tourisme Québec sur la base des standards reconnus dans le monde. Contrairement à d'autres (zecs, chalets privés) notre clientèle n'a ni attache ni investissement ce qui augmente considérablement le risque.

Problématique :

2- Chantier Seaman (Lac Armentière et lac Esden)

Habitats fauniques : Nos activités dépendent directement de la présence et de la qualité de la faune sur le territoire que nous mettons en valeur. Pour les traverses de cours d'eau, il est essentiel d'en limiter le nombre par une bonne planification du réseau routier afin de limiter l'apport de sédiments dans les cours d'eau et d'éviter qu'il devienne encore plus complexe de le maintenir en bon état dans le temps. De plus, nous acquérons constamment de nouvelles connaissances sur les sites à protéger. Nous pourrions mettre ces connaissances à jour lors de nos échanges plus opérationnels. Pour les habitats terrestres deux principes sont à respecter : **le maintien dans le temps** sur chacun de nos territoires de chasse d'habitats de qualité (éviter de créer plein de nourriture pour quelques années et plus rien après... et assurer le maintien de couverts résineux suffisants dans le temps) tout en favorisant la création d'écotones de par les patrons de coupes et la dimension et, deuxièmement, nous permettre de nous prononcer sur une planification plus détaillée (traitement, localisation, superficie, etc.) afin de pouvoir commenter en fonction des habitudes fauniques observées, de notre façon de mettre en valeur le territoire, etc.. En fait, notre connaissance de la faune présente et de ses habitudes permet de bonifier grandement les habituelles analyses faites dans un bureau qui découlent d'études sur des secteurs souvent très différents de la réalité observée sur notre territoire.

Niveau de coupe :

Le niveau de coupe devrait tendre à un taux de 1.5% de la superficie productive par année. Ce taux permettrait d'atteindre considérant l'effort demandé par les territoires fauniques structurés dans le dernier calcul du forestier en chef.

Communication : Les réservations en pourvoirie se prennent jusqu'à un an à l'avance. Il est important de pouvoir informer les clients du risque de dérangement. Il est donc important de connaître à l'avance les interventions qui seront réalisées. Évidemment, il est essentiel de toujours nous informer du début et du déroulement des travaux. Il en va également de la sécurité de notre clientèle.

Vous comprendrez que le territoire que nous mettons en valeur est utilisé intensivement et que chaque détail est très important pour nous. Votre planification ne permet pas de donner des commentaires détaillés et nous souhaitons être en mesure de le faire (il est impossible de mettre tous les commentaires potentiels par écrit avant d'avoir une meilleure information). Nous demandons donc à être à nouveau consulté lorsque le plan sera mieux défini et qu'il y aura eu une certaine prise en compte de nos enjeux généraux exprimés plus haut. Nous désirons conclure une entente opérationnelle détaillée avant toute mise en marché ou délivrance d'autorisation.

Date : 09/03/2017

Réponse de la pourvoirie du lac Bryson à la consultation sur les plans 2017-2023 déposés par le MFFP.

Madame / Monsieur,

Voici les principaux enjeux qu'elle soulève pour notre entreprise :

Période d'opération : Les travaux de voiries, de récolte, de transport et d'aménagement sont incompatibles avec la présence de notre clientèle touristique. Il est donc essentiel que ces travaux se fassent en dehors de nos périodes d'activités. Les périodes les plus intenses sont actuellement du 15 mai au 30 juin (chasse à l'ours) et du 1^{er} mai au 6 août (pêche) et du 08 octobre au 23 octobre (chasse). Les dates exactes ne seront connues qu'ultérieurement.

Réseau routier : Il est essentiel d'éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire ne soient créées. Il est cependant possible d'échanger sur la localisation du réseau routier afin d'assurer que la localisation soit compatible avec nos activités et/ou que ceux-ci soient fermés tout en assurant notre capacité à gérer le prélèvement (en assurant que la pourvoirie soit en mesure de bien patrouiller les secteurs où des chemins sont construits tout en évitant les accès au territoire). De plus, le réseau routier utilisé doit être laissé en bon état et propre (bord de chemins) suite aux travaux.

Problématique :

- 2- Le pourvoyeur désire être rencontré pour les coupes et les chemins sur la route qui se rend au lac Bryson sur le chemin du lac Bryson à partir de l'embranchement du chemin du lac Jim. « I want to be notified or go to the meetings about the proposed cut on the road leading to Bryson lake on the Ch. lac Bryson off Jim Lake road. This is a big concern for our business. »

Communication : Les réservations en pourvoirie se prennent jusqu'à un an à l'avance. Il est important de pouvoir informer les clients du risque de dérangement. Il est donc important de connaître à l'avance les interventions qui seront réalisées. Évidemment, il est essentiel de toujours nous informer du début et du déroulement des travaux. Il en va également de la sécurité de notre clientèle.

Vous comprendrez que le territoire que nous mettons en valeur est utilisé intensivement et que chaque détail est très important pour nous. Votre planification ne permet pas de donner des commentaires détaillés et nous souhaitons être en mesure de le faire (il est impossible de mettre tous les commentaires potentiels par écrit avant d'avoir une meilleure information). Nous demandons donc à être à nouveau consulté lorsque le plan sera mieux défini et qu'il y aura eu une certaine prise en compte de nos enjeux généraux exprimés plus haut. Nous désirons conclure une entente opérationnelle détaillée avant toute mise en marché ou délivrance d'autorisation.

Réponse de la Pourvoirie Moselle Natakim Inc. à la consultation sur les plans 2017-2023 déposés par le MFFP.

Madame / Monsieur,

Nous comprenons que les zones soumises en consultation publique sont des zones potentielles et non définitives. Afin de faciliter la suite du travail du MRNF, voici les principaux enjeux qu'elle soulève pour notre entreprise :

Période d'opération : Les travaux de voiries, de récolte, de transport et d'aménagement sont incompatibles avec la présence de notre clientèle touristique. Il est donc essentiel que ces travaux se fassent en dehors de nos périodes d'activités. La période la plus intense est actuellement étalée entre le 15 mai au 30 octobre.

Accès au territoire par notre clientèle : Nos clients sont acheminés vers les chalets exclusivement par voie aérienne, ce qui doit leur garantir une tranquillité absolue. Tout dérangement dû à l'existence de chemins ou routes est donc à proscrire. Nous tenons tout particulièrement à la pérennité de notre organisation, condition essentielle à la fidélisation de notre clientèle.

Réseau routier : Il est essentiel d'éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire ne soient créées. Il est cependant possible d'échanger sur la localisation du réseau routier afin d'assurer que la localisation soit compatible avec nos activités et/ou que ceux-ci soient fermés tout en assurant notre capacité à gérer le prélèvement (en assurant que la pourvoirie soit en mesure de bien patrouiller les secteurs où des chemins sont construits tout en évitant les accès au territoire). Dans le but de maintenir. En tant que nouveau propriétaire, je désire maintenir les activités de la pourvoirie avec un transport par hydravion. Donc le réseau routier à un impact considérable sur mes activités. Je comprends que certains chemins devront être carrossables pour des questions de sécurité cependant la très grande majorité du réseau devra être non-carrossable. Il sera primordial de travailler en partenariat afin de développer une vision à long terme du déploiement du réseau routier sur mon territoire puisque celui-ci est pratiquement vierge. Un déploiement irréfléchi causera assurément la perte de mon entreprise.

Problématique :

- 1- Pas de traverse de limite afin de récupérer le chantier Lilian qui se retrouve dans le libre. Il est possible de le récupérer par le libre.
- 2- Même chose pour le Reid-9492 et le Tod-Geoffrion-1063

Paysages et beauté des lieux : La qualité visuelle doit demeurer suffisante pour nous permettre de poursuivre et développer nos activités. La beauté des lieux (à partir des lacs, des sentiers, des chemins d'accès, etc.) doit donc être assurée. La carte reçue ne permet en aucun cas de le garantir. Notre clientèle vient de loin et est de plus en plus exigeante à ce niveau. Nous devons faire compétition à de nombreux autres territoires davantage à proximité des grands centres et la qualité doit être suffisante pour justifier les déplacements. La compétition est d'ailleurs de plus en plus de niveau international et la tendance devrait se poursuivre. Nos infrastructures sont d'ailleurs maintenant classifiées par Tourisme Québec sur la base des

standards reconnus dans le monde. Contrairement à d'autres (zecs, chalets privés) notre clientèle n'a ni attache ni investissement ce qui augmente considérablement le risque.

Problématique

- 1- Toad Geodffrion (tout le long du lac lecoindre)
- 2- Lac Bier
- 3- Bank-Geoffrion et Patricia-Lizzy (Lac Patricia)
- 4- Lilian-6296

Habitats fauniques : Nos activités dépendent directement de la présence et de la qualité de la faune sur le territoire que nous mettons en valeur. Pour les traverses de cours d'eau, il est essentiel d'en limiter le nombre par une bonne planification du réseau routier afin de limiter l'apport de sédiments dans les cours d'eau et d'éviter qu'il devienne encore plus complexe de le maintenir en bon état dans le temps. De plus, nous acquérons constamment de nouvelles connaissances sur les sites à protéger. Nous pourrions mettre ces connaissances à jour lors de nos échanges plus opérationnels. Pour les habitats terrestres deux principes sont à respecter : **le maintien dans le temps** sur chacun de nos territoires de chasse d'habitats de qualité (éviter de créer plein de nourriture pour quelques années et plus rien après... et assurer le maintien de couverts résineux suffisants dans le temps) tout en favorisant la création d'écotones de par les patrons de coupes et la dimension et, deuxièmement, nous permettre de nous prononcer sur une planification plus détaillée (traitement, localisation, superficie, etc.) afin de pouvoir commenter en fonction des habitudes fauniques observées, de notre façon de mettre en valeur le territoire, etc.. En fait, notre connaissance de la faune présente et de ses habitudes permet de bonifier grandement les habituelles analyses faites dans un bureau qui découlent d'études sur des secteurs souvent très différents de la réalité observée sur notre territoire.

Problématique :

Protection des types écologiques RS 37-38-39 et RE 37-38-39 pour l'original. Site sensible pour la thermorégulation de l'original et site propice à l'orniérage.

Niveau de coupe :

Le niveau de coupe présenté actuellement pour la pourvoirie est inacceptable. Notre territoire a déjà été fortement sollicité, une diminution drastique nous paraît indispensable. On parle de 12 000 ha sur une période de 5ans donc un potentiel de 2400 ha/an ou de façon réalisme près de 1200 ha/an. On se retrouve avec 9 sur 14 zones de chasse perturbé à plus de 70%. L'impact sur la faune et sur notre clientèle pourrait s'avérer catastrophique. Si l'on se fie au calcul du forestier en chef pour les TFS et que l'on extrapole la partie pourvoirie (% des TFS) l'effort des pourvoiries devrait se situer à environ 1.5% du territoire forestier productif par année. Avec la présentation qui est fait, on se retrouve bien au-delà de ce chiffre ce qui est inacceptable.

Communication : Les réservations en pourvoirie se prennent jusqu'à un an à l'avance. Il est important de pouvoir informer les clients du risque de dérangement. Il est donc important de connaître à l'avance les interventions qui seront réalisées. Évidemment, il est essentiel de toujours nous informer du début et du déroulement des travaux. Il en va également de la sécurité de notre clientèle.

Vous comprendrez que le territoire que nous mettons en valeur est utilisé intensivement et que chaque détail est très important pour nous. Votre planification ne permet pas de donner des commentaires détaillés et nous souhaitons être en mesure de le faire (il est impossible de mettre tous les commentaires potentiels par écrit avant d’avoir une meilleure information). Nous demandons donc à être à nouveau consulté lorsque le plan sera mieux défini et qu’il y aura eu une certaine prise en compte de nos enjeux généraux exprimés plus haut. Nous désirons conclure une entente opérationnelle détaillée avant toute mise en marché ou délivrance d’autorisation.

Date : 10 mars 2017

Réponse de la pourvoirie Pavillon La Vérendry à la consultation sur les plans 2017-2023 déposés par le MFFP.

Madame / Monsieur,

Nous comprenons que les zones soumises en consultation publique sont des zones potentielles et non définitives. Afin de faciliter la suite du travail du MFFP, voici les principaux enjeux qu'elle soulève pour notre entreprise :

Période d'opération : Les travaux de voiries, de récolte, de transport et d'aménagement sont incompatibles avec la présence de notre clientèle touristique. Il est donc essentiel que ces travaux se fassent en dehors de nos périodes d'activités. Les périodes les plus intenses sont actuellement du 15 mai au 15 juillet (ours et pêche) et du 8 octobre au 23 octobre (chasse au gros gibier) et 15 décembre au 15 mars (motoneige) Les dates exactes ne seront connues qu'ultérieurement.

Problématique :

16- Malone-Est

17- Mason

Réseau routier : Il est essentiel d'éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire ne soient créées. Il est cependant possible d'échanger sur la localisation du réseau routier afin d'assurer que la localisation soit compatible avec nos activités et/ou que ceux-ci soient fermés tout en assurant notre capacité à gérer le prélèvement (en assurant que la pourvoirie soit en mesure de bien patrouiller les secteurs où des chemins sont construits tout en évitant les accès au territoire). De plus, le réseau routier utilisé doit être laissé en bon état et propre (bord de chemins) suite aux travaux. Le nombre de traverse de limite est impressionnant et non nécessaire.

Problématique :

15- Traverse pour le chantier Marais non-nécessaire. Le bois peut sortir par le chantier Henri.

16- Le pomerol qui se trouve à l'extérieur de la pourvoirie peut se sortir par le Inde sans traverse de limite de la pourvoirie.

17- La partie du Racicot dans la pourvoirie causera problème si elle est sortie sans passer dans la pourvoirie. Soit que l'on reporte cette partie dans le temps avec un chantier qui se trouvera dans la pourvoirie, soit que l'on refait les chemins du lac Durocher afin de sortir le bois par la pourvoirie.

18- Le chantier Kane et Racicot (partie extérieur de la pourvoirie) doivent sortir par le chemin principal au sud-ouest de la pourvoirie et non par la traverse qui se rend au Mason. De plus, cette option permet un amortissement des coûts plus important sur le

chemin principal de la pourvoirie. Cependant, on se retrouve en conflit avec les motoneiges.

Paysages et beauté des lieux : La qualité visuelle doit demeurer suffisante pour nous permettre de poursuivre et développer nos activités. La beauté des lieux (à partir des lacs, des sentiers, des chemins d'accès, etc.) doit donc être assurée. La carte reçue ne permet en aucun cas de le garantir. Notre clientèle vient de loin et est de plus en plus exigeante à ce niveau. Nous devons faire compétition à de nombreux autres territoires davantage à proximité des grands centres et la qualité doit être suffisante pour justifier les déplacements. La compétition est d'ailleurs de plus en plus de niveau international et la tendance devrait se poursuivre. Nos infrastructures sont d'ailleurs maintenant classifiées par Tourisme Québec sur la base des standards reconnus dans le monde. Contrairement à d'autres (zecs, chalets privés) notre clientèle n'a ni attache ni investissement ce qui augmente considérablement le risque.

Problématique :

3- Chantier Henri-5032

4- Malone-Est 6516 (chalet); 6537 (chalet); 6531;6532

Habitats fauniques : Nos activités dépendent directement de la présence et de la qualité de la faune sur le territoire que nous mettons en valeur. Pour les traverses de cours d'eau, il est essentiel d'en limiter le nombre par une bonne planification du réseau routier afin de limiter l'apport de sédiments dans les cours d'eau et d'éviter qu'il devienne encore plus complexe de le maintenir en bon état dans le temps. De plus, nous acquérons constamment de nouvelles connaissances sur les sites à protéger. Nous pourrions mettre ces connaissances à jour lors de nos échanges plus opérationnels. Pour les habitats terrestres deux principes sont à respecter : **le maintien dans le temps** sur chacun de nos territoires de chasse d'habitats de qualité (éviter de créer plein de nourriture pour quelques années et plus rien après... et assurer le maintien de couverts résineux suffisants dans le temps) tout en favorisant la création d'écotones de par les patrons de coupes et la dimension et, deuxièmement, nous permettre de nous prononcer sur une planification plus détaillée (traitement, localisation, superficie, etc.) afin de pouvoir commenter en fonction des habitudes fauniques observées, de notre façon de mettre en valeur le territoire, etc.. En fait, notre connaissance de la faune présente et de ses habitudes permet de bonifier grandement les habituelles analyses faites dans un bureau qui découlent d'études sur des secteurs souvent très différents de la réalité observée sur notre territoire.

Niveau de coupe :

Le niveau de coupe devrait tendre à un taux de 1.5% de la superficie productive par année. Ce taux permettrait d'atteindre considérant l'effort demandé par les territoires fauniques structurés dans le dernier calcul du forestier en chef.

Communication : Les réservations en pourvoirie se prennent jusqu'à un an à l'avance. Il est important de pouvoir informer les clients du risque de dérangement. Il est donc important de connaître à l'avance les interventions qui seront réalisées. Évidemment, il est essentiel de toujours nous informer du début et du déroulement des travaux. Il en va également de la sécurité de notre clientèle.

Vous comprendrez que le territoire que nous mettons en valeur est utilisé intensivement et que chaque détail est très important pour nous. Votre planification ne permet pas de donner des commentaires détaillés et nous souhaitons être en mesure de le faire (il est impossible de mettre tous les commentaires potentiels par écrit avant d'avoir une meilleure information). Nous demandons donc à être à nouveau consulté lorsque le plan sera mieux défini et qu'il y aura eu une certaine prise en compte de nos enjeux généraux exprimés plus haut. Nous désirons conclure une entente opérationnelle détaillée avant toute mise en marché ou délivrance d'autorisation.

Réponse de la pourvoirie Wapus à la consultation sur les plans 2017-2023 déposés par le MFFP.

Madame / Monsieur,

Nous comprenons que les zones soumises en consultation publique sont des zones potentielles et non définitives. Afin de faciliter la suite du travail du MFFP, voici les principaux enjeux qu'elle soulève pour notre entreprise :

Période d'opération : Les travaux de voiries, de récolte, de transport et d'aménagement sont incompatibles avec la présence de notre clientèle touristique. Il est donc essentiel que ces travaux se fassent en dehors de nos périodes d'activités. Les périodes les plus intenses sont actuellement du 15 mai au 15 juillet (chasse à l'ours et pêche) et du 23 septembre au 15 octobre. Les dates exactes ne seront connues qu'ultérieurement.

Problématique :

18- Sloe_2-10619; 10620; 10614; 10615

19- Rachel- 9015; 9016; 9017; 9018

20- Sloe_1-10601; 10606; 10604

21- Holton-5054

22- Poliquin-8905; 8906

23- Eisenhower-3731

Réseau routier : Il est essentiel d'éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire ne soient créées. Il est cependant possible d'échanger sur la localisation du réseau routier afin d'assurer que la localisation soit compatible avec nos activités et/ou que ceux-ci soient fermés tout en assurant notre capacité à gérer le prélèvement (en assurant que la pourvoirie soit en mesure de bien patrouiller les secteurs où des chemins sont construits tout en évitant les accès au territoire). De plus, le réseau routier utilisé doit être laissé en bon état et propre (bord de chemins) suite aux travaux. Utiliser le réseau existant en priorité de nouveaux accès.

Paysages et beauté des lieux : La qualité visuelle doit demeurer suffisante pour nous permettre de poursuivre et développer nos activités. La beauté des lieux (à partir des lacs, des sentiers, des chemins d'accès, etc.) doit donc être assurée. La carte reçue ne permet en aucun cas de le garantir. Notre clientèle vient de loin et est de plus en plus exigeante à ce niveau. Nous devons faire compétition à de nombreux autres territoires davantage à proximité des grands centres et la qualité doit être suffisante pour justifier les déplacements. La compétition est d'ailleurs de plus en plus de niveau international et la tendance devrait se poursuivre. Nos infrastructures sont d'ailleurs maintenant classifiées par Tourisme Québec sur la base des standards reconnus dans le monde. Contrairement à d'autres (zecs, chalets privés) notre clientèle n'a ni attache ni investissement ce qui augmente considérablement le risque.

Problématique :

- 5- Chantier Sloe_2 (lac Sloe)
- 6- Chantier Sloe_1 (lac Forecast)
- 7- Chantier Rachel (Lac Rachel)
- 8- Chantier Eisenhower et Poliquin (Lac Kelly)

Habitats fauniques : Nos activités dépendent directement de la présence et de la qualité de la faune sur le territoire que nous mettons en valeur. Pour les traverses de cours d'eau, il est essentiel d'en limiter le nombre par une bonne planification du réseau routier afin de limiter l'apport de sédiments dans les cours d'eau et d'éviter qu'il devienne encore plus complexe de le maintenir en bon état dans le temps. De plus, nous acquérons constamment de nouvelles connaissances sur les sites à protéger. Nous pourrions mettre ces connaissances à jour lors de nos échanges plus opérationnels. Pour les habitats terrestres deux principes sont à respecter : **le maintien dans le temps** sur chacun de nos territoires de chasse d'habitats de qualité (éviter de créer plein de nourriture pour quelques années et plus rien après... et assurer le maintien de couverts résineux suffisants dans le temps) tout en favorisant la création d'écotones de par les patrons de coupes et la dimension et, deuxièmement, nous permettre de nous prononcer sur une planification plus détaillée (traitement, localisation, superficie, etc.) afin de pouvoir commenter en fonction des habitudes fauniques observées, de notre façon de mettre en valeur le territoire, etc.. En fait, notre connaissance de la faune présente et de ses habitudes permet de bonifier grandement les habituelles analyses faites dans un bureau qui découlent d'études sur des secteurs souvent très différents de la réalité observée sur notre territoire.

Niveau de coupe :

Le niveau de coupe devrait tendre à un taux de 1.5% de la superficie productive par année. Ce taux permettrait d'atteindre l'effort demandé par les territoires fauniques structurés (portion pourvoirie déduit de la superficie que l'on occupe sur le territoire) dans le dernier calcul du forestier en chef.

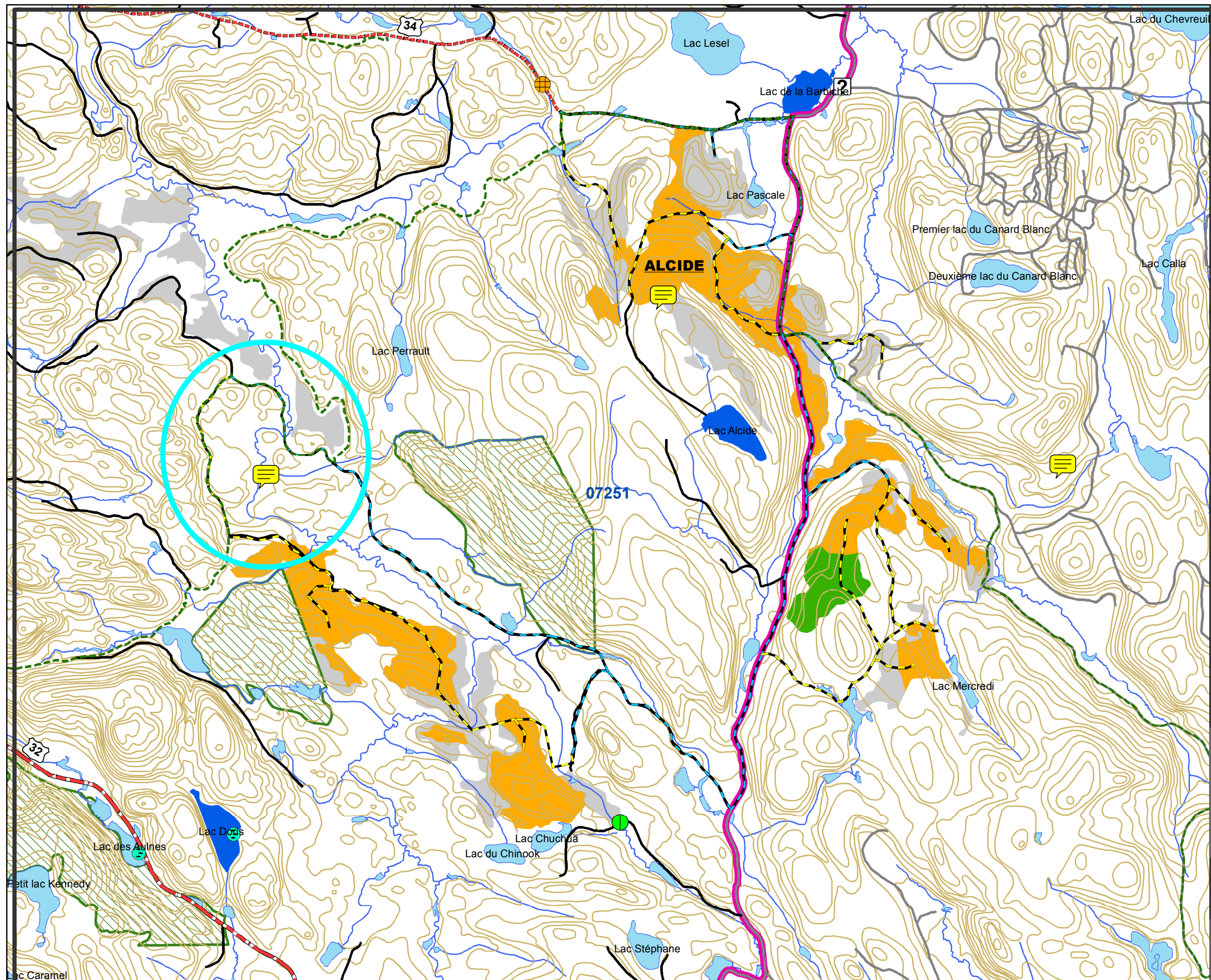
Le chantier Sloe_1 perturbe 90% d'une zone de chasse ce qui est inacceptable et le chantier Robert_2 touche à 70% de 2 zones de chasse.

Communication : Les réservations en pourvoirie se prennent jusqu'à un an à l'avance. Il est important de pouvoir informer les clients du risque de dérangement. Il est donc important de connaître à l'avance les interventions qui seront réalisées. Évidemment, il est essentiel de toujours nous informer du début et du déroulement des travaux. Il en va également de la sécurité de notre clientèle.

Vous comprendrez que le territoire que nous mettons en valeur est utilisé intensivement et que chaque détail est très important pour nous. Votre planification ne permet pas de donner des commentaires détaillés et nous souhaitons être en mesure de le faire (il est impossible de mettre tous les commentaires potentiels par écrit avant d'avoir une meilleure information). Nous demandons donc à être à nouveau consulté lorsque le plan sera mieux défini et qu'il y aura eu une certaine prise en compte de nos enjeux généraux exprimés plus haut. Nous désirons conclure une entente opérationnelle détaillée avant toute mise en marché ou délivrance d'autorisation.

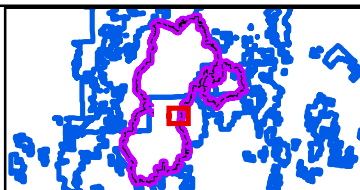
Date : 08/03/2017

ANNEXE 15 Cartes et commentaires de la Réserve faunique Papineau-Labelle



 Réserve faunique
de Papineau-Labelle

Consultation publique
PAFIO UA 07251
13-02-2017 au 10-03-2017



Lacs_strategiques_s		Equipement_p	Ponts
UAF_s		DESCR	STA_CENTRE
Voie_comm_ext_l		N Chaloupe	Fermé
limite_s		9 Débarcadère	Inconnu
voie_comm_etab_l		\$ Kiosque d'information	Ouvert
DESC_SEPAQ		? Mise à l'eau de canot	frayères
Accès pêche		U Pique-nique	Infras_consul_publ_PAFIO_06151_nov2016
Camping_villégiature		? Point de vue	Ch_consul_publ_PAFIO_06151_nov2016
Chemin forestier		I Rampe de mise à l'eau	INTERV_PLA
Fermée		0 Stationnement	SIP_Consul_publ_07251_Fev2017
Principale		? Tour d'observation	FA_TRAIT
Secondaire			CP
Tertiaire			CR
Camping_p			RPLB
DESCR			Sans
Camping aménagé			PAFIO_V6_07251_fev2016
Camping de groupe			PAFIO_V5_07251_fev2016
Camping rustique			
Batiment_p			
Descr			
★ Accueil			
★ Accueil de secteur			
© Camp rustique			
/ Chalet			
/ Chalet du gardien			
I Refuge			

1:25 000 * pour format de papier 11 X 17

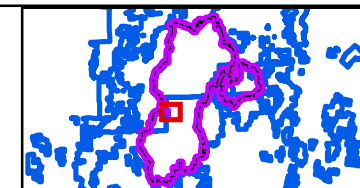
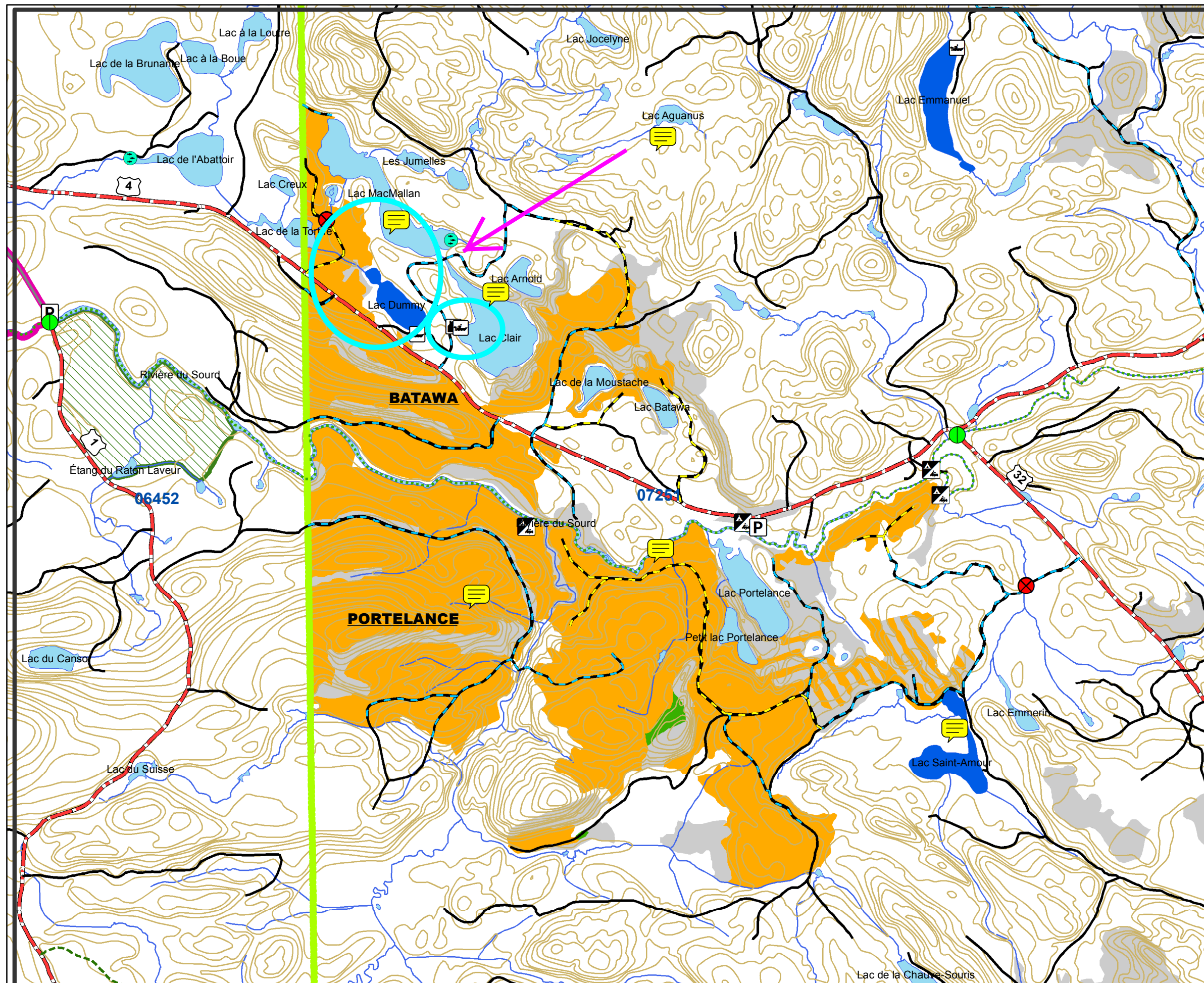
0 0,35 0,7 1,05 Km

Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2017-02-15

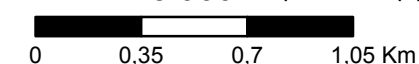
 Réserves fauniques
Québec

RÉSEAU
Sépaq 



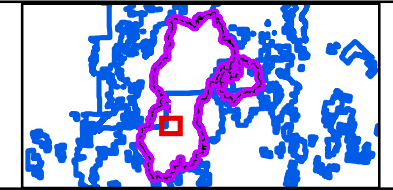
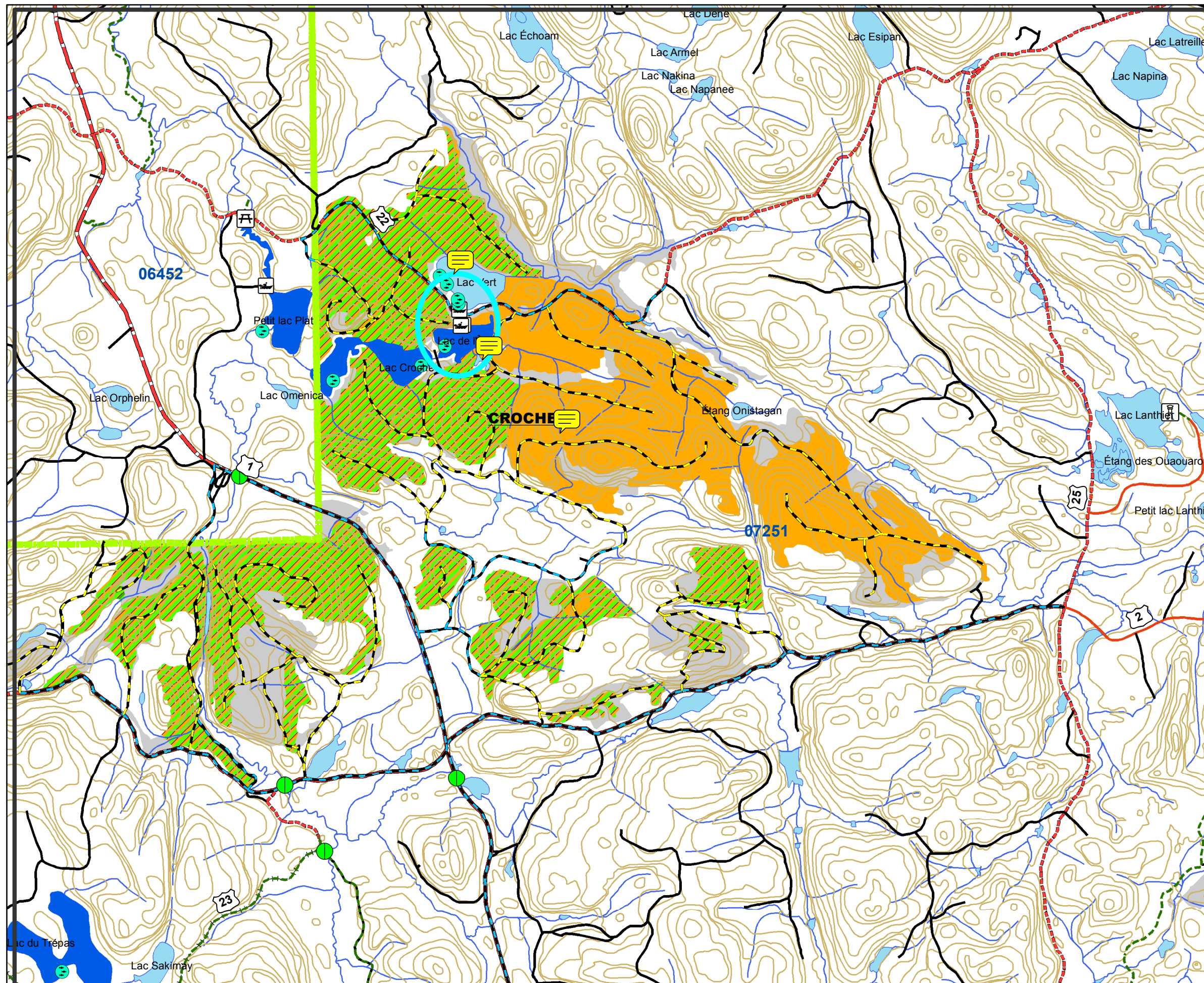
Lacs_strategiques_s		Equipement_p		Ponts	
DESCR	DESCR	DESCR	DESCR	STA_CENTRE	STA_CENTRE
 Lac stratégique	N	Chaloupe	 Fermé		
 UAF	9	Débarcadère	 Inconnu		
 Voie communale	\$	Kiosque d'information	 Ouvert		
 Accès pêche	?	Mise à l'eau de canot	 Frayères		
 Camping villégiature	U	Pique-nique	 Infas		
 Chemin forestier	?	Point de vue	 Ch_consul		
 Fermée	I	Rampe de mise à l'eau	 Inter PLA		
 Principale	0	Stationnement	 SIP		
 Secondaire	?	Tour d'observation	 FA_TRAIT		
 Tertiaire			 CP		
 Camping			 CR		
 Camping aménagé			 RPLB		
 Camping de groupe			 Sans		
 Camping rustique			 PAFIO_V6		
 Batiment			 PAFIO_V5		
 Accueil					
 Accueil de secteur					
 Camp rustique					
 Chalet					
 Chalet du gardien					
 Refuge					

1:25 000 * pour format de papier 11 X 17



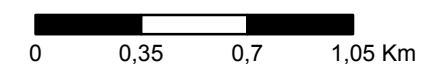
Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2017-02-15



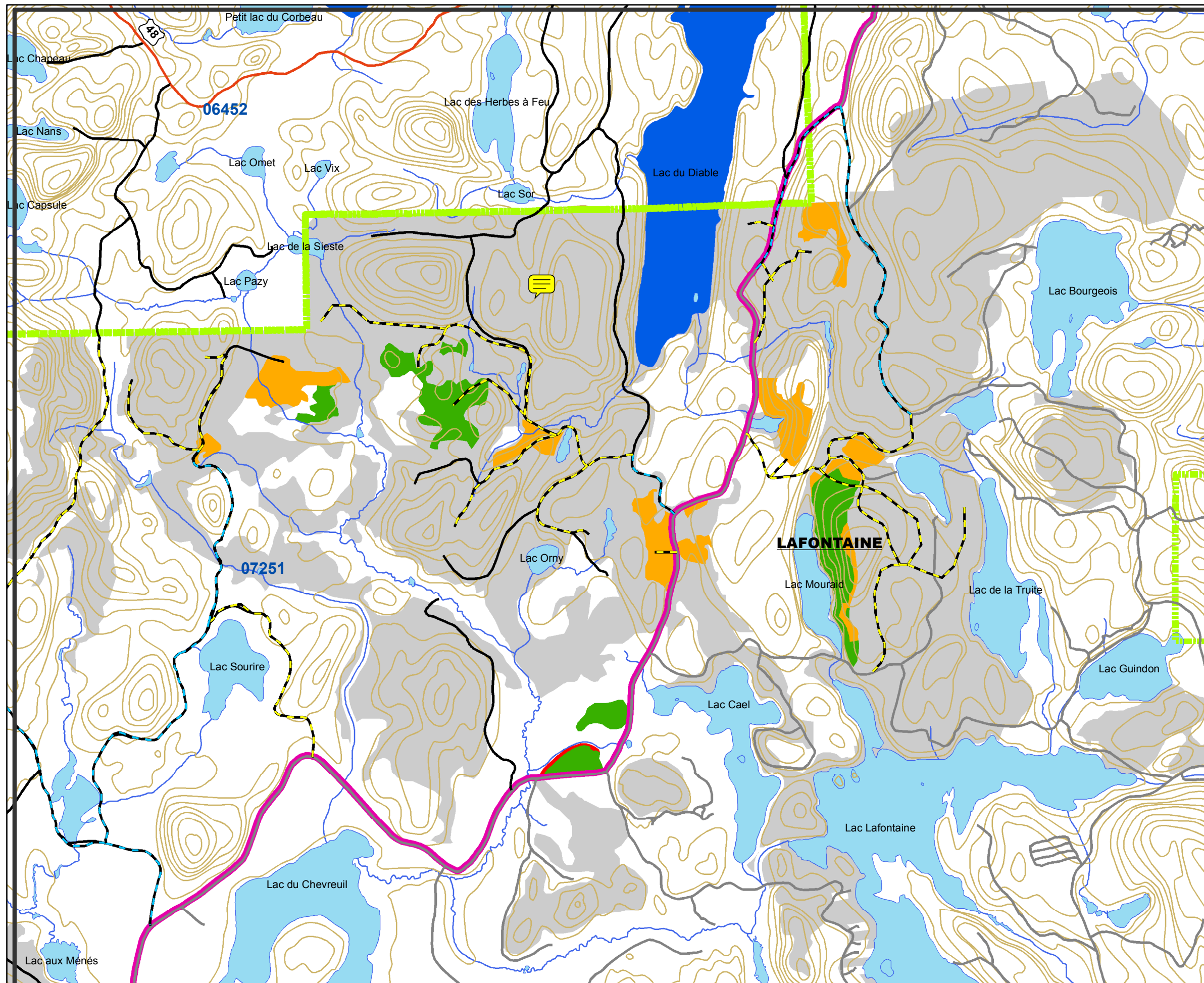
Lacs_strategiques_s		Equipement_p		Ponts	
UAF_s		DESCR		STA_CENTRE	
Voie_com_m_ext_l		N		Fermé	
voie_comm_etab_l		9		Inconnu	
DESC_SEPAQ		\$		Ouvert	
Accès pêche		?		frayères	
Camping_villégiature		U		Infras_consul_publ_PAFIO_06151_nov2016	
Chemin forestier		?		Ch_consul_publ_PAFIO_06151_nov2016	
Fermée		?		INTERV_PLA	
Principale		I		Amélioration	
Secondaire		0		Implantation	
Tertiaire		?		SIP_Consul_publ_07251_Fev2017	
Camping_p		?		FA_TRAIT	
DESCR		?		CP	
Camping aménagé		?		CR	
Camping de groupe		?		RPLB	
Camping rustique		?		Sans	
Batiment_p		?		PAFIO_V6_07251_fev2016	
Descr		?		PAFIO_V5_07251_fev2016	
*		?		Croche_BMMB_07251_20160808	
Accueil		?			
*		?			
Accueil de secteur		?			
©		?			
Camp rustique		?			
Chalet		?			
Chalet du gardien		?			
Refuge		?			

1:25 000 * pour format de papier 11 X 17



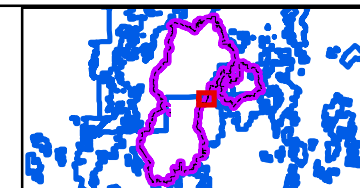
Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2017-02-15



 **Réserve faunique
de Papineau-Labelle**

Consultation publique
PAFIO UA 07251
13-02-2017 au 10-03-2017



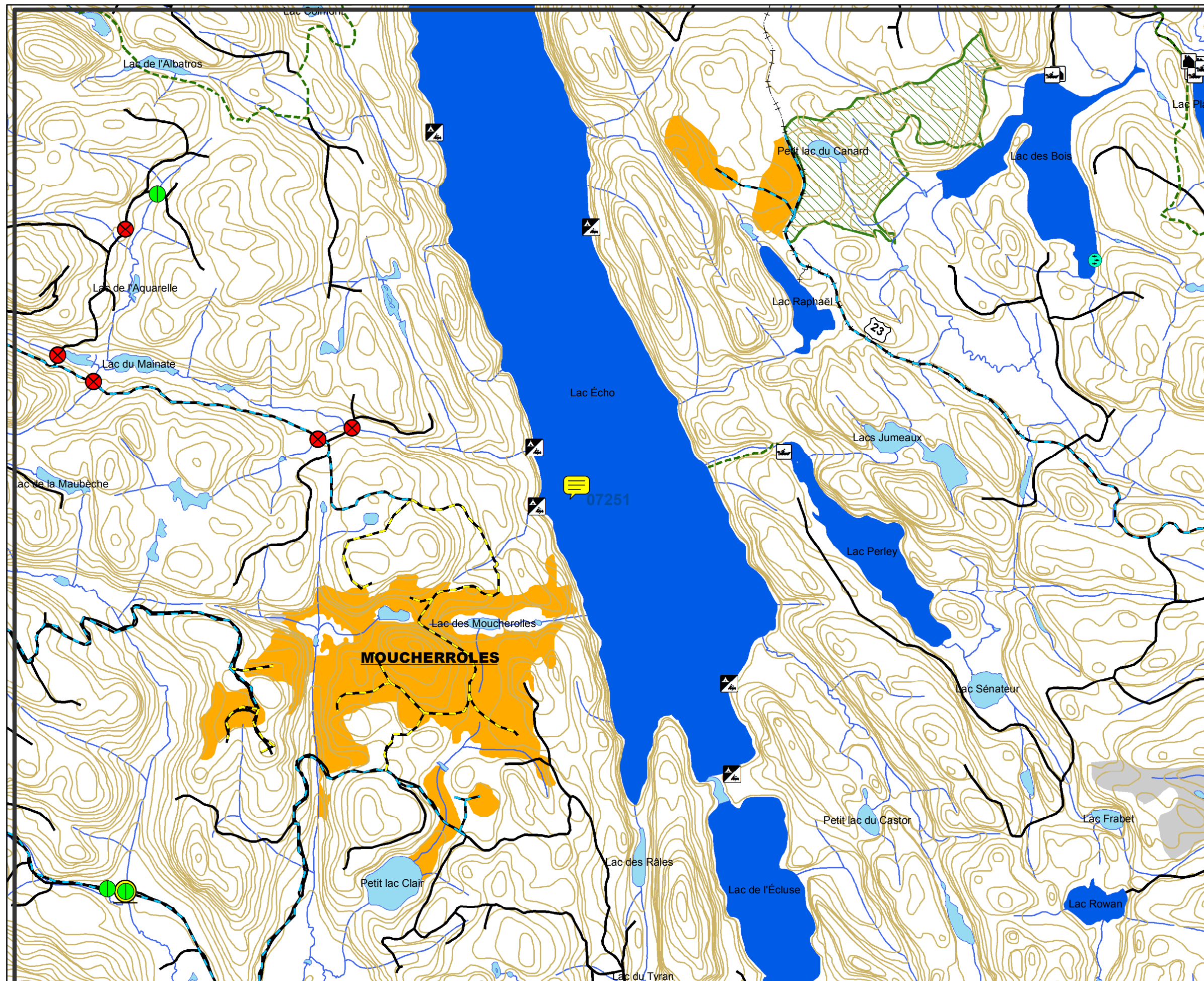
Lacs_strategiques_s		Equipement_p		Ponts	
UAF_s	DESCR	N	Chaloupe	STA_CENTRE	
limite_s		9	Débarcadère		Fermé
Voie_comm_ext_j		\$	Kiosque d'information		Inconnu
voie_comm_etab_j					Ouvert
DESC_SEPAQ		?	Mise à l'eau de canot		frayères
Accès pêche		U	Pique-nique		Infras_consul_publ_PAFIO_06151_nov2016
Camping_villégiature		?	Point de vue		Ch_consul_publ_PAFIO_06151_nov2016
Chemin forestier		I	Rampe de mise à l'eau		INTERV_PLA
Fermée		0	Stationnement		SIP_Consul_publ_07251_Fev2017
Principale		?	Tour d'observation		FA_TRAIT
Secondaire					CP
Tertiaire					CR
Camping_p					RPLB
DESCR					Sans
Camping aménagé					PAFIO_V6_07251_fev2016
Camping de groupe					PAFIO_V5_07251_fev2016
Camping rustique					Croche_BMMB_07251_20160808
Batiment_p					
Descr					
*	Accueil				
*	Accueil de secteur				
©	Camp rustique				
/	Chalet				
/	Chalet du gardien				
I	Refuge				

1:20 000 * pour format de papier 11 X 17

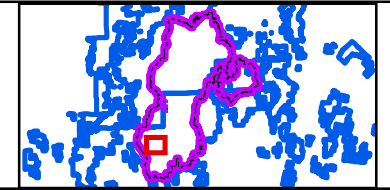
0 0,25 0,5 0,75 Km

Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date : 2017-02-15

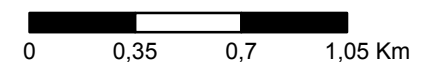


Consultation publique
PAFIO UA 07251
13-02-2017 au 10-03-2017



	Lacs_strategiques_s	Equipement_p	Ponts
	UAF_s	DESCR	STA_CENTRE
	Limite_s	N Chaloupe	 Fermé
	Voie_comm_ext_l	9 Débarcadère	 Inconnu
voie_comm_etab_l		\$ Kiosque d'information	 Ouvert
DESC_SEPAQ		? Mise à l'eau de canot	 frayères
	Accès pêche	u Pique-nique	
	Camping_végétation	? Point de vue	Ch_consul_publ_PAFIO_06151_nov2016
	Chemin forestier	Rampe de mise à l'eau	INTER_PLA
	Fermée	0 Stationnement	 Amélioration
	Principale	? Tour d'observation	 Implantation
	Secondaire		SIP_Consul_publ_07251_Fev2017
	Tertiaire		FA_TRAIT
Camping_p			 CP
DESCR			 CR
	Camping aménagé		 RPLB
	Camping de groupe		 Sans
	Camping rustique		 PAFIO_V6_07251_fev2016
Batiment_p			 PAFIO_V5_07251_fev2016
Descr			 Croche_BMMB_07251_20160808
	Accueil		 RAT_MUSQUE_BMMB_07251_20160613
			 Petit_Saint-Amour_BMMB_07251
	Accueil de secteur		
	Camp rustique		
	Chalet		
	Chalet du gardien		
	Refuge		

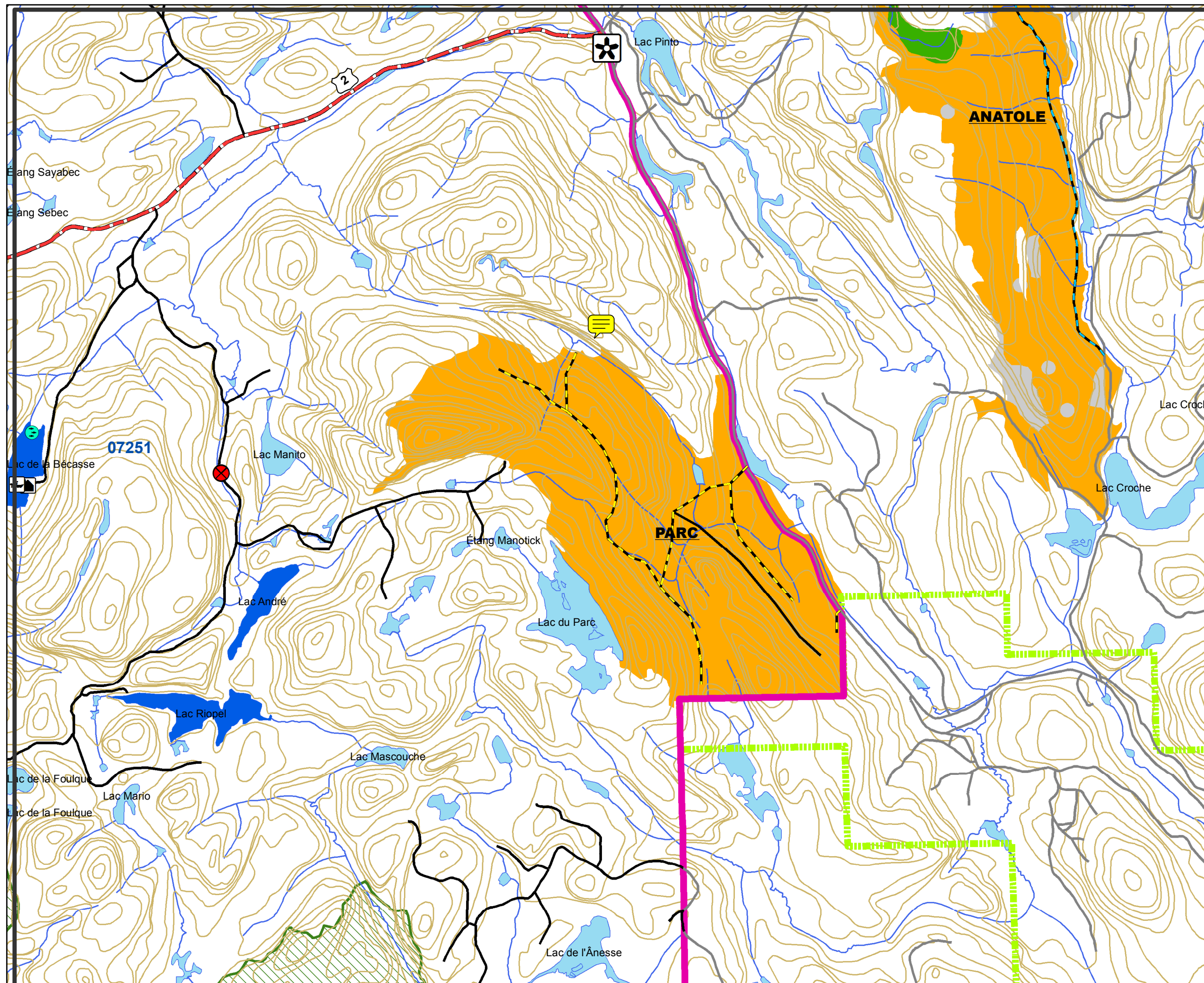
1:25 000 * pour format de papier 11 X 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

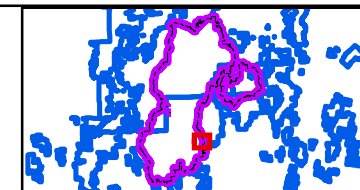
Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2017-02-15





 **Réserve faunique
de Papineau-Labelle**

Consultation publique
PAFIO UA 07251
13-02-2017 au 10-03-2017



Lacs_strategiques_s

UAF_s

Limite_s

Voie_comm_ext_l

voie_comm_etab_l

DESC_SEPAQ

Accès pêche

Camping_villégiature

Chemin forestier

Fermée

Principale

Secondaire

Tertiaire

Camping_p

DESCR

Camping aménagé

Camping de groupe

Camping rustique

Batiment_p

Descr

Accueil

Accueil de secteur

Camp rustique

Chalet

Chalet du gardien

Refuge

Equipement_p

DESCR

N

9

\$

?

U

?

I

0

?

Sentier_ete_l

Sentier_hiver_l

Ponts

STA_CENTRE

Fermé

Inconnu

Ouvert

frayères

Infras_consul_publ_PAFIO_06151_nov2016

Ch_consul_publ_PAFIO_06151_nov2016

INTERV_PLA

Amélioration

Implantation

SIP_Consul_publ_07251_Fev2017

FA_TRAIT

CP

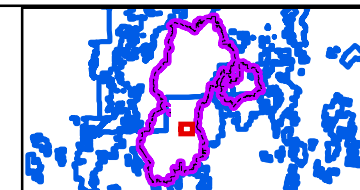
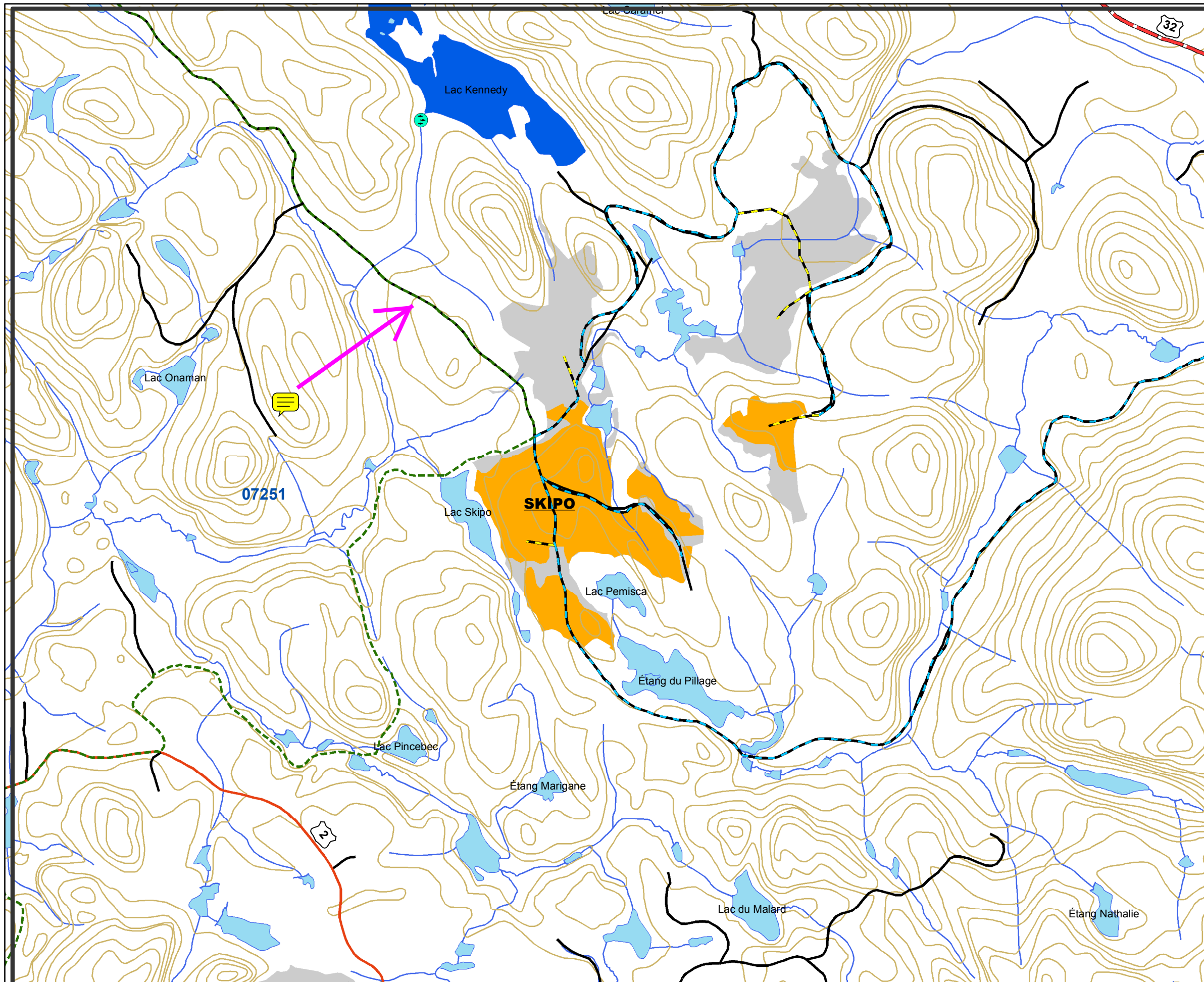
CR

RPLB

Sans

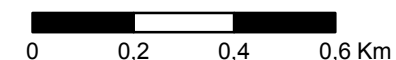
PAFIO_V6_07251_fev2016

PAFIO_V5_07251_fev2016



Lacs_strategiques_s		Equipement_p		Ponts	
UAF_s		DESCR		STA_CENTRE	
Limite_s		N		Fermé	
Voie_comm_ext_l		9		Inconnu	
voie_comm_etab_l		\$		Ouvert	
DESC_SEPAQ		?		frayères	
Accès pêche		?		Infras_consul_publ_PAFIO_06151_nov2016	
Camping_villégiature		U		Ch_consul_publ_PAFIO_06151_nov2016	
Chemin forestier		?		INTERV_PLA	
Fermée		?		Amélioration	
Principale		?		Implantation	
Secondaire		?		SIP_Consul_publ_07251_Fev2017	
Tertiaire		?		FA_TRAIT	
Camping_p		I		CP	
DESCR		0		CR	
Camping aménagé		?		RPLB	
Camping de groupe		?		Sans	
Camping rustique		?		PAFIO_V6_07251_fev2016	
Batiment_p		?		PAFIO_V5_07251_fev2016	
Descr		?		?	
*		?		?	
Accueil		?		?	
*		?		?	
Accueil de secteur		?		?	
©		?		?	
Camp rustique		?		?	
Chalet		?		?	
Chalet du gardien		?		?	
Refuge		?		?	

1:15 000 * pour format de papier 11 X 17



Projection universelle transverse de Mercator (MTM), Zone 9
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
© Gouvernement du Québec
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Production : Yannick Dufour, ing.f. Date: 2017-02-15

Annexe 16 Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.

Nos commentaires s'appliquent à la zone nord-ouest du lac Vert et le chantier Lacombe.

1- La municipalité de Montpellier et l'union du lac Vert va procéder à une nouvelle demande d'ajout, modifié à la baisse au territoire d'intérêt C-66, afin de protéger, entre autre, la section nord-ouest du lac Vert. Par conséquent, nous souhaiterions que le MFFP collabore et exclu les coupes forestières de cette zone pour les raisons suivantes: il pourrait y avoir une flore à protéger dans ce secteur étant donné que fait partie du même corridor que le C-66, le lac Pin rouge se déverse abondamment et toutes saisons dans le lac Vert et on doit éviter l'apport de sédiments et dégradation de la qualité de l'eau, les rapports du Réseau de surveillance volontaire des lacs(RSVL) stipulent que les résultats confirment que le lac Vert est de qualité exceptionnelle et à protéger

2- Nous aimerions que l'union fasse partie prenante des discussions lors de la planification annuelle de coupes prévues au bassin versant du lac Vert

3- Nous désirons être assurés que les BGA entrent en contact avec l'Union dans le cas de planification annuelle et d'harmonisation opérationnelle

4- Nous demandons que le MFFP fasse partie des discussions entre l'Union et les forestiers, le cas échéant

5- Nous demandons qu'une visite terrain soit effectuée, incluant le MFFP, avant d'autoriser toute récolte ou construction, ou réaménagement de chemins.

6- Nous demandons qu'une analyse de la qualité de l'eau et une évaluation de la flore, soient effectués et que tout effort supplémentaires soient mis en place pour évaluer l'impact possible de coupes

7- Chantier Lacombe: Au minimum, nous demandons qui si opérationnalisation, de ne pas effectuer de coupes sur la partie prévu au nord-ouest, près du lac Vert et d'éliminer la construction du chemin prévu(sentier 5976) et de ne faire aucune aire d'empilement dans ce secteur.

8- Nous avons de sérieuses préoccupations quant à la proximité des travaux au lac Pin Rouge, qui se déverse dans le lac Vert. Au minimum, nous demandons d'augmenter considérablement la distance des coupes prévues le long de ce lac et d'éliminer la construction du chemin qui longe le bord de ce lac

9-Nous demandons le respect des ententes préalables(2010-2011)

10- Nous demandons une protection et la préservation du paysage

ANNEXE 17 Avis publics

Avis public

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

CONSULTATION PUBLIQUE

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO) DE L'OUTAOUAIS 2017-2023 POUR LES UNITÉS DE GESTION DE LA COULONGE (UA 71-51 ET 71-52), DE LA BASSE-LIÈVRE (UA 72-51) ET DE LA HAUTE-GATINEAU-ET-DU-CABONGA (UA 73-51, 73-52 ET 74-51)

Du 13 février au 10 mars 2017, la population est invitée à s'exprimer sur la proposition de PAFIO pour la période 2017-2023. Cette planification présente les secteurs potentiels où pourraient être réalisées, sur le territoire public, des interventions forestières telles que des coupes de bois, de la plantation, de la préparation de terrain, de l'éclaircie précommerciale ainsi que la localisation des chemins et des infrastructures à construire ou à améliorer au cours des prochaines années.

La proposition de PAFIO comprend des travaux qui pourront s'effectuer dès avril 2017 sur le territoire public avoisinant entre autres les municipalités suivantes : Boileau, Cayamant, Denholm, Duhamel, La Pêche, Lac-des-Plages, Lac-Sainte-Marie et Val-des-Monts.

Vous pouvez consulter le PAFIO des unités d'aménagement (UA) jusqu'au 10 mars 2017 et émettre vos commentaires sur le formulaire en ligne au www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp

Il vous est également possible de consulter le PAFIO dans les bureaux suivants du Ministère en semaine, sur rendez-vous, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Unité de gestion de la Basse-Lièvre

16, impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Téléphone : 819 246-4827

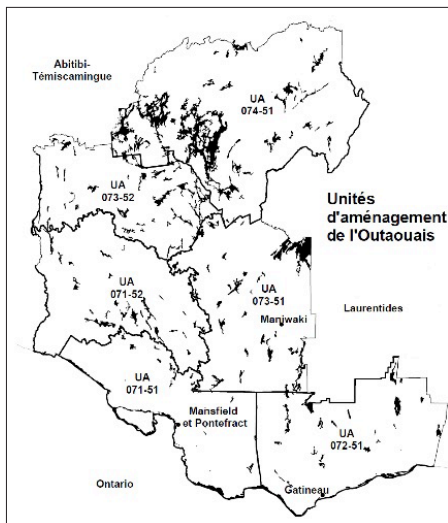
Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga

266, rue Notre-Dame, RC 100
Maniwaki (Québec) J9E 2J8
Téléphone : 819 449-3333

Unité de gestion de la Coulonge

163, chemin de la Chute
Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0
Téléphone : 819 683-2626

La présente consultation a pour but de recueillir les commentaires sur la planification forestière proposée pour la prochaine période quinquennale. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.



Québec



LE DROIT

Date de parution : 18 février 2017

Format : 4 COL X 140 LIGNES

CUXXXXXXX

Avis public

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Consultation publique

CONSULTATION PUBLIQUE

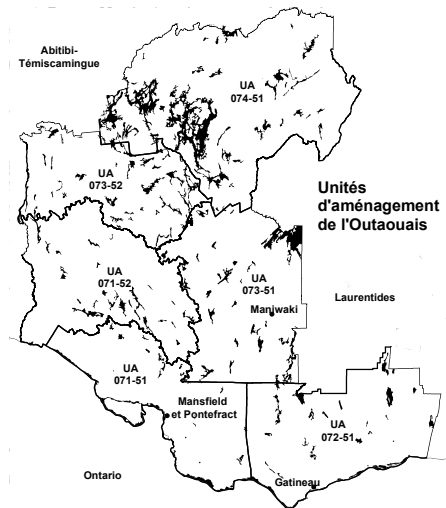
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO) DE L'OUTAOUAIS 2017-2023 POUR LES UNITÉS DE GESTION DE LA COULONGE (UA 71-51 ET 71-52), DE LA BASSE-LIÈVRE (UA 72-51) ET DE LA HAUTE-GATINEAU-ET-DU-CABONGA (UA 73-51, 73-52 ET 74-51)

Du 13 février au 10 mars 2017, la population est invitée à s'exprimer sur la proposition de PAFIO pour la période 2017-2023. Cette planification présente les secteurs potentiels où pourraient être réalisées, sur le territoire public, des interventions forestières telles que des coupes de bois, de la plantation, de la préparation de terrain, de l'éclaircie précommerciale ainsi que la localisation des chemins et des infrastructures à construire ou à améliorer au cours des prochaines années.

La proposition de PAFIO comprend des travaux qui pourront s'effectuer dès avril 2017 sur le territoire public avoisinant entre autres les municipalités suivantes: Boileau, Cayamant, Denholm, Duhamel, La Pêche, Lac-des-Plages, Lac-Sainte-Marie et Val-des-Monts.

Vous pouvez consulter le PAFIO des unités d'aménagement (UA) jusqu'au 10 mars 2017 et émettre vos commentaires sur le formulaire en ligne au www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp

Il vous est également possible de consulter le PAFIO dans les bureaux suivants du Ministère en semaine, sur rendez-vous, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.



Unité de gestion de la Basse-Lièvre
16, impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Téléphone: 819 246-4827

Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga
266, rue Notre-Dame, RC 100
Maniwaki (Québec) J9E 2J8
Téléphone: 819 449-3333

Unité de gestion de la Coulonge
163, chemin de la Chute
Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0
Téléphone: 819 683-2626

La présente consultation a pour but de recueillir les commentaires sur la planification forestière proposée pour la prochaine période quinquennale. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis

Québec



JOURNAL L'ENVOI

Date de parution: 15 février 2017

Format: 1/3 H

CUXXXXXXX

Public Notice

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

PUBLIC CONSULTATION

2017-2023 INTEGRATED OPERATIONAL FOREST DEVELOPMENT PLAN, OUTAOUAIS REGION, FOR THE COULONGE (DU 71-51 AND 71-52), BASSE-LIÈVRE (DU 72-51) AND HAUTE-GATINEAU-ET-DU-CABONGA (DU 73-51, 73-52 AND 74-51) MANAGEMENT UNITS

The general public is invited to express its views of the proposed 2017-2023 Integrated Operational Forest Development Plan (the Plan) during the period from February 13 to March 10, 2017. The plan presents potential sectors in which forest management activities such as logging, planting, land preparation, pre-commercial thinning and road and infrastructure planning, construction or improvement work may be carried out in the coming years.

The proposed Plan includes some work that may take place from April 2017 onwards on public land adjacent to the following municipalities among others: Boileau, Cayamant, Denholm, Duhamel, La Pêche, Lac-des-Plages, Lac-Sainte-Marie and Val-des-Monts.

The Plan for the above development units (DU) is available for consultation until March 10, 2017. You may view it on the Internet and make comments using the online form at www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp

You may also consult the Plan in person at the following MFFP offices, by appointment, on weekdays only between 8:30 a.m. and midday, and between 1:00 p.m. and 4:30 p.m.

Basse-Lièvre Management Unit

16, impasse de la Gare-Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Telephone: 819 246-4827

Haute-Gatineau-et-du-Cabonga Management Unit

266, Notre-Dame, RC 100

Maniwaki (Québec) J9E 2J8

Telephone: 819 449-3333

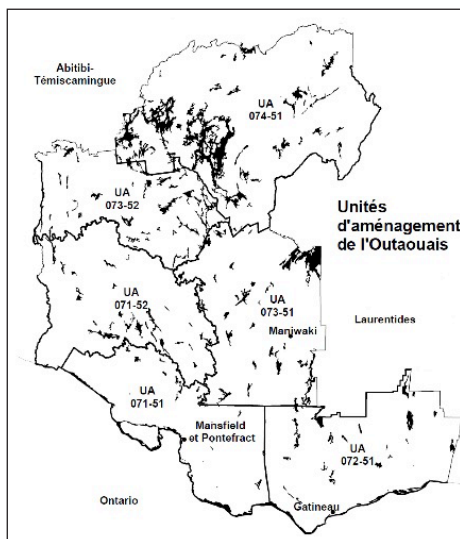
Coulonge Management Unit

163, chemin de la Chute

Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0

Telephone: 819 683-2626

The purpose of this consultation is to obtain comments on the proposed forestry plans for the next five-year period. There will be no review of public land use or rights granted on public land.



Québec



Avis public

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

CONSULTATION PUBLIQUE

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO) DE L'OUTAOUAIS 2017-2023 POUR LES UNITÉS DE GESTION DE LA COULONGE (UA 71-51 ET 71-52), DE LA BASSE-LIÈVRE (UA 72-51) ET DE LA HAUTE-GATINEAU-ET-DU-CABONGA (UA 73-51, 73-52 ET 74-51)

Du 13 février au 10 mars 2017, la population est invitée à s'exprimer sur la proposition de PAFIO pour la période 2017-2023. Cette planification présente les secteurs potentiels où pourraient être réalisées, sur le territoire public, des interventions forestières telles que des coupes de bois, de la plantation, de la préparation de terrain, de l'éclaircie précommerciale ainsi que la localisation des chemins et des infrastructures à construire ou à améliorer au cours des prochaines années.

La proposition de PAFIO comprend des travaux qui pourront s'effectuer dès avril 2017 sur le territoire public avoisinant entre autres les municipalités suivantes : Boileau, Cayamant, Denholm, Duhamel, La Pêche, Lac-des-Plages, Lac-Sainte-Marie et Val-des-Monts.

Vous pouvez consulter le PAFIO des unités d'aménagement (UA) jusqu'au 10 mars 2017 et émettre vos commentaires sur le formulaire en ligne au www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp

Il vous est également possible de consulter le PAFIO dans les bureaux suivants du Ministère en semaine, sur rendez-vous, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Unité de gestion de la Basse-Lièvre

16, impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Téléphone : 819 246-4827

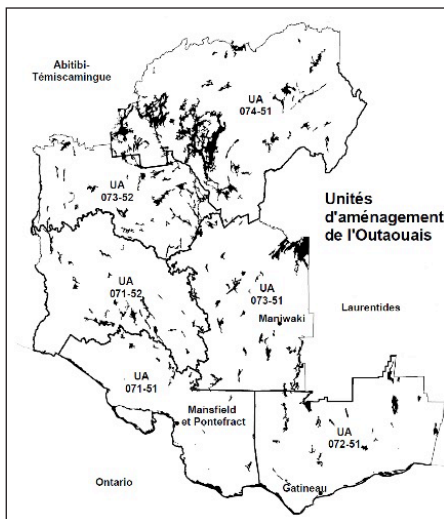
Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga

266, rue Notre-Dame, RC 100
Maniwaki (Québec) J9E 2J8
Téléphone : 819 449-3333

Unité de gestion de la Coulonge

163, chemin de la Chute
Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0
Téléphone : 819 683-2626

La présente consultation a pour but de recueillir les commentaires sur la planification forestière proposée pour la prochaine période quinquennale. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.



Québec



Avis public

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

CONSULTATION PUBLIQUE

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO) DE L'OUTAOUAIS 2017-2023 POUR LES UNITÉS DE GESTION DE LA COULONGE (UA 71-51 ET 71-52), DE LA BASSE-LIÈVRE (UA 72-51) ET DE LA HAUTE-GATINEAU-ET-DU-CABONGA (UA 73-51, 73-52 ET 74-51)

Du 13 février au 10 mars 2017, la population est invitée à s'exprimer sur la proposition de PAFIO pour la période 2017-2023. Cette planification présente les secteurs potentiels où pourraient être réalisées, sur le territoire public, des interventions forestières telles que des coupes de bois, de la plantation, de la préparation de terrain, de l'éclaircie précommerciale ainsi que la localisation des chemins et des infrastructures à construire ou à améliorer au cours des prochaines années.

La proposition de PAFIO comprend des travaux qui pourront s'effectuer dès avril 2017 sur le territoire public avoisinant entre autres les municipalités suivantes : Boileau, Cayamant, Denholm, Duhamel, La Pêche, Lac-des-Plages, Lac-Sainte-Marie et Val-des-Monts.

Vous pouvez consulter le PAFIO des unités d'aménagement (UA) jusqu'au 10 mars 2017 et émettre vos commentaires sur le formulaire en ligne au www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp

Il vous est également possible de consulter le PAFIO dans les bureaux suivants du Ministère en semaine, sur rendez-vous, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Unité de gestion de la Basse-Lièvre

16, impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Téléphone : 819 246-4827

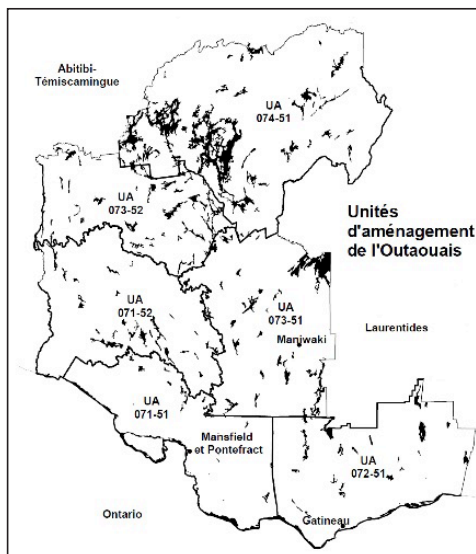
Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga

266, rue Notre-Dame, RC 100
Maniwaki (Québec) J9E 2J8
Téléphone : 819 449-3333

Unité de gestion de la Coulonge

163, chemin de la Chute
Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0
Téléphone : 819 683-2626

La présente consultation a pour but de recueillir les commentaires sur la planification forestière proposée pour la prochaine période quinquennale. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.



Québec



Avis public

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

CONSULTATION PUBLIQUE

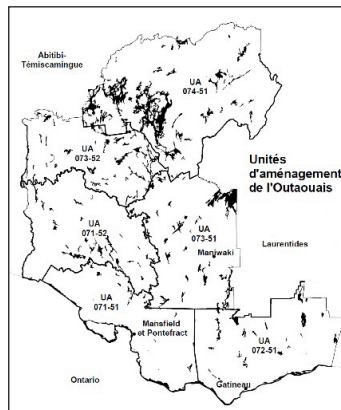
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO) DE L'OUTAOUAIS 2017-2023 POUR LES UNITÉS DE GESTION DE LA COULONGE (UA 71-51 ET 71-52), DE LA BASSE-LIÈVRE (UA 72-51) ET DE LA HAUTE-GATINEAU-ET-DU-CABONGA (UA 73-51, 73-52 ET 74-51)

Du 13 février au 10 mars 2017, la population est invitée à s'exprimer sur la proposition de PAFIO pour la période 2017-2023. Cette planification présente les secteurs potentiels où pourraient être réalisées, sur le territoire public, des interventions forestières telles que des coupes de bois, de la plantation, de la préparation de terrain, de l'éclaircie précommerciale ainsi que la localisation des chemins et des infrastructures à construire ou à améliorer au cours des prochaines années.

La proposition de PAFIO comprend des travaux qui pourront s'effectuer dès avril 2017 sur le territoire public avoisinant entre autres les municipalités suivantes: Boileau, Cayamant, Denholm, Duhamel, La Pêche, Lac-des-Plages, Lac-Sainte-Marie et Val-des-Monts.

Vous pouvez consulter le PAFIO des unités d'aménagement (UA) jusqu'au 10 mars 2017 et émettre vos commentaires sur le formulaire en ligne au www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp

Il vous est également possible de consulter le PAFIO dans les bureaux suivants du Ministère en semaine, sur rendez-vous, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.



Unité de gestion de la Basse-Lièvre
16, impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Téléphone : 819 246-4827

Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga
266, rue Notre-Dame, RC 100
Maniwaki (Québec) J9E 2J8
Téléphone : 819 449-3333

Unité de gestion de la Coulonge
163, chemin de la Chute
Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0
Téléphone : 819 683-2626

La présente consultation a pour but de recueillir les commentaires sur la planification forestière proposée pour la prochaine période quinquennale. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

Québec 